



© Les Éditions de l'Arbre  
Rue de Nieuwenhove, 41. 1180 Bruxelles-Belgique  
Rue Docteur Paul Brousse, 9-75017 Paris-France  
[www.leseditionsdelarbre.be](http://www.leseditionsdelarbre.be)  
Dépôt légal : D/2009/10.741/04 – ISBN : 978-2-87462-021-8 – EAN :  
9782874620218

Imprimé en Belgique

Toute reproduction ou adaptation d'un extrait quelconque de ce livre  
par quelque procédé que ce soit, et notamment par photocopie ou  
microfilm, est interdite sans autorisation écrite de l'éditeur.

# Violé par un prêtre



*Joël Devillet à l'âge de 14 ans.*

*À ma famille*

Joël Devillet

**Violé**  
**par**  
**un prêtre**

les éditions de **l'arbre**



## AVERTISSEMENT

### Pour vous qui me lisez

Ceci n'est pas un roman. Ceci n'est pas une fiction. Ceci est ma vie...

Une vie détruite à jamais. Ce que vous allez lire est mon histoire, celle d'un enfant qui cherchait l'affection, ne l'ayant jamais beaucoup trouvée auprès des siens. C'est l'histoire vraie de la descente aux enfers par la perversité inhumaine d'un prêtre violeur, puis le trajet d'un combat pour qu'éclate la vérité, seul contre tous.

Contre la justice engoncée dans ses lois passéistes face à la perfidie et la duplicité de l'Église, protégeant ses brebis galeuses au-delà de toute raison.

Ils ont volé mon corps, détruit ma foi, anéanti les espoirs de vie de l'enfant que j'étais au moment des faits, puis de toute reconstruction de l'adulte que je suis devenu.

Je me suis battu avec âpreté, avec une ténacité qui ne peut se mesurer qu'à l'atrocité de ce que j'ai subi durant toutes ces années.



Je voulais être prêtre, je croyais en Dieu et dans ses représentants sur Terre. Aujourd'hui, je ne crois plus ni en Dieu, ni dans les hommes. Tous ces morceaux de moi qu'ils ont éparpillés par perversité, par hypocrisie ou par simple cruauté, je les ai rassemblés ici, dans un témoignage sans compassion certes, mais sans l'exagération de cette rancœur si vive, qui anime chacune des étapes de ma lutte.

Je suis la victime et non l'auteur.

J'étais un enfant en recherche d'affection et porté vers la foi.

Ceci est le récit d'une destruction affreuse, longue et sans reconnaissance, ni du préjudice ni des douleurs subies.



C'est aussi l'histoire d'une juste cause, des étapes de l'acharnement nécessaire à l'émergence de la vérité judiciaire et de la vérité humaine, dans tous ses aspects.



C'est peut-être aussi le testament d'un homme brisé, dépouillé de tous ses rêves de jeunesse, dont l'unique but est d'éviter que cela n'arrive à d'autres.



« *L'enfance trouve son paradis dans l'instant.  
Elle ne demande pas du bonheur.  
Elle est le bonheur.* »

Louis Pauwels

## QUE DU BONHEUR !

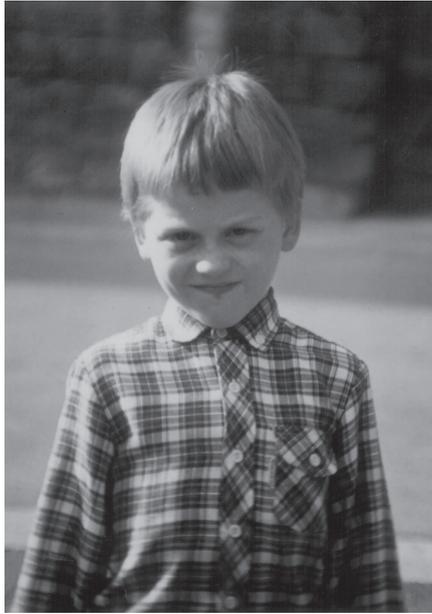
1981 À 1987

Aubange<sup>1</sup>, c'est le nom du village où je vivais enfant<sup>2</sup>. Ce village fait partie de la Lorraine belge, pas de la Gaume : la Lorraine ! Et j'en étais fier. Je me croyais un instant Français, un autre instant Luxembourgeois. Il suffisait d'aller au bout d'une rue pour être soit en France, soit au Grand-duché de Luxembourg. C'était l'Europe avant l'heure<sup>3</sup>.

Que de beaux souvenirs viennent à ma mémoire ! Je me revois parcourant le village avec ma bicyclette, n'hésitant pas à passer les frontières pour saluer les douaniers. C'était pour moi un sentiment d'évasion, de voyage. Me promener dans le bois du village était pour

## Violé par un prêtre

moi un bonheur. Sentir cet air pur de la forêt, écouter le chant des oiseaux ou encore les déplacements des lapins, quel plaisir !



*Joël à l'âge de 9 ans.*

Ma famille était une des plus pauvres du village. Ma maman restait à la maison, mon papa était grutier dans une casse automobile au bout de ma rue. Je ne sais pourquoi mais avant l'âge de huit ans je ne me souviens de rien, sauf du fait que j'avais un frère un an plus âgé que moi et une sœur d'un an de moins.

L'événement déclencheur de mes souvenirs et, sans doute, de ma destinée fut l'accident de voiture de mon papa.

## Violé par un prêtre

En 1981, ma région n'avait pas la bonne manie des ronds-points. Les routes étaient sans fin et dangereuses. Un soir d'hiver, la gendarmerie vint frapper à la porte de la maison. Nous n'avions pas de sonnette. Enfant, j'étais impressionné de voir des uniformes dans notre cuisine. Les gendarmes nous annoncèrent sans réel ménagement :

– Monsieur est à l'hôpital ! Un grave accident de voiture. Nous sommes désolés.

Je ne comprenais pas trop ce que les deux gendarmes disaient. Mon cœur se serra.

Ils nous apprirent qu'il avait perdu un œil. Ma petite sœur s'exclama alors :

– Qui va manger le morceau de pizza de papa ?

Cette innocente question me gêna. Je voulais pleurer car je ne savais dans quel état mon papa se trouvait. Je l'aimais bien. Il était sévère et me faisait peur quelquefois. J'aimais un peu moins ma maman. Elle défendait toujours mon grand frère. Mais surtout, je lui en voulais de faire toujours dormir notre chien au dehors. Je l'imaginai dans le froid de l'automne, grelottant, aspirant à la chaleur de la maison et de ses maîtres. Ceci me laissa une impression étrange et je ne regretterai jamais assez de ne pas l'avoir aimé et de m'être occupé plus de mon ami à quatre pattes.

Mon village et ma région fournirent bon nombre de vocations religieuses. L'évêque du diocèse était natif du village et son auxiliaire du même doyenné. La paroisse d'Aubange avait droit à un curé, à un vicaire et, de plus, à un prêtre dominical. Le vicaire, l'abbé

## Violé par un prêtre

Rossignon, apprenant par des voisins l'accident de mon papa, et du même coup notre situation familiale, se proposa d'aller le chercher à l'hôpital, ce que ma maman accepta. J'accompagnai ma maman et le prêtre lors de cette expédition. N'ayant pas l'habitude de la voiture, je me souviens avoir eu des maux de ventre. Le prêtre s'arrêta sur l'autoroute pour prendre une pomme dans son coffre, sachant sûrement que mon ventre était vide. Et je me sentis mieux. C'est suite à cet événement qu'il me proposa de venir de temps en temps chez lui lorsque je ne voulais pas être à la maison.

À la suite de cet accident, mon père perdit son emploi ; il avait trente-trois ans ! Il se réfugia dans la boisson. Je ne peux le condamner car j'aurais sans doute agi de même.

Dans le village, résidait une communauté de religieuses de la doctrine chrétienne. Elles étaient cinq. J'ai effectué mon école maternelle auprès de sœur Louis-Marie. Puis, j'ai suivi mon école primaire à l'école communale. Sœur Marie-Thérèse était mon professeur en dernière année et mettait une énergie remarquable pour que je m'applique au mieux à mes études. Cette religieuse savait que je partageais ma chambre avec mon grand frère qui écoutait fort sa musique, m'empêchant d'étudier. Elle proposa dès la 5<sup>e</sup> primaire (CM1) de m'aider, après l'école, à faire mes devoirs dans leur communauté religieuse.

Je me souviens chaque jour du même rituel. Soeur Rosa, qui était d'une humilité déconcertante, parlait

## Violé par un prêtre

peu et ne se plaignait jamais. Par la suite, je l'ai souvent prise comme modèle. Elle me préparait mon bol de lait chaud, du bon lait de ferme. Je demandais toujours aux sœurs de me garder la crème, un délice : j'aurais bu la cruche entière. Je me faisais deux ou trois tartines avec de la confiture produite par les religieuses. Puis je m'attelais avec sœur Marie-Thérèse à mes devoirs. Elle m'aidait avec beaucoup de gentillesse tout en préparant ses leçons pour le lendemain.



*L'église d'Aubange*

Dès que l'horloge sonnait 17 h 45, nous allions à la chapelle pour prier et puis à l'église pour la messe.

## Violé par un prêtre

Elle avait lieu à la sacristie. C'était une messe basse, c'est-à-dire sans chants. Puis, je retournais prendre mon repas du soir chez les sœurs.

Grâce au vicaire et à l'accueil bienveillant des religieuses, je connus ce milieu religieux catholique. J'aspirais à le fréquenter le plus souvent possible, me sentant aimé et même choyé. Au début, je me tournai vers le vicaire. Il me demandait d'aller faire de petites courses au magasin du coin ou je l'aidais dans son potager. À la bonne saison, nous allions, en compagnie d'un ou deux autres enfants de chœur, cueillir les champignons. J'adorais ces grandes balades et la découverte des meilleurs emplacements où les précieux cèpes et les morilles fleurissaient. Puis, il me fit connaître un mouvement de jeunesse au sein duquel je ne me sentis jamais bien.

Le vicaire habitait avec le curé au presbytère. Une grande demeure que je trouvais accueillante et même chaleureuse. L'inscription sur la porte donnait le code aux paroissiens pour les visites : une pression sur la sonnette, c'était pour le curé et deux pour le vicaire.

Rapidement je fis la connaissance de M. le curé M. et je voulus me rendre serviable auprès de lui. Il était attachant à mes yeux. Dès le début, il fut à mon cœur comme un grand-père, un « bon-papa », comme on dit dans ma région.

Je dois énormément à ces prêtres. Je ne le dirai jamais assez.

## Violé par un prêtre

Le vicaire m'apprit à prier. Avant les messes, nous étions à genoux devant le saint sacrement. Il confectionnait des prie-Dieu pour être à genoux plus longtemps... Et souvent j'avais mal aux genoux. Je me disais : « Quand va-t-on se lever ? » Nous faisons aussi des icônes en bois où je collais des images de la Vierge ou de la Sainte-Trinité et autres. Il fallait couper les morceaux de bois avec minutie, puis coller au mieux l'image et appliquer le vernis. Dans sa voiture baptisée affectueusement « Titine », nous récitons le chapelet à chaque voyage.

Monsieur le curé me fit connaître toute la paroisse et beaucoup de gens. Je devins assez naturellement enfant de chœur. À cette époque, j'étais petit et timide et je ne faisais pas mon âge, de sorte que ma taille me valait l'honneur d'être toujours le premier dans les cortèges, que ce soit pour les communions ou d'autres célébrations.

Je m'attachai à ce curé si bien que je délaissai presque le vicaire. Je l'accompagnais partout dès que j'avais des congés, c'était réellement devenu important à ses yeux.

Le curé et moi allions visiter les malades. Je l'accompagnais pour les courses dans les supermarchés en France ou au Luxembourg et nous allions rendre visite à des amis : des prêtres ou des connaissances.

J'étais comme un petit prince, émerveillé de sa façon de vivre, de sa bonté. C'était un homme réellement généreux et humble. Mais avec un caractère marqué. Il se faisait respecter. Il me faut dire qu'il est resté le curé dans la paroisse durant 25 ans... et pour beaucoup il

## Violé par un prêtre

a fait bien des choses. Combien de personnes ne sont-elles pas venues lui demander de les aider à trouver un emploi ?

Il consultait le journal luxembourgeois contenant des offres d'embauches et régulièrement en faisait le tri. Dès qu'une personne venait lui demander de l'aide, il s'échinait à trouver la meilleure place pour le demandeur, n'hésitant pas à intervenir personnellement auprès de l'employeur.

Après quelque temps de fréquentation régulière du presbytère, je fus apprécié par ces prêtres. M. le curé venait me chercher à l'école ou à la maison pour l'accompagner à tel ou tel endroit. Il n'était pas rare qu'il me fasse un mot pour le directeur, demandant de me dispenser des cours afin d'être enfant de chœur lors de funérailles. J'en étais fier et mes camarades de classe étaient quelque peu jaloux. Certains me traitaient de fils du curé. Moi, ça ne me faisait ni chaud ni froid. Mais j'aimais savoir que j'étais important pour les prêtres, que ceux-ci m'aimaient, que les religieuses voulaient ma réussite à l'école. Et à dire vrai, je me disais : « Et si le curé était mon père ? » Puis, je me disais que cela était impossible.

Il me faut dire aussi, pour être tout à fait complet, que cet homme d'Église était très riche. Il possédait des carrières de sable dans la région. Il a pu alors construire une école professionnelle de cuisine dans le village. Faisant partie du pouvoir organisateur d'écoles privées, il n'hésitait pas à répondre favorablement aux demandes d'un directeur d'école sollicitant son appui financier. J'y trouve une raison d'expliquer

## Violé par un prêtre

la mansuétude des professeurs face à mes absences répétées pour aller servir la messe. Cela ne serait plus possible aujourd'hui.

Je me souviens des beaux dimanches que j'ai vécus. J'aimais les dimanches mais pas les samedis...

Les samedis, je rejoignais mon mouvement de jeunesse mais je n'y étais pas heureux. Les parties de football étaient plus nombreuses que toutes autres activités et je jouais au foot de façon très nulle. Si j'étais gardien, je me couchais dans le sens opposé de la trajectoire. Je fus vite mis à l'écart.

Le samedi soir, il y avait la messe à 18 h 30. Un quart d'heure avant, le chapelet était récité par une religieuse ou par M. le curé.

J'éprouvais une joie intense à pouvoir allumer les bougies et choisir les lecteurs dans l'assemblée ! Je voyais sur les visages les gens se dire : « Oui, viens me demander ! », sur d'autres : « Oh non, pas moi ! » Combien de fois n'ai-je pas eu comme réponse : « Pas aujourd'hui, j'ai oublié mes lunettes. » Ou encore deux ou trois personnes me faire la tête parce que je ne leur demandais pas à elles de lire au micro.

Déjà petit, je ressentais cette forme de pouvoir. Mais plus encore, je pouvais aisément dénicher les personnes désireuses d'aller lire la parole de Dieu dans l'unique but d'exhiber leur dernière coiffure ou leurs nouvelles toilettes.

## Violé par un prêtre

Je n'ai jamais aimé bien m'habiller. Des habits propres oui, mais pas des vêtements de marques. D'ailleurs pouvait-on s'en acheter ? C'est ainsi que, bien avant l'heure de la messe, je mettais déjà mes habits de servant de messe. Rien que de me rappeler ces tenues d'enfant de chœur, je repense, non sans émotion, à cette belle période de ma vie. C'était encore l'époque de la soutanelle rouge avec un nombre infini de gros boutons, puis un beau surplis blanc brodé, le tout surmonté d'un superbe col rouge. J'aimais l'ambiance avant la messe où l'organiste et les chantres venaient demander les derniers détails aux prêtres et où les enfants de chœur s'apprêtaient. Comme je l'ai déjà dit, étant plus petit de taille, j'étais toujours le premier à ouvrir le cortège. Même M. le curé voulait me donner des vitamines pour m'aider à grandir. Mais à part de la limonade à base de lait, une spécialité luxembourgeoise consommée largement, il ne me fit pourtant rien expérimenter d'autre. Il se préoccupait cependant de ma taille, interpellant régulièrement mes parents.

Durant la messe je chantais. Je prenais les partitions des choristes et m'imposais pour chanter avec eux. Je donnerais tout au monde pour pouvoir revivre cette période. Ce que j'aimais le plus en servant la messe, c'était sonner les clochettes lors de l'élévation du pain et du vin et aussi : faire la collecte. J'aimais voir ce que les gens mettaient : les plus bruyants mettaient des piécettes et les discrets des billets ou une grosse pièce. Quand il y avait un gros billet, M. le curé me demandait :

– Qui a mis cela ?

## Violé par un prêtre

J'étais très fier de lui désigner le donneur anonyme.

Au fil du temps, l'abbé M. me confia la responsabilité des enfants de chœur, mais jamais de façon officielle. Il n'aimait pas les gens se prenant au sérieux. Il me donnait cependant de plus en plus de responsabilités. J'aimais quand il m'appelait durant la messe et me disait : « Va fermer la porte du fond ! » ou quand régulièrement, il me disait de monter au jubé et de compter les fidèles pour ses statistiques.

Il aurait pu le demander à un choriste ou à l'organiste se trouvant déjà sur place. Mais non ! C'était à moi qu'il confiait cette mission.

À la fin de la messe, j'éteignais les bougies, je rangeais tout et fermais les portes. Puis j'allais retrouver tous les acteurs de la messe réunis dans la cuisine du presbytère où le vicaire et le curé offraient une bonne bière ou d'autres boissons.

Vers 20 h 30 tout ce petit monde partait, soit pour une répétition de fanfares, soit vers leur domicile. Moi, je retournais à la maison regarder la télévision, attendant avec impatience le lendemain matin, le dimanche.

J'étais souvent en dehors de chez moi car je ne voulais pas être une charge pour mes parents et j'aimais être indépendant.

Les offices étaient bien suivis à Aubange. Le dimanche, il y avait trois messes. Je préférais celle

## Violé par un prêtre

de 8 h 15. C'était une messe avec chants mais sans orgue. Le son des cloches d'Aubange habite encore ma mémoire. Le clocher possède quatre belles grosses cloches et combien de fois le dimanche matin, je les entendais m'appeler une demi-heure avant l'office. Et, je courais en craignant d'arriver en retard. Cela est arrivé quelques fois, mais M. le curé me laissait la porte de la sacristie ouverte et, ainsi, je pouvais revêtir l'habit de servant et rejoindre le chœur. Lorsque le curé ne présidait pas cette messe, il était cependant toujours présent et chantait de beaux cantiques. S'il célébrait la messe, il chantait également. Parfois, en plein milieu de la messe, l'organiste étant à l'avance pour l'office de 10 h 15, accompagnait discrètement les chants d'une douce musique. Je jubilais me croyant au paradis. Je savais que cela faisait plaisir au curé d'avoir l'organiste à ses messes. Il était fier de l'orgue de son église, surtout après sa longue et onéreuse restauration.

Lors des mois de printemps et d'été, M. le curé aimait avoir les portes de l'église grandes ouvertes. Il n'était pas rare de voir de temps à autre une hirondelle ou deux survoler l'assemblée et chanter à leur manière la gloire de Dieu !

À tour de rôle, les prêtres se partageaient les prédications de semaine en semaine.

Qu'il était beau de voir toujours ces trois prêtres concélébrer ensemble ! Assez régulièrement, d'autres prêtres frontaliers venaient prêcher également dans la belle église d'Aubange, de même que des prêtres ou religieuses originaires de la paroisse. Je repense à cet instant à l'abbé G. qui était missionnaire au Rwanda

## Violé par un prêtre

jusqu'à y laisser sa vie en 1994. Je revois sœur A., une dominicaine fondatrice d'un monastère en Norvège. Elle mourut récemment à l'âge de 102 ans. Elle vint prêcher de temps à autre en notre église. Elle me réservait un accueil magnifique à chacune de mes visites en Norvège. Je ne dois pas oublier le brave chanoine Jacques à Gorcy ou un autre prêtre français, aumônier de l'Hôtel Dieu à Mont St Martin. Enfin, il y avait aussi le vicaire épiscopal du diocèse originaire aussi d'Aubange. Cependant et à mon grand étonnement, M. le curé ne lui réservait jamais bon accueil ! Je n'ai jamais su pourquoi.

La grand-messe dominicale était donc rehaussée, par de nombreux acteurs mais aussi avec l'orgue et de temps en temps de la trompette. L'orgue magnifique avait été restauré grâce à l'abbé M. Mais hormis ce fait, notre église disposait des services d'un organiste remarquable, envié par d'autres paroisses. Il nous quitta même quelque temps s'exilant volontairement vers de meilleurs horizons, après le changement de prêtres. J'ai toujours regretté de n'avoir jamais su jouer d'un instrument de musique et surtout l'orgue. J'ai souvent rêvé de pouvoir remplacer au pied levé l'organiste absent ou en retard. L'abbé M. essaya de m'apprendre, mais se découragea très vite et n'y donna plus suite. De même, à l'âge de 13 ou 14 ans, il tenta de m'enseigner la conduite automobile. Il abandonna aussitôt, ne me sentant pas immédiatement doué. Il espérait sans doute un mot ou une demande de ma part, afin d'apprendre ces choses. Je n'étais pas assez extraverti pour exprimer de telles demandes. L'église

## Violé par un prêtre

était « sale » à l'intérieur, les murs et plafonds noirs à cause des années sans peinture. Mais je l'aimais mon église ! Je faisais tout pour qu'elle soit belle ! Ainsi, j'aidais les religieuses à l'orner de fleurs, à enlever les toiles d'araignées, à laver les escaliers car il y avait beaucoup de pigeons dans le clocher. Ceux-ci étaient les amis du vicaire et ils pouvaient sans problème y élire domicile en échange d'y faire leurs besoins... Cela servait d'engrais pour son potager et surtout pour ses beaux plants de tomates. Il bataillait amicalement avec mon papa, chacun espérant cultiver les plus belles et charnues ! Mais c'était surtout afin de venir saluer ma famille. Lorsque j'eus neuf ans, un petit frère vint au monde. J'étais heureux de caresser ses joues, au toucher duveteux de la pêche, mais le peu d'affection que je recevais de mes parents s'envola. Vers douze ans, un autre enfant naquit accentuant encore ce vide en moi. Je décidai de compenser ce manque en me rendant disponible, serviable et utile auprès de la communauté paroissiale de mon village.

Mes parents ne s'inquiétaient pas de mes longues absences de la maison. : Ils savaient que j'étais entre de bonnes mains...

Le dimanche après-midi, j'allais manger avec M. le curé chez telle ou telle de ses connaissances. Je garde une tendresse particulière pour Mademoiselle Alice : elle n'arrêtait pas de nous faire rire, durant les repas, avec un petit clown à piles jouant des timbales et qu'elle ne cessait de faire fonctionner. Elle nous mettait de la joie au cœur quand nous allions chez elle, prier le chapelet. Une autre dame chez qui nous allions

## Violé par un prêtre

régulièrement se prénommaient Rosalie. Elle était une gouvernante de prêtre de son état, comme on disait dans le temps. Elle nous préparait toujours un plat luxembourgeois, dont le nom me faisait déjà saliver. C'était le « Bouneschlupp » : un plat très copieux avec du lard et de la saucisse à cuire, alors que mon curé était végétarien ! Lorsqu'il voyait la viande il disait :

– Strein verboten ! (Strictement interdit !)

Avec cette dame, le curé ne faisait que se disputer en luxembourgeois. Et comme je ne parlais pas cette langue, je n'ai jamais compris le sujet de leurs querelles. Mais, on y retournait chaque fois.

Il ne fallait pas embêter M. le curé. Un jour, comme il le faisait souvent, il prit un jeune du village en autopstop. En s'asseyant, il dit joyeusement :

– Et comment tu vas, Maurice ?

Monsieur le Curé se mit en colère et lui asséna des coups de poing sur ses jambes, puis le jeta hors de la voiture. Le jeune gaillard se demanda le mal qu'il avait pu faire... Il n'avait simplement pas eu le minimum de respect voulu.

Je n'ai jamais tutoyé un de mes prêtres.

J'adorais être en voiture avec M. le curé. S'il pleuvait, c'est moi qui réglais les commandes des essuie-glaces ou du chauffage pour la buée. Je devais aussi souvent l'aider à tourner le volant car à l'époque, il n'y avait pas la direction assistée.

L'abbé M. et l'abbé Rossignon me donnèrent leur

## Violé par un prêtre

confiance et j'étais au presbytère comme chez moi. Je les respectais et ils me respectaient.

Le samedi après-midi, il y avait souvent des mariages. J'aimais balayer les escaliers de l'église après ces offices religieux et garder ce riz pour les pigeons. Le dimanche, les baptêmes étaient fréquents. En semaine, les enterrements étaient réguliers. Grâce à cela, j'avais de l'argent de poche et je ne demandais jamais rien à mes parents.

Nous allions souvent chez le frère de M. le curé. Il lui nettoyait ses taches sur son veston ou sa cravate et ils s'amusaient l'un l'autre se taquinant devant moi. J'allais aussi voir « l'école des fans » chez la sœur de M. le curé pendant que ce dernier faisait la sieste chez son frère. Il était content de m'y envoyer. Elle me préparait de bons goûters.

La messe du dimanche soir était très belle aussi. Il y avait beaucoup de monde et surtout des Français. Je le voyais bien au résultat de la collecte. Après cette messe, j'étais le maître des lieux. En effet, le curé partait tous les dimanches soirs avec son ami prêtre, l'abbé Fonder, dans de bons restaurants. Il me laissait tout seul à ranger, à fermer l'église, à compter le fruit de la quête. Je devais fermer la fenêtre de la chambre à coucher de M. le curé et allumer le chauffage.

Le lundi, j'allais porter l'argent à la banque. Je répondais aussi au téléphone pour M. le curé et je faisais leurs courses. Je les accompagnais partout.

## Violé par un prêtre

J'étais vraiment devenu leur sacristain, à mon grand plaisir. De même, lorsqu'il y avait quelque chose à vendre pour une association ou pour la paroisse, j'étais volontaire. Comme j'étais connu du village, je n'avais guère de refus en sonnant aux portes ! J'étais aussi le jardinier d'une sœur fort âgée, qui appréciait mon aide.

Un jour, M. le curé me donna la clé du presbytère ainsi que celles de sa voiture afin de me permettre de faire du rangement. Il me dit :

– Je reviens dans deux semaines, je vais en Allemagne.

Le lendemain, je rentrai au presbytère. Le vicaire sursauta :

– Mais où est Maurice ?

– Il est en Allemagne, pour se reposer.

Je me rendis compte qu'il n'avait même pas averti le vicaire. Cela m'étonna grandement, mais le vicaire ne s'en formalisa pas outre mesure.

Je comprenais en vivant avec eux, presque au jour le jour, la vie de prêtre et cette existence me plaisait.

Mais le prêtre restait homme. Le curé n'aimait pas entendre toujours sonner à la porte pour le vicaire. Il en nourrissait une certaine jalousie. Pour ma part, j'étais connu de tous les prêtres de la région, car l'abbé M. m'en avait fait rencontrer bon nombre. Beaucoup d'entre eux venaient également voir le vicaire et boire une bonne bière de l'abbaye d'Orval. De son bureau, l'abbé M. entendait rire les invités du vicaire et pensait

## Violé par un prêtre

souvent être le sujet de moqueries.

Alors, il me disait :

– Viens, on va aller faire des visites !

Une chose m'a toujours frappé dans le comportement de M. le curé : il ne s'invitait pas souvent à la table des âmes du village. S'il devait voir quelqu'un ou prendre un rendez-vous, pour telle ou telle réunion, je l'accompagnais en voiture. J'étais alors chargé de sonner à la porte et le curé lui parlait tout en restant dans sa voiture. Parfois, je devais juste glisser un petit mot sous la porte. Et, il n'était pas rare qu'il me dise :

– Ne fais pas de bruit avec la portière. Glisse le papier sous la porte et ne sonne pas.

Dès que l'on passait la frontière du village ou du pays, nous nous installions, par contre, autour de très bonnes tables.

Il en avait assez de sa paroisse. Il y était depuis trop longtemps et la lassitude le gagnait. Il aimait bénir des mariages en France ou célébrer des messes au Grand-duché de Luxembourg, notamment avec le mouvement des Focolari, qui lui redonnait du dynamisme. Un jour, il était réellement enjoué de sa rencontre avec le célèbre père Tardif. Il lui avait annoncé qu'il vivrait très vieux. Il me fit part de sa joie. Mais elle ne fut pas de longue durée. Quelque temps après, le curé apprit qu'il était très malade mais il ne le dit à personne, pas même à moi. C'est pour cette raison qu'il partait en Allemagne, afin d'essayer de se faire soigner. Mais que faire contre un cancer des os et avec des métastases au cerveau ?

## Violé par un prêtre

Ayant atteint l'âge de 65 ans, il fut pris d'une telle lassitude pour son ministère qu'il voulut quitter la paroisse. L'évêque le supplia de rester. Et, comme c'était son ami, il accepta. Se savait-il déjà malade à ce moment-là ? Sûrement.

Deux ans plus tard, en 1987, ayant repris goût à son ministère, on le força à quitter sa paroisse.

Je me rappelle de ce moment terrible. J'étais dans la pièce voisine de son bureau, séparée par une simple tenture. Je triais la collecte quand soudain le vicaire épiscopal fit irruption. Il s'énerma sur le curé et lui signifia l'ordre formel de quitter la paroisse. Mon curé ne le voulait pas. Le vicaire épiscopal le menaça de l'intervention de la police s'il n'obtempérait pas.

Une fois ce prêtre parti, je revins dans le bureau. Le curé me regarda, prit le téléphone et contacta l'évêque pour le mettre au courant de la visite de son vicaire épiscopal. Il raccrocha au bout de quelques instants.

– Monseigneur m'informe qu'il n'a plus rien à dire : ce n'est plus lui qui décide des nominations.

Je me souviens de la messe de départ du curé et du vicaire. Ils furent écartés en même temps de la paroisse, me laissant seul ! Après la remise de cadeaux, le curé remercia par ces simples mots :

– Je n'aime pas le culte de la personnalité. Je préfère rendre grâce à Dieu comme nous l'avons fait tout à l'heure ! Merci !

Je peux comprendre que des paroissiens se soient plaints en haut lieu concernant mon ancien curé car il lui arrivait de perdre toute mesure et la raison. Mais,

## Violé par un prêtre

son état de santé en était la cause. Après tant d'années au service de l'Église, il y avait d'autres possibilités plus humaines pour le mettre à l'écart.

### **Notes :**

1. En 1987, le village avait 1268 foyers et 3420.
2. Je suis né en 1973.
3. À 15 km d'Aubange se trouve la ville d'Arlon, à 20 km la ville de Luxembourg et dans une autre direction à 15 km la ville de Longwy en France.

« *Tout bonheur est une innocence.* »

Marguerite Yourcenar

## BONHEUR ET RÊVE BRISÉS !

« LAISSE TOI FAIRE... ! »

1987-1994

Au départ de l'abbé Rossignon, le nouveau vicaire, l'abbé Hubermont, arriva le premier. Monsieur le curé M. prit le temps pour partir. Il fallut ensuite faire des travaux dans le presbytère, car son remplaçant venait y habiter avec ses parents.

La paroisse mit à la disposition du nouveau vicaire une maison. Le nouveau curé prit ses fonctions lorsque les travaux au presbytère furent terminés. Il prit d'initiative la responsabilité des mouvements de la paroisse. Le nouveau curé était, il est vrai, également aumônier militaire en plus de sa charge paroissiale. Il n'eut droit à superviser qu'un seul mouvement de jeunesse.

Ces nouveaux prêtres firent ma connaissance. Le

## Violé par un prêtre

fait que je disposais des clefs de l'église les encouragea à me faire confiance. Mon dévouement fit le reste. Ils ont probablement considéré que j'étais fiable, timide et réservé.

Pour ma part, leurs prédécesseurs avaient été pour moi des modèles qui avaient fait naître ma vocation. Je voulais consacrer toute ma vie à Dieu. Je leur vouais donc, naturellement, un profond respect et une grande admiration.



*Joël à l'âge de 14 ans.*

L'ancien curé venait de temps en temps me chercher à la maison afin de pouvoir l'accompagner lors de visites et même pour servir la messe dans ses deux nouvelles paroisses.

Ce n'était pas l'époque d'Internet ou du téléphone portable et à la maison nous n'avions même pas le téléphone. J'attendais des heures à la fenêtre l'arrivée de M. le curé. Il klaxonnait et je courais le rejoindre. Je revivais les bons moments du temps où il était

## Violé par un prêtre

en poste. Nous allions même rendre visite à l'ancien vicaire. Mais ce bonheur n'était pas régulier et j'étais, en fait, assez malheureux. Dès son arrivée, le vicaire avait pris la responsabilité des enfants de chœur. Les nouveaux prêtres avaient établi une liste de lecteurs pour les messes. Ma taille me sauvait ! Je restais le premier dans les cortèges. Mais à part aider à préparer l'église et la ranger à la fin des offices, je n'étais plus responsable de rien. Fini le temps de considérer le presbytère comme un lieu à moi...

Outre le départ des anciens prêtres, je devais assumer tout ce chambardement dans une vie bien réglée. Même les pigeons étaient exclus, le clocher avait été grillagé. Finis nos beaux ornements de servants de messe ! Le nouveau clergé les mit dans des sacs-poubelle afin de les envoyer en Pologne, si mes souvenirs sont exacts. Nos nouvelles tenues furent des aubes blanches ! Enfin, la messe du dimanche soir fut supprimée.

Mais, s'il n'y avait eu que ça.

Mon malheur fut de transférer instinctivement la confiance totale que j'avais envers les anciens prêtres aux nouveaux. Dès le début de son arrivée, le vicaire Hubermont attira à lui les enfants et les jeunes du village. Étant arrivé avant le curé et ce dernier vivant avec ses parents, le curé ne pouvait s'occuper de moi. À mes yeux, le vicaire devint donc le véritable curé du village ! Il était responsable de tant de choses à mesure de l'investissement du curé dans sa tâche d'aumônier dans l'armée. Pour le vicaire, il était facile d'attirer les

## Violé par un prêtre

enfants. Il était jeune (27 ans). Sa maison débordait de jeux (console Nintendo, baby-foot...) et on y trouvait même un lit superposé en plus du sien qui était déjà très large pour un célibataire !

J'allais régulièrement chez lui, ayant perdu progressivement l'affection et la présence de mes anciens mentors. D'ailleurs, je n'aimais pas la présence d'autres jeunes autour de lui. J'avais clairement perdu ma position privilégiée. Le vicaire l'avait bien compris, décelant ma grande timidité et mon isolement par rapport aux autres enfants. Il connaissait également ma situation familiale et mon besoin d'affection.

Il m'invita à passer le voir le soir après la messe ou après une réunion paroissiale, me promettant d'être seuls tous les deux. Ayant fait mes devoirs chez les religieuses, assisté à la messe à l'église et ensuite soupé chez elles, que faire après ?

Je répondis favorablement à son invitation. Au début, il me faisait monter à l'étage où il disposait d'un grand bureau où trônait une télévision. Je fus frappé par le grand nombre de cadres contenant des photos d'enfants. Arrivé dans la vaste pièce, il fermait les volets, allumait la télévision et me demandait de venir m'asseoir sur ses genoux. Curieusement, dans son bureau, il n'y avait que sa chaise de bureau et un fauteuil ; les enfants devaient s'asseoir sur le sol revêtu d'un tapis. Le but était de pousser les enfants à s'installer sur ses genoux.

À part l'affection que je recevais des prêtres et des religieuses, je n'en connaissais guère plus. À la maison,

## Violé par un prêtre

je ne me souviens pas avoir été dans les bras de mes parents. Ce n'était même pas l'habitude de s'embrasser, sauf à leur anniversaire ou lors des fêtes de Noël et de Nouvel An. Jamais à d'autres moments !

Quand le vicaire m'invitait sur ses genoux, j'étais tout heureux d'avoir de l'affection physique, le contact et la chaleur humaine. Je pensais à l'affection que ma maman donnait à mon petit frère, né quelque temps plus tôt. Le vicaire étant assis dans son fauteuil, j'allais me blottir contre lui comme un petit enfant. Pendant ce temps, il zappait et dès qu'un programme l'intéressait (souvent du football), il s'occupait de moi... Sur ses genoux je me sentais bien : je me sentais aimé, je fermais les yeux et j'espérais que ce moment ne se termine pas. Le vicaire me caressait doucement le haut du corps au-dessus de mes vêtements, puis le visage et je retirais fréquemment sa main, car il m'empêchait de m'assoupir dans ses bras.

Très rapidement, il me dit :

– Mais, laisse-toi faire !

Son ton ne traduisait pas d'agressivité, mais une insistance autoritaire réelle.

Je n'aimais pas ses caresses qui me procuraient à la fois des frissons et des chatouillements, mais à chaque fois que je retirais sa main il répétait avec une insistance accrue :

– Laisse-toi faire !

Violé par un prêtre

Joël,

Merci pour tes vœux de Noël  
et de Nouvel An : j'espère qu'ils  
se réaliseront.

Bonne année à toi aussi,  
spécialement à l'école.

Puisse le Seigneur nous aider  
tous les deux à être plus fidèles  
à son message de bonheur, de  
respect et de pureté!

Que Dieu nous donne la force  
de vivre selon son désir

Joël

Aulange, le 1/1/90

Violé par un prêtre

Bonjour Joël,

Ta carte m'a fait vraiment plaisir !

J'aimerais beaucoup que tu reviennes  
à Flavimne le plus tôt possible !

Par exemple mercredi prochain ; car  
jeudi matin, je vais à Arlon et je pourrai  
te conduire à l'école à Vinton pour 8R !

Donc mercredi 23, tu viens à Namur en  
fin d'après-midi et je te ramène à l'école  
le lendemain matin.

ou alors, si cela t'arrange mieux,  
tu peux venir un vendredi du mois  
d'octobre !

Ecris-moi pour me dire si tu es d'accord  
pour mercredi prochain : moi j'y tiens  
vraiment car j'ai envie de te revoir  
chez moi très vite !

A mercredi !

Jillens

## Violé par un prêtre

Imperceptiblement, il passa à des caresses plus directes, touchant ma peau par-dessous mes vêtements. Il insista à de maintes reprises devant mes réticences, lâchant toujours cette phrase courte, d'une voix assurée et pleine de toute l'autorité dont il jouissait à mes yeux :

– Laisse-toi faire, enfin !

Il en vint à prendre ma main, m'obligeant de lui toucher le torse. Ses mains descendirent plus bas et à nouveau je l'écartais. Puis, toujours sous la force de cette phrase répétée éternellement, il repartait à l'assaut. Sa bouche se posa sur mes joues, mes oreilles. J'étais dans un état de confusion réel. Je frissonnais de tout mon corps et je me sentais mal.

À la fin du match de foot ou de son émission de télévision, il me reconduisait en voiture et me déposait devant mon domicile. Pendant le trajet, il continuait de me caresser. Arrivé chez moi, je filais aux toilettes car j'avais mal au zizi, surtout quand je faisais pipi. Je ne comprenais rien de ce qui m'arrivait. Il m'est difficile d'exprimer ce sentiment de trouble et de honte, mêlé aux réactions incompréhensibles de mon propre corps.

À qui le dire ? Depuis mes huit ans, j'avais pris l'habitude de me débrouiller seul. La sexualité m'était inconnue et ce n'était certes pas à la maison que ces choses étaient évoquées. Je n'avais pas de camarade de confiance à qui en parler. La pédophilie m'était totalement inconnue. En 1987, l'affaire Dutroux n'avait pas encore éclaté. Dans mon esprit d'enfant petit et timide, malgré mes quatorze ans, une seule idée s'imposa : il m'aimait !

## Violé par un prêtre

Le vicaire m'apprenait simplement la sexualité et l'amour. Personne ne m'avait dit que c'était mal et je n'allais pas mettre en cause les bonnes intentions et l'affection d'un homme d'Église ! Intimement, je ressentais une honte grandissante. Et si c'était mal ? Oui, si le vicaire me contraignait à commettre des actes contraires à la normalité ? Mais à qui aurais-je osé le dire ?

Le prêtre me savait timide et j'allais lui en fournir une preuve supplémentaire.

En effet, dès qu'il m'eut reconduit chez moi, je me rendis à l'église où j'écrivis sur une feuille mon ressentiment. Je lui fis part que je n'étais pas un pantin et qu'il devait cesser.

Il me répondit en déposant sa réponse dans une enveloppe à mon nom, à la sacristie. Il me rassura en des termes affectueux. Il souhaitait que je sois autre chose qu'un pantin. Il me donna rendez-vous pour le lendemain. Et à chaque fois, il abusa de moi un peu plus. Le rituel était le même. Il me reconduisait et j'éprouvais une honte et une humiliation de plus en plus grande. Il répondait à mes courriers qu'il déposait à la sacristie. Mais, il me proposait aussi d'en parler, me donnant, de nouveau, rendez-vous.

Comment expliquer que je me rendais, malgré tout, à ces rendez-vous où j'espérais des réponses, mais aussi qu'il ne me prive pas de son affection ?

J'avais le sentiment d'être aimé. Mais, très vite, je compris que je n'étais que son objet sexuel. En effet, il ne se contenta bientôt plus de caresses sur le haut du corps. Il me mettait ma main sur son pantalon afin

## Violé par un prêtre

que je lui caresse le sexe. Je ne le voulais pas mais il insistait. Il me guidait la main et me forçait à faire des mouvements sur son sexe. Dès qu'il avait joui, il s'essuyait avec son mouchoir et se rhabillait pour me reconduire à la maison. Quand j'allais chez lui en journée, il prenait toujours des enfants sur ses genoux. Alors, il me disait de venir tard le soir afin d'être seul avec lui. J'étais jaloux de voir qu'il donnait de l'amour à d'autres enfants me privant de l'exclusivité dont j'aspirais désespérément. Si bien que le soir venu, je répondais à ses rendez-vous afin de bénéficier seul, de toute son affection. Il n'était pas rare qu'il me prenne la tête afin de m'obliger à mettre son sexe dans la bouche : je ne le voulais pas mais il insistait au point de briser toute velléité de résistance. Je trouvais cela dégoûtant et honteux, mais je ne pouvais lui résister. Et à chaque fois, dès qu'il avait obtenu son plaisir, il me disait de partir ou me reconduisait à la maison, me plongeant dans un gouffre de frustration et de honte. De temps en temps, il me demandait même de dormir chez lui et je me couchais dans son grand lit avec lui. Là aussi, il me prouvait que je n'étais que son objet sexuel. Au-delà de son plaisir égoïste, il quittait la chambre et me laissait seul jusqu'au lendemain matin. Les fois où je logeais chez lui, il tentait de faire plus de choses que ce que l'on faisait dans le fauteuil, mais j'ai toujours refusé. Il existait donc des limites impossibles à franchir. Je pouvais donc refuser, dire non et tenir bon ! Jamais je n'ai eu de plaisir avec lui.

Au fil de cette période, l'image que j'avais du bon prêtre vola en éclats. Il avait détruit le but et les raisons de ma vie. À la maison, je ne demandais

## Violé par un prêtre

plus à mon petit frère et à ma petite sœur d'assister à « ma messe ». Avant ces événements odieux, dans ma chambre, je mettais un peignoir et célébrais la messe avec des chips et du jus de raisin rouge. Mais, j'y renonçai définitivement. Je me renfermai de plus en plus sur moi-même, voulant même en finir avec la vie. Combien de fois n'ai-je pas mis ma tête sous mon oreiller, essayant de ne plus respirer ! J'allais même dans le clocher, mais là, j'étais seul aussi. Il n'y avait même plus de pigeons. J'aurais voulu qu'une cloche me percuté dans son balancement, et qu'on me retrouve mort des semaines après.

Le vicaire profitait de moi pour exprimer toute sa perversité d'une manière ignoble et répugnante. Pour lui, il était aisé d'assouvir ses pulsions sexuelles sur l'enfant que j'étais !

Moi, je voulais juste mourir...

L'ancien curé m'écrivait souvent d'Allemagne où il partait sans doute se soigner. Un jour, nous nous rendîmes chez l'ancien vicaire pour discuter de mon avenir. Il lui demanda s'il pouvait s'occuper de moi lorsque je serais interne au collège. Lorsque avec lui, j'allais me promener dans les bois – surtout à Aubange –, il me demandait d'aller sur le parking de la douane afin de noter le nombre de camions des différents pays. Ce jeu l'amusait. Après, nous marchions ensemble dans la forêt où nous écoutions les oiseaux. Au passage, il saluait les familles et conversait quelques instants. Il arrivait souvent que l'un ou l'autre de ses paroissiens le questionne à mon sujet :

## Violé par un prêtre

- Il veut devenir aussi curé, le petit Joël ?  
Il s'énervait alors et répondait :
- On ne peut pas décider pour lui, il fera ce qu'il voudra, mais je l'aiderai quoiqu'il fasse.

En 1989, je poursuivis donc mes études dans la ville voisine logeant à l'internat du collège. De temps en temps, je rendais visite à mon ancien vicaire, devenu curé dans un village voisin. Le vicaire Hubermont m'écrivait régulièrement au collège. Il me jurait de ne plus jamais recommencer et m'offrait de venir chez lui le week-end. Nous dialoguions par écrit car, une fois chez lui, le mutisme m'habitait, tout autant que la honte.

Je nourrissais beaucoup de rancœur à son encontre, pour l'engrenage infernal dans lequel il m'avait sciemment plongé. Je voulais des excuses pour pardonner, du repentir pour reprendre confiance. Jusqu'ici, je n'avais parlé de ses méfaits à personne. Je décidai de me confier par écrit à l'évêque auxiliaire du diocèse.

À cette époque, en effet, une pétition circulait dans la paroisse, demandant le départ du curé. Le vicaire ayant la main sur bon nombre de mouvements de jeunesse, d'associations culturelles et religieuses, disposait du soutien de la population. Les deux hommes ne s'entendaient pas. Je fis donc valoir mes arguments, soutenant le maintien du curé et les raisons pour lesquelles le vicaire devait être déplacé. Je profitai de cette missive pour dénoncer les agissements du vicaire à l'évêque auxiliaire, une fois que je me trouvais seul

## Violé par un prêtre

chez lui. Je ne reçus aucune réponse. Un an passa.

Mon ancien curé fut contraint de quitter ses deux paroisses. Il alla habiter chez son frère.

Je dois, ici, vous confesser toute l'horreur de la situation. J'avais vécu des changements terribles dans ma vie, par l'arrivée des nouveaux prêtres et l'éloignement de mes modèles de probité et de dévouement à Dieu. Ma famille ne sut m'apporter l'affection et l'amour dont je manquais si cruellement. J'y trouve les deux raisons principales ayant fait de moi la victime idéale de ce prédateur abject. Certaines nuits, au comble de la douleur et de la honte, j'allais me réfugier dans le dernier endroit de calme et de protection. Il m'est arrivé bien souvent de dormir dans la sacristie, enroulé dans un drapeau belge. Je sanglotais des heures entières, n'osant rentrer à la maison. Le vicaire Hubermont connaissait mes faiblesses, ma fragilité. Il avait parfaitement cerné sa victime avant de s'y attaquer. Un jour, il ramena mon père à la maison car il avait un peu trop bu dans un café de ce village voisin. Ma mère me réveilla et j'éprouvai en le voyant une gêne réelle. Mon abuseur dans ma maison ! Comme un fauve, il avait même eu le toupet de venir renifler l'atmosphère familiale de son objet de plaisir. Il a certainement considéré être à l'abri de toute dénonciation. Je ne pouvais pas parler à mes parents.

De plus, il détenait une arme infallible contre le gamin que j'étais. Si j'avais parlé de ses actes odieux, il m'aurait immédiatement privé des clefs de l'église, mon dernier refuge.

Au fond de moi, j'avais toujours le désir de devenir

## Violé par un prêtre

prêtre. Je me souviens d'un jour où j'étais à l'église en train de m'amuser sur l'orgue, ce que je faisais souvent. J'avais allumé le micro et je chantais un chant que j'aimais bien :

*« De mon cœur a jailli ce beau poème, ma vie toute entière je l'offre au Seigneur ! »*

À la fin de ce chant, le vicaire, venant de la sacristie se mit à applaudir. J'étais gêné de sa présence et qu'il ait entendu ma prière. Mais au fond, je formulai l'espoir qu'il ait enfin entendu et compris ma volonté, grâce à ce cri d'amour sorti de mon cœur dans l'église. Il allait peut-être me respecter et comprendre mon aspiration à embrasser la prêtrise. Cependant, malgré cet événement et les nombreux courriers échangés, il ne cessait de continuer. Pire encore, au risque de vous paraître choquant, l'absence de réponse de l'évêché à mon courrier me bouleversa grandement. Je finis par croire que je n'étais pas normal et que les agissements du vicaire, ses pratiques, étaient considérés comme logiques par la hiérarchie de l'Église.

Je finis par regretter mon courrier et d'avoir fait preuve de méchanceté. Pourquoi me suis-je persuadé que les actes de ce pédophile étaient normaux ? Comment ai-je pu me laisser faire ? La peur de tout perdre, de condamner mon avenir et surtout de ne pas être cru.

Mon ancien curé tomba un jour du lit durant la nuit et dut être hospitalisé quelques jours. La consigne du médecin fut sans appel : interdiction de voiture. Le pauvre : il n'avait déjà plus de charges paroissiales.

## Violé par un prêtre

Si on lui interdisait la voiture, que lui resterait-il ? Au début, des personnes venaient le chercher pour célébrer telle ou telle messe et moi je le voyais moins souvent, car il ne pouvait plus venir me chercher. Ce qui devait arriver, arriva. Un jour, il reprit la voiture et alla se promener dans un bois. Son frère alerta les villages afin de demander si l'on savait où se trouvait monsieur le curé. Il avait disparu ! Trois jours après, un cultivateur vit une voiture dans un chemin près d'un bois et eut la mauvaise surprise de voir monsieur le curé allongé par terre dans un état de fatigue extrême. Sa voiture avait été embourbée et, voulant sans doute la dégager, eut un malaise. Sans le passage de ce cultivateur, il aurait été retrouvé mort. Il avait perdu la parole et j'allais lui rendre visite le plus souvent possible. Il me reconnaissait. Même sans la parole, son caractère et sa volonté étaient toujours intacts. Je me souviens d'un jour où un paroissien est venu dans sa chambre lui rendre visite. À peine eut-il franchi le seuil de la porte que monsieur le curé, allongé sur son lit, lui désigna la porte avec son bras.

Au collègue, les choses se passèrent fort mal. Je fus renvoyé. J'étais certes souvent dans la chambre de mes camarades, cherchant de l'affection. Ayant vécu les méfaits du vicaire et étant devenu adolescent, je me laissais à reproduire ce que le vicaire m'avait appris, dans ce milieu masculin confiné. Personne ne me demanda d'explications sur mon comportement. Cet événement coïncida avec la période où mon ancien curé était hospitalisé à deux kilomètres de mon village. J'allais lui rendre visite chaque jour. Il n'avait

## Violé par un prêtre

toujours pas retrouvé la parole mais il était content de mes visites et souvent je voulais pleurer à ses côtés, mais je me retenais pour ne pas le peiner. Il avait une photographie de mademoiselle Alice dans sa chambre et la montrait souvent à qui venait le voir. Elle était décédée quelques mois plus tôt, mais personne n'osait le lui dire.

Un soir en février 1991, en allant servir la messe à l'église pour la neuvaine à Notre-Dame de Lourdes, le nouveau curé me prit à part dans la sacristie et m'annonça le décès de M. le curé M. Je me mis à pleurer. Je servis la messe obsédé par l'idée de vérifier de mes yeux si monsieur le curé était bien décédé. J'allais donc à la clinique dans la chambre de M. le curé. Il n'était plus là. Le personnel me dit qu'il était déjà à la morgue. Je descendis les escaliers, entrai dans la pièce mortuaire et trouvai un cercueil. Je ne pouvais imaginer que M. le curé soit mort ! Combien d'enterrements avais-je déjà servis comme enfant de chœur ? Mais jamais je n'avais perdu un être aimé. Je ne pouvais admettre la réalité de sa mort. Je vérifiai que j'étais bien seul dans les environs et soulevai le couvercle du cercueil afin de m'assurer que c'était bien lui. Je le vis avec son costume habituel et sa cravate. Il était bien mort. Je lui tins une dernière fois la main et pleurai toutes les larmes de mon corps.

L'abbé M. était un homme de cœur qui avait compté dans ma vie plus que toute autre personne. Vous ai-je dit qu'il était historien et avait écrit quelques ouvrages sur la région ? Il était également d'une générosité sans bornes. Ce bon vivant ne manquait aucune occasion

## Violé par un prêtre

de taquiner ses ouailles, comme celui dénommé « le shérif ». Il le faisait sans malice, trop heureux de voir quelqu'un se mettre en furie contre lui. Le « shérif » était un simplet mais dont personne ne s'occupait. L'abbé, lui, apportait des repas même au risque de prendre des coups. Il est facile de critiquer et de fermer les yeux. L'abbé, lui, avait fait son choix, même s'il pouvait se montrer dur.

C'est donc début 1991 que mon curé est décédé et que le vicaire abuseur quitta la paroisse. J'étais très peiné du décès de mon curé mais heureux du départ du vicaire.

Lorsque le vicaire était à Aubange, il me proposa d'aller assister aux ordinations de nouveaux prêtres. Il m'avait donné rendez-vous devant chez lui à treize heures. J'étais tout content de pouvoir aller assister pour la première fois à un office à la cathédrale. Cet épisode me prouva, si je ne l'avais pas encore compris, que j'étais bien son objet car à quinze heures trente j'attendais toujours devant sa maison. Il m'avait oublié !

De sa nouvelle paroisse, il m'écrivait régulièrement m'invitant à venir le visiter. Lors d'un stage pendant mes études d'aide-soignant, je répondis à son invitation espérant qu'enfin il ne recommencerait plus à abuser de moi. Hélas ! Il me prenait toujours pour un enfant en me prenant sur ses genoux et recommençait à abuser de moi. Je pensais être aimé mais était-ce cela l'amour ? Il m'aimait ? J'étais donc toujours son pantin.

## Violé par un prêtre

Avant le décès de mon curé, ce dernier avait pris l'initiative de me payer les frais de mes études au collège. Ses dernières volontés données à sa famille furent de payer mes études quoique je fasse, si bien que j'avais toujours en tête, malgré les actes ignobles du vicaire, de devenir un jour prêtre. La seule chose faisant obstacle à mes yeux était de prêcher. Le comportement du vicaire Hubermont à mon égard en était certainement la cause. J'étais très renfermé. Je me voyais plutôt moine et quelques personnes, pour me taquiner gentiment, me parlaient souvent de la Trappe.

À cette époque pourtant, le suicide me tentait plus encore.

Au risque de passer pour un blasphémateur : mon existence, je la dois à Dieu. Rien de choquant, sauf que pour moi ce Dieu devait être réel et toujours à mes côtés. Lorsque j'étais à Aubange, cette présence, je l'avais en allant à l'église quand je le voulais, même la nuit. Je savais que Dieu avait pitié de moi. Dieu était là, présent, dans le tabernacle. Mais quand je dus aller au collège, mon seul secours était d'avoir, dans un tout petit ciboire, une hostie consacrée que je portais dans mon cartable. Le soir dans ma chambre, je plaçais Jésus dans mon armoire bien respectueusement. C'était mon secours, ma force et mon soutien pour vivre. Le vendredi soir, de retour au village, je remettais l'hostie consacrée dans le tabernacle.

Début 1991 fut aussi la période de changement d'évêque. Dans la région d'Aubange, les prêtres disaient régulièrement :

## Violé par un prêtre

– Pourvu que ce ne soit pas l'abbé André Léonard qui devienne évêque !

Ces commentaires me semblaient injustes et indignes d'hommes d'Église.

Je pris l'initiative de lui écrire, là où il était président du Séminaire, pour lui dire que j'entendais ces réflexions et qu'il pouvait compter sur ma prière afin qu'il devienne évêque. Je profitai de ce courrier pour lui dire mon désir d'être un jour prêtre et aussi de lui parler des agissements du vicaire. Le jour du baptême de mon petit frère, l'abbé Léonard fut consacré évêque. Très vite après son ordination épiscopale, il vint à Aubange pour célébrer les confirmations et fit ma connaissance. Après la messe, les prêtres de la région l'attendaient pour un repas. Monseigneur Léonard m'invita dans sa voiture garée devant l'église, et ce, aux yeux de tout le monde. Nous y restâmes plus d'un quart d'heure pour discuter. Il voulait en savoir plus sur moi, me parlant du courrier que je lui avais envoyé quelques mois plus tôt et il me dit :

– Tu m'as parlé dans ta lettre de l'abbé Hubermont. Mais, je ne le vois pas ici !

Je lui fis savoir qu'il avait été déplacé quelques semaines plus tôt. Concernant ma vocation, il me dit de prier pour qu'elle se réalise. Il s'enquit de savoir en quelle année d'étude j'étais et de me dire de tout faire pour bien étudier afin d'avoir mon diplôme. Nous allâmes rejoindre les prêtres pour le repas. M. le curé D.C. avait eu la gentillesse de m'inviter aussi autour de la table. Monseigneur Léonard m'embrassa devant tous ces prêtres pour me dire au

## Violé par un prêtre

revoir. J'étais immédiatement catalogué comme un pro-Léonard.

À partir de 1992, je passai aussi mon temps libre à faire du bénévolat au sein de la radio locale : radio lorraine. J'enregistrais les messes du samedi soir pour les diffuser le dimanche matin sur les ondes. À ce moment-là, M. le curé mit à ma disposition une pièce dans un bâtiment paroissial. C'est là que je restais souvent afin d'étudier. Comme rien n'est gratuit, je devais faire office de surveillance, nettoyer les escaliers de l'immeuble et payer ma consommation de chauffage !

Je gardai le contact par courrier avec M<sup>gr</sup> Léonard et vers la fin de ma sixième professionnelle, je lui demandai de pouvoir entrer au séminaire pour devenir prêtre. Il refusa et me demanda de poursuivre mes études pour avoir le diplôme de fin d'études. Il me proposa durant cette année d'étude d'aller quelques fois chez un psychologue et chez un prêtre dans une abbaye afin de parler de ma vocation. Ce que je fis. Monseigneur Léonard insista pour que je puisse obtenir ce diplôme car j'avais un seul examen de passage en luxembourgeois et, pour lui, posséder le diplôme était l'unique condition pour entrer au Grand Séminaire.

J'eus ce diplôme et fus fier de demander mon admission comme séminariste.

Violé par un prêtre

Alors, quand reviens-tu  
à Namur ou à Flawinne ?

J'espère que tu trouveras  
un peu de temps, après les  
examens, pour venir me  
dire bonjour à Flawinne.

Il faut en tout cas  
profiter des vacances  
pour se revoir, sauf si tu  
es fort occupé ! C'est  
comme tu veux ... mais  
je t'attends !

Gilbert

## Violé par un prêtre

Bonjour Joël,

C'est très bien pour ce vendredi 3 : je suis très content que tu viennes à Flavinne. Tu pars au train d'Arbon vers 18h 50 et tu arrives à Namur à 20h 20 : je serai dans la gare pour te prendre ; ensuite nous irons chez moi, rien que nous deux. Pour le retour, ce sera le samedi vers 13h que tu repartiras de Namur, car j'ai une activité le samedi après-midi seulement.

A vendredi ! J'ai hâte de te revoir !

Jilbert

« Être adulte, c'est être seul. »

Jean Rostand

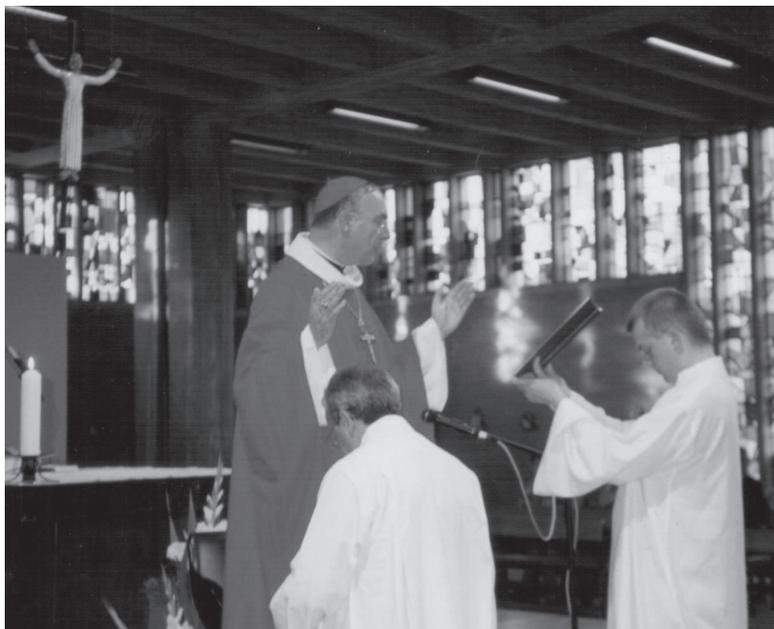
## LE SÉMINAIRE

1994-1997

Une nouvelle vie s'offrait à moi. J'allais vivre dans une grande ville et être séminariste ! Je retrouvais une raison de vivre. Enfant de chœur à l'époque de mes anciens prêtres, j'étais choyé, j'étais heureux. L'époque du vicaire abuseur m'avait rendu triste et introverti. Étant séminariste, je ressentais en moi-même un grand honneur renforcé par l'admiration de mon entourage. Pour m'accueillir, le Grand Séminaire mit en place une année de discernement appelée propédeutique. La famille de mon ancien curé se chargea de tous les frais durant mes trois années passées là-bas.

Les week-ends, je retournais à Aubange pour servir les messes et m'occuper de la diffusion de la messe à la radio.

## Violé par un prêtre



*Joël à 21 ans au Séminaire de Namur (à droite)*

Au séminaire, je choisis le frère de M<sup>gr</sup> Léonard comme directeur spirituel et confesseur. Le directeur du séminaire m'envoya chaque semaine voir un psychologue. J'y allais en train à mes frais et je devais payer ma thérapie, imposée par le président du séminaire pour sortir de ma timidité. Je pouvais me permettre ces dépenses avec toutes mes économies et mes jobs de vacances comme aide-soignant dans la maison de repos de mon village. On m'envoya chez un drôle de psychologue. Sa méthode thérapeutique était la suivante : je devais m'allonger sur le divan pendant trois quarts d'heure. Il me demandait de sentir mon cœur battre au bout de mes doigts et de fermer les yeux.

## Violé par un prêtre

Pendant ce temps, je l'entendais croquer les glaçons de son whisky-coca. D'autres fois, je pouvais sentir le repas qui se préparait dans sa cuisine. Après trois quarts d'heure, il m'interpellait pour me demander si j'avais bien entendu mon cœur battre au bout de mes doigts. Je lui répondais une fois oui, une fois non ! Pour lui, ma réponse n'avait pas d'importance. Son seul souci était de me réclamer les honoraires et de me fixer un autre rendez-vous. Au séminaire, je n'étais pas heureux. Je sentais une certaine animosité de la part des professeurs et mes camarades séminaristes me traitaient toujours comme un petit enfant. On m'appelait sans cesse : « le petit Jojo ». De plus, bien qu'ayant eu de bons points lors de mon année de propédeutique, les cours de ma première année de philosophie furent étalés sur deux ans pour le motif que j'avais du mal à étudier et que je n'avais pas fait de cours de rhétorique classique. Chaque semaine, nous devions rencontrer notre directeur spirituel et nous confesser. J'en profitais pour parler de ce que le vicaire avait fait sur moi enfant dans mon village. Il n'y eut pas de suite car mon confesseur pensait que l'affaire avait été réglée. Il me l'apprit plus tard, étant fort surpris de l'absence de réaction de sa hiérarchie. À force d'aller régulièrement chez le psychologue et de constater l'inefficacité de sa « thérapie », je demandai à mon directeur spirituel s'il ne serait pas bon que je lui parle des abus subis par le prêtre pédophile. Sa réponse me rassura :

– Mais, bien sûr ! Tu aurais pu lui en parler depuis longtemps.

## Violé par un prêtre

Je pris donc mon courage à deux mains et me mis à lui parler de ces méfaits.

À l'issue de mon exposé, il prit un long moment à me répondre :

– Oui. C'est très grave !

Il avait l'air réellement embarrassé. Il me conseilla d'en parler sans attendre au vicaire judiciaire.

Ce que je fis... Il me reçut avec affliction.

– Oui, c'est très grave ! Il faut que tu en parles au directeur du séminaire.

Ce que je fis... Le grand homme m'écouta avec attention, avant de conclure :

– Oui ! Voilà qui est très grave ! Il faudrait que tu en parles à l'évêque.

– Je l'ai fait.

– Ah ! Et qu'a-t-il répondu ?

– Rien...

– Je vois, oui... Je lui en toucherai un mot.

Le temps s'écoula et je n'entendis plus rien de mes démarches. Un jour cependant, je croisai le vicaire judiciaire dans les couloirs du séminaire :

– Il y a un problème dans ton histoire. Le prêtre nie les faits !

Je vous ai avoué être introverti, timide et d'une grande fragilité affective. Je ne vous ai pas dit une autre de mes caractéristiques : je ne jette rien et conserve tout. Ma réponse au vicaire judiciaire fut donc très naturellement :

– Ce n'était pas grave. Je retourne ce week-end dans mon village et vous rapporterai la correspondance du vicaire.

Ce que je fis...

## Violé par un prêtre

Je fus invité à l'évêché pour y faire une déposition au tribunal ecclésiastique. Je leur fis un exposé détaillé, mais emprunt de sobriété, tant la honte m'habitait. Je craignais également de mettre en danger ma place de séminariste.

Quelques quatre mois plus tard, je fus convoqué une seconde fois à l'évêché. Je fus soudainement mis en présence de mon abuseur, en présence du vicaire judiciaire et de mon psychologue. Je disposais de toutes les correspondances de l'abbé Hubermont. Je n'eus pas à exhiber la moindre de ces pièces. Le vicaire avoua la totalité des faits. Les larmes me montèrent aux yeux. Un aveu, devant des témoins revêtus d'une véritable autorité, était une reconnaissance de ma souffrance. Je vivais dans ce bureau cosu et austère, écrasant même, une véritable délivrance. Une déclaration commune fut signée à la fin de cette entrevue. L'on ne me donna ni copie de ma déposition signée quelque temps plus tôt, ni copie de cette déclaration commune où il y était fait mention de l'intervention de la part de l'évêché ainsi que du prêtre pédophile dans mes frais de thérapie à l'occurrence d'un tiers chacun.

Cefait est important pour la suite de mon histoire, mais je me suis naïvement contenté de cette reconnaissance du préjudice causé et des aides promises. J'ai eu tort.

Le vicaire judiciaire se mit même à genoux devant moi pour me demander pardon au nom de l'Église et de me dire de ne pas porter plainte devant la justice des hommes. D'ailleurs le pouvais-je étant séminariste ? Si je le faisais, je savais que la sanction serait terrible : je serais renvoyé immédiatement.

## Violé par un prêtre

Je continuai à payer moi-même intégralement mes thérapies ainsi que les frais de transport. Quand je demandai au vicaire judiciaire, professeur au séminaire, à quel moment l'accord serait mis en pratique, il me répondit :

– Oui, bien sûr. Continue à payer tout toi-même, on verra après.

J'étais bien découragé durant cette période et guère soutenu. Je ne retournais que très rarement au village car je n'avais plus de raison majeure. En effet, on m'avait renvoyé de la radio locale pour le motif que je passais trop d'enregistrements de l'évêque. Les dirigeants m'avaient averti quelques fois de ce désagrément, me parlant de nombreuses plaintes parvenues au sein de la radio. Elles émanaient surtout du clergé local, selon la rumeur. Personne n'a pu exhiber une seule de ces plaintes. L'évêque m'encourageait dans mon travail de diffusion de « sa parole ». Il alla même jusqu'à soutenir la radio financièrement ce qui freina quelque peu l'ardeur des dirigeants à me renvoyer. Pour moi, l'évêque était la personne en qui j'avais mis mon estime, sachant que lui m'aimait. Mais pour les responsables de la radio, cette situation les énervait. Ils m'éjectèrent comme un malpropre de leurs micros, malgré toutes les heures passées gratuitement à leur service. Je restai donc presque tous les week-ends au séminaire et j'allais chez les Petites Sœurs des Pauvres effectuer le travail d'aide-soignant de manière bénévole. J'allais aussi chez un vieux prêtre pour servir les messes. Je l'aidais de mon mieux et il m'invita de nombreuses fois à sa table.

## Violé par un prêtre

Très souvent, surtout le dimanche soir, j'allais à la cathédrale. Le sacristain de la cathédrale, avec qui je m'entendais très bien, voulait de temps en temps passer son dimanche avec sa famille et me demandait de le remplacer pour les offices à la cathédrale. Il me donnait régulièrement les clés de sa maison. Sa femme me préparait un bon repas et j'étais là comme chez moi. Je retrouvais là une ambiance chaleureuse et familiale.



*Joël à 23 ans avec Jean-Paul II à Rome*

## Violé par un prêtre



*Séminaire de Namur à Rome en 1996*

Durant mes trois années de séminaire, pour avoir de l'argent de poche et payer mes frais de psychologue, j'allais travailler dans un grand supermarché. J'avais répondu à une annonce parue dans un journal local. Un magasin recherchait des étudiants. On m'engagea immédiatement par téléphone.

Arrivé sur place, le gérant s'exclama : Holà... ! Nous pensions que vous étiez une demoiselle ! C'est un poste de caissière qui est disponible.

Il éclata de rire puis continua d'un ton amusé :

– Bon, ce n'est pas grave, hein !

Il me donna le poste pour mon mois de travail.

Ce n'était pas la première fois que l'on se moquait de ma voix ! Même au séminaire, mon directeur spirituel me faisait des confidences disant que tel ou tel prêtre, après les offices où j'avais fait la lecture, demandait :

## Violé par un prêtre

– Tiens ! C'est qui la demoiselle qui a lu aujourd'hui ?

Ces moqueries de la part de ces prêtres professeurs me faisaient beaucoup de peine. J'avais plus de difficultés que les autres pour étudier. D'ailleurs, le directeur des études me prenait régulièrement dans son appartement afin de mieux assimiler la matière de ses cours. J'aimais la philosophie et la logique. Un jour, j'ai osé dire à ce professeur devant mes camarades de cours que son calcul énoncé sur le tableau n'était pas juste : j'avais trouvé autre chose. Il vint près de moi, regarda ma feuille et me dit d'aller exposer ma logique au tableau. Il me félicita devant l'assemblée, car lui avait raison dans sa logique, mais moi aussi ! J'étais fier ! Je me rappelle aussi que, lors d'un examen oral du professeur d'Histoire des religions, je ne savais pas répondre à une question. Il m'interpella de manière agressive :

– Même mon chat saurait répondre !

Cela me renferma complètement alors que les mots de la réplique explosaient dans ma tête. Je voulais lui répondre :

– Oui mais votre chat ne s'est jamais fait violer par un prêtre !

Mais les mots ne sont pas sortis de ma bouche. Je n'avais pas de bonnes notes et une telle réponse aurait sans doute empiré ma situation.

Je m'étais attaché à un séminariste qui m'aidait à réviser mes cours et à faire des résumés. N'ayant pas l'affection minimale de mes professeurs prêtres, j'ai

## Violé par un prêtre

donc recherché l'affection d'un camarade. Et, lorsque le week-end il retournait chez lui, je lui écrivais des petits mots que je glissais sous sa porte. Un jour, le directeur du séminaire me convoqua dans son bureau où se trouvait également le vicaire judiciaire. Ils me dirent qu'ils avaient trouvé la correspondance adressée au séminariste en question. Je cherchais de l'affection masculine mais sans me douter que la « machine » allait trouver en cette occasion le moment le plus propice de m'écraser.

Ils me donnèrent une feuille de papier et un stylo, et me dictèrent ce que je devais écrire :

*« Je soussigné, Joël Devillet, reconnais, en pleine liberté et sans aucune pression de qui que ce soit, entretenir depuis plusieurs mois une relation ambiguë avec... auquel j'ai écrit des lettres manifestant ma jalousie amoureuse. Dernièrement je suis allé passer une demi-heure chez l'abbé Hubermont ressentant un manque d'amitié... »*

Voilà : les mâchoires de l'Église s'étaient resserrées. Elles n'allaient plus cesser de cacher l'horreur, de la minimiser si elle était découverte, de jouer de toute l'hypocrisie dont elle est si capable et de manipuler les instruments du pouvoir.

Je croyais encore en écrivant les phrases dictées, sauver ma profession de foi, mon espoir, ma vie.

J'ai signé ce document et l'on me fit part immédiatement de mon renvoi dans les trois jours. Les faits étaient, aux yeux de mes supérieurs, suffisamment graves pour justifier mon écartement du séminaire.

## Violé par un prêtre

Il me paraît important, sinon capital, de souligner que mon camarade m'écrivait régulièrement lui aussi. Il n'a subi aucune sanction et a été ordonné prêtre.<sup>4</sup>

Le président du séminaire et l'évêque savaient ce que j'avais vécu enfant. On m'obligeait à suivre une thérapie pour une raison précise mais fort gênante pour l'Église. Ils profitèrent donc de cette opportunité pour me chasser loin de leur vue. Le comble fut atteint dès le lendemain. Ce cher évêque, M<sup>gr</sup> Léonard, vint me trouver au séminaire et me dit, les larmes aux yeux, qu'il n'admettrait jamais la décision prise la veille. Il me recommanda de travailler un an ou deux en me renforçant d'une « d'expérience dans le monde ». À l'issue de quoi, il me reprendrait comme séminariste car ceux qui avaient voté mon départ ne seraient plus là. Il me proposa d'entrer à l'Abbaye de Leffe et de poursuivre, dès la rentrée, les cours au séminaire. Je lui rétorquai que, pour moi, c'était impossible du fait qu'un prêtre professeur m'avait donné les noms de ceux qui avaient voté pour et contre moi lors de mon éviction. Je m'y rendis quand même par curiosité et par dépit. La première question que le père abbé me posa fut :

– Combien de fois par jour joues-tu avec ton zizi ?

Je répondis par un sourire. Mais, dans ma tête, je savais fort bien que je ne voulais pas passer mes jours dans cette abbaye. Le Séminaire et l'Église ne sont peut-être pas la cage aux folles mais de là à être un sanctuaire d'hommes asexués, pétris de surnaturel... Combien de petits mots d'amour n'ai-je pas reçus sous ma porte de la part de collègues séminaristes lors de

## Violé par un prêtre

ma formation ? Au cas où les auteurs de ces missives voudraient que je leur rafraîchisse la mémoire, je les tiens encore à leur disposition (voir les lettres p. 70). Je vous l'ai dit : je garde tout soigneusement et méticuleusement. La légèreté des faits, pour lesquels je fus expulsé du séminaire, n'a évidemment rien à voir avec la détermination de la hiérarchie catholique à vouloir m'éliminer de leur milieu. Je pense aujourd'hui que tout a été tenté pour me réduire au silence. Je crois pouvoir dire que leur jugement était erroné.

Mon raisonnement me partageait toutefois entre croire en la promesse de l'évêque et faire le deuil de toute possibilité de devenir prêtre, avec pour modèle mon curé de toujours. Ayant un diplôme d'aide-soignant en poche, j'écrivis à plusieurs maisons de repos et hôpitaux ayant la promesse de l'évêque de reprendre ma formation bientôt.

Salut Joël,

Je reçois ta carte ce matin : j'espère que tout va bien pour toi au séminaire, il me reste plus que quelques semaines avant la fin de l'année : bon spirit final !

Merci pour tes cartes, mais je serais beaucoup plus heureux si tu venais toi-même me dire bonjour à Flawinne de temps en temps. N'hésite pas à venir : ce n'est pas loin. Enfin, si tu veux ---

A bientôt

Gilbert

## Violé par un prêtre

Petit jojo,

passes me dire au revoir demain avant de partir,  
entre et reveille-moi si nécessaire, c'est toujours ouvert.

Ça me fait q-élque chose de savoir q-tu vas que de ne plus  
ce voir. Je ne suis pas si pour toi c'est la même chose?  
Ne m'oublie pas. Je t'aime bien tu sais!

26 juillet

Bien cher Joël,

Merci pour ce que tu as dit ce soir.  
J'ai très bien compris ce que tu m'a  
voulu dire ce soir; cela m'habite aussi  
depuis quelque temps.

Alors, je suis heureux pour et avec toi  
pour la résolution que tu veux de prendre,  
je m'en réjouis.

Comme tu as dit, il faut essayer d'oublier  
tout cela, il faut fermer les yeux comme le  
Seigneur le fera (ou comme le Seigneur a déjà fait?!)

Que ce même Seigneur nous aide alors sous  
les deux à tenir bon.

Un grand merci, Joël.

In Christo,

Violé par un prêtre



✠ André-Mutien LÉONARD  
Évêque de Namur

Rue de l'Évêché, 1  
B - 5000 Namur  
Tél. (081) 22.49.41

Le 7<sup>th</sup> août 1996

*et son fils/père,*

En cette période de vacances, du 1er au 20 août, je me ménage un peu de temps libre afin de pouvoir écrire ma brochure annuelle. Je consacrerai celle de cette année au thème de la première année préparatoire au Jubilé de l'An 2000, à savoir "Jésus Christ, unique Sauveur du monde, hier, aujourd'hui et à jamais".

Alors qu'en temps ordinaire à peu près tous mes loisirs sont absorbés par le courrier, pendant ce temps de retraite je me permets de recourir à une forme de réponse moins personnelle. Mais j'ai pris attentivement connaissance de votre lettre et lui donnerai suite utile. Je prends donc bonne note de tout ce que vous m'avez écrit.

Je compte sur votre compréhension et vous salue très cordialement dans le Seigneur.

*✠ André-Mutien Léonard*  
*év. de Namur*

*Notre Dieu n'est évidemment pas et n'est pas  
à confier, mais de la sagesse et de l'inscience  
d'autre. Il n'est pas absolument certain pour  
l'âme aller ailleurs. On lui accorde généralement  
journalièrement intellectuellement suffisant. Sans  
nom. Merci pour la confiance.*

## Violé par un prêtre

*Notre but n'est évidemment pas d'écraser ce confrère mais de le sauver et d'en sauver d'autres. Il n'est pas absolument certain qu'il doive aller ailleurs. Un bon accompagnement pourrait éventuellement suffire. Nous verrons. Merci pour la cassette.*

### Notes :

4. J'ai assigné M<sup>gr</sup> Léonard en justice. Ce dernier donna dans ses pièces « ma déposition », mais aussi la décision du séminaire de m'exclure. On y voit que cette décision d'exclusion a, en fait, été prise 5 jours avant de m'entendre ! Pourtant ce n'est que dans des pays totalitaires que l'on met les gens dehors sans même les entendre. Même mon père spirituel, le chanoine L., n'a pas été au courant de la décision du séminaire à mon encontre. Ce qui est contraire à l'écrit donné par l'avocat de l'évêque pour se défendre lors de son procès et signé par le président du séminaire qui écrit que le chanoine L. est d'accord que l'on m'exclut. En 2000, le chanoine L. m'écrivit de sa main suite à une lettre de ma part où je lui disais que l'abbé Hubermont était venu chez moi à Bruxelles et m'avait dit que le séminaire avait décidé de ne pas me garder car j'avais dénoncé les abus : « Te laisser aller, sans rien te dire, jusqu'à la fin de l'année selon un projet bien déterminé me scandalise... je ne puis que répéter : scandaleux. J'ignorais cette décision, parce que, comme tu le sais, j'avais été exclu du monde des autorités. L'Eglise n'est pas toujours belle à voir. Elle est sainte, j'y crois fermement, d'une sainteté qui lui vient du Christ, et que les saints et ceux qui leur ressemblent manifestent au monde. Mais que de défaillance chez ses membres... nous deux y compris ! Les Pères de l'Eglise l'appelaient : « la chaste courtisane ». Chaste, oui, dans la mesure où, par la grâce du Christ, elle fait effort pour cesser d'être courtisane.



« *Passer pour un idiot aux yeux d'un imbécile  
est une volupté de fin gourmet.* »

Georges Courteline

## L'ATTENTE ET LA PRISE DE CONSCIENCE

### 1997-2001

J'avais eu la grâce de pouvoir rester quelques semaines de plus au séminaire, par l'intervention autoritaire de l'évêque, mais seulement à la condition de payer mon loyer (125 euros par mois, payables d'avance !).

À l'abbaye, je ne suis resté que quelques jours, faisant des travaux de jardinage. Ma vie n'était pas là.

Je me rendis chez M<sup>gr</sup> Léonard. Je disposais d'un grand nombre de courriers d'employeurs regrettant n'avoir aucune place dans l'immédiat, mais me promettant de figurer en bonne place dans leur liste d'attente. J'aurais aimé que mon évêque prenne l'initiative de me faire embaucher quelque part. Sa réponse me déçut :

– Je prie pour toi, tu vas trouver.

## Violé par un prêtre

Je me retrouvais à nouveau seul avec moi-même. Les petites sœurs des pauvres auprès desquelles j'avais donné des heures et des heures de bénévolat durant mes années de séminaire répondirent à ma demande d'embauche d'aide-soignant :

– On t'aurait bien pris, mais on n'engage pas d'hommes !

L'évêque aurait pu prendre son téléphone et me faire engager pendant quelque temps dans telle ou telle institution. Il ne me fit que des promesses de prières !

Je passai au-delà de cette déception, m'accrochant à la promesse de retrouver le séminaire. Trouvant une annonce dans un journal, je postulai pour un emploi d'aide-soignant à Bruxelles. Ce fut mon premier emploi et il fallait être interne. J'étais réellement sous-payé. Le ministère du Travail intervint et condamna mon employeur à me payer la différence entre le statut normal et celui injuste auquel j'avais été embauché.

C'est sans doute le début de ma rébellion contre l'injustice. Je pouvais sans doute supporter les manœuvres de dissimulation et d'hypocrisie de l'Église, mais je ne pouvais concevoir d'être sempiternellement la victime d'un système écrasant. J'ai donc, en raison de mon passé, refusé de me laisser faire. Mon impression est que le ministère du Travail accepta très naturellement mes arguments et me rendit justice. Je n'avais pas connu cette simplicité auparavant. Je vivais donc les prémisses de la connaissance des arcanes complexes de la justice.

Je trouvai un autre emploi toujours comme aide-soignant et je dus trouver un logement à Bruxelles. Je finis par dénicher une petite pièce dans un sous-sol avec

## Violé par un prêtre

un coin sanitaire, un coin cuisine et juste la place pour un lit.

Durant ma période au séminaire, j'avais répondu une ou deux fois à l'invitation de mon ancien vicaire abuseur. Je voulais enfin savoir si, au travers de toutes ses turpitudes, il avait appris à me respecter, à considérer ma vocation pour la prêtrise et allait, par delà ses aveux écrits, cesser de me considérer comme un objet. Ma dernière visite me conforta dans l'horreur putride d'un personnage glauque. Il n'avait rien compris et voulut encore profiter de sensations charnelles. Je devais guérir de mes rêves, de toute la somme de mes aspirations les plus profondes.

L'abus me paraît plus important sur le plan intellectuel. La trahison est totale par rapport aux aspirations innocentes de ma jeunesse. Pour moi, être prêtre représentait la mise d'une vie au service des autres et non l'exploitation de ma faiblesse pour les pulsions sexuelles d'un pédophile. Le sacerdoce était le sacrifice de cœurs au regard de Dieu et non la perfidie, l'hypocrisie, la dissimulation et toutes autres formes de compromissions inacceptables pour une institution prônant le paradis des âmes.

L'abbé Hubermont est un être abject. Je n'ai pas peur de le dire<sup>5</sup>. Lors de ses aveux, il avait promis de m'aider pour mes frais de thérapie, admettant sa responsabilité dans les troubles comportementaux qui me hantent. Il n'a jamais mis cette promesse en pratique.

Parlons-en.

## Violé par un prêtre

Je travaillais, certes, mais sans gagner de quoi m'offrir les honoraires de spécialistes en thérapie. N'avais-je pas l'engagement d'être aidé financièrement ?

Je continuais à correspondre avec lui, avec l'évêque et le vicaire judiciaire pour voir les modalités pratiques de cette promesse d'aide. À chaque fois, je n'avais droit qu'à des courriers me disant d'attendre et me faisant toujours croire à une proche réintégration au séminaire. L'évêque m'écrivait qu'il croyait à ma vocation et que je serais un jour aussi un saint prêtre.

J'étais seul à Bruxelles face à moi-même dans un trou à rats ! Une seule pièce en sous-sol, sombre et exigüe ! J'avais invité mon ancien prêtre abuseur un jour à venir me voir. Il s'assit sur le lit et me demanda combien je payais de loyer. Je lui répondis 250 euros et il me dit que ce n'était pas cher. Je ne lui ai même pas offert à boire. On n'est pas allés au restaurant. Il est parti directement. J'avais la preuve qu'il me prenait pour un imbécile. Les prêtres aident souvent des inconnus. Moi, enfant, j'avais été sa victime et il n'avait jamais réparé ses fautes. Je l'invitais à voir ma situation précaire et sa seule réponse était de dire :

– Tu es bien !

J'avais écrit au ministre de la Justice pour lui parler de mon vécu, lui disant que je ne recevais que des promesses du monde ecclésiastique. Il me répondit qu'il y avait en Belgique la séparation des pouvoirs entre l'Église et l'État et que la seule solution était de prendre un avocat et de porter plainte.

Jamais je n'avais eu affaire à la justice. C'est donc

## Violé par un prêtre

par courriers adressés à l'évêque, le prêtre et le vicaire judiciaire que j'essayais d'avoir réparation. Je fus nourri de promesses mais remisées dans une salle d'attente.

J'eus la chance de trouver un autre logement à Bruxelles à moindre coût et j'invitai à nouveau le prêtre pédophile à venir voir ma nouvelle demeure, fier d'avoir pu trouver mieux sans son aide, ni celle de l'Église. Je voulais qu'il constate une reprise en main, une certaine réussite, me donnant plus de pouvoir de domination à son égard. Je sais, c'est sans doute difficile à comprendre, mais je ne pouvais échapper à la tentation de confronter mon bourreau à mon rétablissement progressif. Il devait penser à la menace de mon redressement psychologique. Il ne me dominait plus et s'attendait aux pires conséquences. Il s'installa dans mon divan et suite aux nombreux courriers de réclamation concernant l'aide psychologique, il mit la main dans son veston et voulut me donner de l'argent. (J'appris pendant le procès pénal, que ce montant s'élevait à 250 euros.)

Je refusai, lui rétorquant que s'il voulait me donner de l'argent, il devait m'être versé de manière officielle sur mon compte en banque.

Il s'étonna de cette réaction aussi ferme. Je pense que c'est la première fois où j'ai pu le dominer et retrouver mon honneur. Il est inutile de vous confier la fierté, mais aussi l'émotion ressentie en ces moments. Mon violeur a vacillé, pour la première fois de mon existence d'objet sexuel. Je crois avoir trouvé les mots justes :

– Je ne suis pas une prostituée, ni un mendiant !

## Violé par un prêtre

Je connaissais tellement le pouvoir de celui qui donne de l'argent sur celui qui l'accepte. Combien de fois aurait-il répété ce geste ? Je connais la réponse : une seule.

C'est durant cette même période que, suite à mes courriers demandant l'intervention promise pour mes frais de thérapie<sup>6</sup>, le vicaire judiciaire me répliqua ceci :

– On s'en moque, ce n'est plus notre affaire !

Tout ceci devant le saint sacrement à la cathédrale, à l'issue d'une messe que je venais de servir !

Je me précipitai auprès de mon ancien confesseur, le frère de l'évêque. Il obtint un rendez-vous avec M<sup>gr</sup> Léonard dès le lendemain matin. Cette rapidité me reconforta. Il n'était plus possible de repousser éternellement les échéances, ni les mesures promises. Je ne gagnais vraiment que le minimum vital. Et puis, une promesse ne mérite-t-elle pas d'être simplement honorée ? Je pris congé pour rencontrer M<sup>gr</sup> Léonard. J'attendais beaucoup de cette rencontre et, au risque de me répéter, la simple exécution d'une promesse écrite faisant suite aux aveux complets de l'abbé Hubermont.

Monseigneur me déclara, la tête droite, le regard franc :

– Il faut comprendre le vicaire judiciaire. Tu tournes trop autour de la cathédrale. Essaie de ne plus fréquenter ce milieu !

## Violé par un prêtre

Pour achever cette entrevue surréaliste, l'évêque me bénit sur le front et me renvoya à mes occupations. Je vécus cette entrevue comme une frustration de plus dans ma conviction religieuse. Entêté, j'allai pourtant le retrouver quelques mois plus tard. Le doute avait envahi toutes les parties les plus solides de ma conviction à servir Dieu. Je devais savoir si j'avais été le jouet sexuel de l'abbé Hubermont et, parallèlement, le jouet intellectuel de M<sup>gr</sup> Léonard. N'avait-il pas promis de me reprendre au séminaire à l'issue d'une expérimentation du monde extérieur ? Je m'attendais à sa réponse mais elle attisa ma colère et commanda les actions en justice menées par la suite.

– Je n'ai jamais dit ou promis cela !

C'est à ce moment précis que je pris conscience de l'ampleur de leur manipulation. Je la devinais, ayant perdu au fil des épreuves une innocence d'ailleurs difficile à faire comprendre. L'heure de la rébellion avait sonné et je crois avoir entendu toutes les cloches sonner pour soutenir ma résistance. J'allais trouver le frère de M<sup>gr</sup> Léonard en qui j'avais maintenu ma confiance pour de multiples raisons inutiles à expliciter ici. Je lui exposai mes sentiments et mes frustrations ainsi que cette impression d'avoir été pris pour un imbécile durant toutes ces années. Le frère de l'évêque me répondit avec une réelle sincérité et beaucoup de compassion :

– Tu n'as plus rien à espérer d'eux. Il n'y a plus qu'une seule chose à faire : porter plainte.

– Porter plainte contre l'Église ? Répétais-je benoîtement.

## Violé par un prêtre

– Oui ! C'est ta seule solution contre le mensonge, la vilenie, la compromission et l'hypocrisie. Bats-toi.

– Mais ...

– Dépose une plainte judiciaire. Crois-moi !

J'étais à la fois agréablement surpris de la réaction de mon confesseur, mais également déterminé à ne pas assister à l'enterrement de mon drame.

J'en parlai à ma nouvelle psychologue qui me dit la même chose. Elle me fit rencontrer un avocat que j'ai choisi pour me défendre.



André-Mutien LÉONARD

Évêque de Namur

Rue de l'Évêché, 1  
B - 5000 Namur

Tél. (081) 25 10 80 Le 22 novembre 2000

Monsieur Joël DEVILLET

Rue de l'Hôtel des Monnaies, 195  
1060 BRUXELLES

Cher Joël,

Merci de ton message. Est-ce qu'à travers lui tu exprimes le désir que l'abbé Gilbert Hubermont fasse quelque chose pour toi ? Serait-ce opportun ? Toutefois, s'il y a lieu, précise ta pensée. Je te bénis de tout cœur.

Bien à toi dans le Seigneur,

† André-Mutien Léonard,  
évêque de Namur.

## Violé par un prêtre



André-Mutien LÉONARD  
Évêque de Namur

Rue de l'Évêché, 1  
B - 5000 Namur  
Tél. (081) 22.49.41

*Le Pape*  
Le 19-10-88

*Mon fils Joël,  
Merci de ta délicate attention norvégienne  
comme pour le 1er octobre. Je me rejouis  
de ce que tu me dis d'un accompagnement  
psychologique régulier. Je sais que cela te  
sera très utile. Tiens-moi au courant du  
résultat de tes démarches.  
Je garde l'espoir que tu pourras, si Dieu le  
veut, reprendre un jour le chemin interrompu.  
Je te bénis de tout coeur.*

Mon fils Joël,

Merci de ta délicate attention norvégienne pour le premier octobre. Je me rejouis de ce que tu me dis d'un accompagnement psychologique régulier. Je crois que cela te sera très utile. Tiens-moi au courant du résultat de tes démarches. Je garde l'espoir que tu pourras, si Dieu le veut, reprendre un jour le chemin interrompu.

Je te bénis de tout coeur.

## Violé par un prêtre

Bonneville, le 6 juin 2000

Salut Joël,

Je ne peux que te confirmer la nouvelle concernant le départ de l'abbé De Coster ; il quitte en effet Aubange à l'occasion de ses 60 ans et de ses vacances, pour devenir à la rentrée doyen, non pas à Vinton où l'abbé Saintmard est arrivé voici peu et qu'il ne va donc pas quitter, mais à Florenville où il a été vicaire pendant une quinzaine d'années (entre 1973 et 1987 année où il est arrivé à Aubange). L'abbé Dumont, actuel doyen de Florenville, peut prendre une retraite bien méritée, puisque son successeur connaît bien la paroisse et surtout était très très apprécié quand il était vicaire. Notre Wilfried retourne donc en pays connu, dans une paroisse où il n'a que des amis : je crois qu'il y sera mieux qu'à Aubange.

D'après ce qui se dit pour Aubange, la solution est trouvée mais n'est pas encore publique. Les rumeurs parlent d'un retour de l'abbé Rossignon (dans une paroisse où il était aussi fort apprécié) ou ce qui est plus probable d'une prise en charge collégiale par les prêtres du secteur, mais cela est difficile vu le départ de l'abbé Vitry. Dès que je sais quelque chose de plus précis, je te le dirai.

Voilà donc pour les mouvements de curés dans le Sud : tu trouveras confirmation de tout cela dans les Communications !

A part ça, j'espère que tu vas bien, que ton chien est en pleine forme, que tu n'écoutes pas trop ton psychologue et que tu filtres bien ce qu'il te dit ou moi, que Laurent sera t'amuse toujours autant même si on ne l'entend plus à la radio, et que surtout on pourra se revoir car ma visite chez toi m'avait été fort agréable : il faudra remettre ça, si tu le veux...

Amicalement

Jillien

## Violé par un prêtre

Bonheur, le 2 novembre 2000

Bonjour Joël,

Cela fait déjà quelques semaines que je voulais t'écrire, mais comme tu m'aurais dit lors de ma visite chez toi que tu allais changer d'adresse, j'ai attendu : je reçois donc ta nouvelle adresse et je m'empresse de t'écrire.

C'est vrai que tu peux avoir l'impression d'être abandonné mais c'est assez délicat pour moi de garder le contact avec toi car je ne veux pas te forcer ni t'influencer. J'aimerais pourtant que l'on garde contact et qu'on puisse se revoir de temps en temps ; je voudrais d'une certaine façon réparer et t'aider, comme j'aurais dû le faire auparavant. Bien sûr que je veux bien participer aux frais de ta psychiatrie : on tu m'as me donner un ordre d'idée, je veux bien intervenir et te verser la somme voulue ; ce n'est en effet pas normal que tu supportes seul ces frais-là.

Je voulais t'inviter à un récital de Laurent Serra : j'ai appris qu'il se produisait à Liège ce mercredi 8 novembre au soir. Comme je sais que tu aimes bien cet artiste, je t'invite à son spectacle : si tu le désires bien sûr et si tu es libre ce soir-là. Je veux bien aller te chercher à Bruxelles et t'y ramener après le spectacle. Tu peux m'écrire pour préciser ton accord et le lieu de rendez-vous mercredi vers 18h.

Je voudrais tant te montrer que je n'ai jamais voulu te faire de mal ou être ton ennemi, même si tu en as souvent eu l'impression. Tu as bien fait de m'écrire et j'aimerais qu'on puisse se revoir bientôt, soit mercredi pour aller voir Laurent Serra, soit plus tard quand cela t'arrangera !

A très bientôt j'espère ! Tu peux aussi me téléphoner au [67 688 742] ou m'écrire ! Crois-moi : j'ai vraiment envie de t'aider correctement ! Pardonne-moi Joël et restons en contact !

Gilbert

## Violé par un prêtre

### Notes :

5. Sœur Emmanuelle qui a vécu parmi les tas d'ordures, les rats et les cochons pour aider les plus faibles a, en 1988, donné une belle définition de l'homme mauvais : « L'ordure, c'est le cœur de l'homme qui justement est devenu dur, c'est le cœur de l'homme qui se ferme, qui ne sait pas aimer, c'est le cœur d'un homme qui écrase les autres pour lui, ça c'est la vraie ordure. »

6. J'avais en effet trouvé une nouvelle psychologue à Bruxelles qui s'étonnait du fait que je devais payer ma thérapie et que mon abuseur et les autorités de l'Eglise se dédouanaient sans cesse.

« *Selon que vous serez puissant ou  
misérable, les jugements de cour  
vous feront blanc ou noir.* »

Jean de La Fontaine

## LES PROCÈS

(PÉNAL ET CIVIL CONTRE LE PRÊTRE)

2001-200...

J'étais à présent déterminé à me faire respecter. J'expliquai longuement la situation à mon avocat. Pour lui, il y avait un risque certain de classement sans suite de ma plainte, car à part les courriers que le prêtre m'écrivait lors des méfaits, je n'avais rien d'autre.

Mon avocat me proposa donc, compte tenu de la faiblesse du dossier à produire et de l'ancienneté des faits, d'écrire directement par son entremise à l'évêché en demandant réparation. Il ne me cacha pas espérer que, par peur du scandale, l'évêque et le prêtre abuseur

## Violé par un prêtre

fassent un geste concret.

Je n'acceptai pas cette proposition car j'avais déjà cru pendant des années à leurs promesses non tenues et je savais à présent qu'ils temporisaient afin que la prescription arrive.

Je cessai d'avoir confiance en eux et même en l'humanité. L'évêque, par son attitude de mensonge, de protection du prêtre abuseur et de non assistance à la victime que j'étais, avait réussi à me faire perdre la foi. J'étais ébranlé par le poids de cette injustice, de toute cette perfidie. En cette période de doutes profonds et de désespoir, je reportai toute mon affection vers un petit chien. Je crois que je lui dois la vie.

Je suis né en juin 1973 et le délai de prescription pour des faits de pédophilie est de dix ans après la majorité de la victime. Je me constituai donc partie civile en avril 2001 et j'entamai un procès au pénal contre le prêtre pour : attouchements, viol et toutes autres infractions.

Deux mois plus tard, deux agents de la police judiciaire vinrent m'interroger à Bruxelles au sujet de ma plainte afin d'établir le *modus operandi*. Un mois plus tard, l'évêque eut droit à une perquisition concernant mon affaire.

Les cinq policiers, lors de la perquisition, furent accueillis par le vicaire général qui déclara l'évêque absent. Le prêtre leur dit *avoir entendu parler des affaires de mœurs concernant l'abbé Hubermont mais ne pas en détenir de dossier, à part un dossier administratif*.

Pour reprendre les termes se trouvant dans le

## Violé par un prêtre

procès-verbal de perquisition<sup>7</sup>, *sans désemparer*, les policiers se *rendirent chez le vicaire judiciaire. Ce dernier leur dit aussi avoir été informé de faits de mœurs concernant le prêtre en question ; allant même jusqu'à dire qu'il était au courant d'autres faits de mœurs dans une autre paroisse, mais que rien n'avait filtré jusqu'à eux.*

Pourtant, le prêtre a dû quitter cette paroisse en quinze jours et, toujours actuellement, n'a plus le droit d'y mettre les pieds (du moins dans l'église). Malgré les paroles des deux prêtres adjoints de l'évêque disant n'avoir pas de dossiers concernant le prêtre abuseur, les policiers repartirent de cette perquisition avec onze documents ne concernant que mon affaire.

Je fus auditionné par le juge d'instruction qui me demanda à son tour de lui parler des agissements du prêtre sur ma personne. Je le fis avec l'impression d'être entendu et compris. La police interpella l'abbé et il ne tarda pas à faire des aveux complets. Il reconnut l'ensemble des accusations portées contre lui et figurant dans mon audition. Cependant, quelques semaines plus tard, il redemanda une audition à la police, sans doute sur les conseils de son avocat, et revint sur ses aveux relatifs aux fellations, ne les datant qu'à partir de ma majorité.

En effet, selon la loi, le viol est tout acte de pénétration sexuelle sur une personne qui n'y consent pas<sup>8</sup>. La substitut du procureur du Roi lui rétorqua lors d'une audience :

– Vous l'abusiez presque tous les jours et vous auriez attendu le jour de sa majorité pour faire des fellations ?

## Violé par un prêtre

L'acte d'inculpation fut rédigé de la manière suivante : « Qu'eut égard à l'existence d'indices sérieux de culpabilité, il est inculpé d'avoir, à diverses reprises entre 1988 et 1994, commis le crime de viol étant tout acte de pénétration sexuelle sur une personne qui n'y consent pas, en l'espèce sur Joël Devillet, né le 7 juin 1973 (art. 375 du Code pénal). »

Dans le réquisitoire, outre toutes les accusations concernant mon affaire, il y avait en cinquième lieu, le fait que le prêtre avait commis aussi des attentats à la pudeur sur un mineur d'âge de moins de seize ans.

En effet, lors de mon audition auprès du juge d'instruction, ce dernier me demanda si j'avais connaissance d'autres faits. Il était évident que oui ! Combien d'enfants n'avais-je pas vus sur les genoux du prêtre ? Je relatai, également, cette fois où le prêtre nous invita, moi et deux autres jeunes, à aller au carnaval. Nous avions quatorze ou quinze ans et au retour du carnaval, comme nous avions plein de confettis sur nous, le prêtre nous donna chacun à son tour le bain. Je me rappelle encore de la scène là-bas, où il m'avait pris sur les genoux sur un banc public à me caresser. Et aussi dans la voiture sur le chemin du retour, pendant que les deux autres jeunes dormaient à l'arrière de la voiture. J'avais aussi donné au juge le nom de deux jeunes du village qui furent après cela auditionnés par la police. L'un deux, celui repris dans le réquisitoire contre le prêtre, dit ceci :

*« Je ne me souviens que d'une chose, c'est lorsque nous étions en voiture avec M. Hubermont et que nous nous trouvions sur le siège passager, il arrivait qu'il nous frôle au niveau du sexe tout en s'excusant d'être passé à côté du levier de vitesse en*

## Violé par un prêtre

*rigolant. Cela a dû se passer deux ou trois fois mais, comme j'ai rouspété, ça ne s'est plus reproduit. Je me souviens également avoir été en vacances chez lui, nous étions quatre et nous sommes partis une semaine. Nous sommes également allés à Paris, à Disneyland, avec monsieur Hubermont. Nous logions dans un camping, je pense que nous avions une seule tente pour nous tous. Ces activités étaient payées par monsieur Hubermont. »*

Il est bon de souligner que ce procès contre le prêtre dérangeait la hiérarchie de l'évêché au plus haut point. Tous les moyens furent utilisés par son Conseil pour le mettre à néant. Trois requêtes furent déposées de leur part au Parquet. Deux refusées, une pour consulter le dossier et une pour des devoirs complémentaires ; cela dans des délais non légaux. Je reprendrais quelques propos de ces requêtes :

« – Attendu que le prévenu a déjà, depuis de nombreuses années, pris conscience de la gravité des faits, qu'il suit à cet égard une psychothérapie et qu'il occupe actuellement un emploi ;

– attendu que monsieur Hubermont risque de perdre son emploi car il pourrait ne plus être crédible, en cas de publicité des débats<sup>9</sup>, vis-à-vis des personnes qu'il aide à se réinsérer ;

– qu'en effet, les pensionnaires de B. en lisant les journaux constateront les faits qui sont reprochés au concluant et celui-ci en sa qualité d'assistant social ne serait plus du tout crédible ;

– qu'il est indispensable qu'il n'y ait aucune trace du présent dossier dans son casier judiciaire ;

– que si le requérant dit encore la messe, il n'a plus

## Violé par un prêtre

de charges paroissiales<sup>10</sup>. »

Je fus, on le comprendra aisément, profondément choqué de prendre connaissance de ce qui précède. Ce qui suit est encore plus scandaleux au regard de la victime que je suis.

Il y est en outre écrit :

« – Quel requérant a toujours suivi scrupuleusement la sanction et les conseils qui lui ont été infligés par l'évêché<sup>11</sup>. »

J'invite le lecteur à lire la lettre que l'évêque a adressée des mois plus tôt au prêtre ! Vous apprendrez que tous mes efforts ont pu mettre fin à cette infâme protection.

Leur requête pour audition de témoins fut acceptée. Mes demandes d'entendre des témoins furent refusées. L'un d'entre eux dit ceci :

« Cela fait quatre ans qu'il est dans le village comme prêtre. Je fais partie du comité qui est une salle des fêtes. M. Hubermont s'est inscrit dans le comité comme président et a pris le village en main. (...) <sup>12</sup> »

En 2002, la chambre du Conseil correctionnalisa les faits. Durant les séances du tribunal, le prêtre ne put nier les faits puisque de nombreux documents s'étaient ajoutés à ma plainte grâce à la perquisition effectuée chez l'évêque.

Je dois informer le lecteur d'un détail fort important :

J'avais porté plainte contre le prêtre pédophile et

non contre l'évêque ! C'est l'évêque qui eut droit à une perquisition et non le prêtre. Serait-ce dû au fait que le père du prêtre était haut gradé à la gendarmerie ?

En 2003, l'avocat du prêtre bataillait ferme pour dire que les faits étaient prescrits, donnant au tribunal un arrêt de la Cour de cassation rendu quelque temps plus tôt dans une affaire similaire à la mienne, et disant que lorsque la chambre du Conseil correctionnalisait des faits de pédophilie pour le motif qu'il n'y avait pas eu d'antécédents de la part du coupable, les faits n'étaient plus prescrits après dix ans mais après cinq ans.

Mon avocat demanda au tribunal de poser une question préjudicielle à la Cour d'arbitrage : « *L'interprétation donnée par la Cour de cassation aux dispositions relatives à la prescription, ne préjudicie-t-elle pas les victimes selon que les juridictions du fonds suivent ou non cette interprétation, étant donné que dans le premier cas, les faits sont prescrits tandis que dans le second les faits ne sont pas prescrits et la constitution de partie civile sort pleinement ses effets.* »

Mon avocat demanda également au tribunal la non-application de la jurisprudence de la Cour de cassation : « *La Cour de cassation en considérant que les circonstances atténuantes affectent le crime dès son origine et lui impriment rétroactivement le caractère d'un délit, aboutit à une situation de traitement inégal et injuste pour la victime d'abus sexuel qui au moment où elle a pris l'option de se constituer partie civile ne connaissait pas encore cette proposition et était donc légalement toujours dans les délais pour se constituer : dix ans à partir de ses dix-huit ans.* »

En février 2004, le tribunal déclara l'action prescrite

## Violé par un prêtre

et me condamna aux frais envers l'État à liquider en totalité la somme de 221,41 euros.

Le jour de ce jugement, j'étais seul au fond dans la salle du tribunal à écouter le juge. Il était entouré, de chaque côté, d'un autre juge et du greffier. J'écoutais le jugement de quatre pages pour m'entendre dire à la fin que c'était prescrit. Les juges me regardaient, attendant sans doute une réaction de ma part, mais je me levai et sortis comme si ce n'était pas de mon affaire dont il avait été question. Non ! Ils ne verraient pas mes larmes ou ma rage ! Non ! Je ne leur offrirais pas le spectacle d'une seconde destruction. Je vous laisse le soin d'imaginer le chaos qu'un tel jugement a pu susciter en moi.

Dans le couloir, la substitut du procureur du Roi me dit :

– C'est prescrit, mais vous avez réussi quand même à faire peur au prêtre. Allez ! Tournez la page !

Elle n'eut que mon silence pour toute réponse.

Mon avocat ne voulait pas faire appel. Le prêtre qui avait reconnu les faits et promis combien de fois de « réparer » lors des audiences au tribunal le fit surtout pour s'attirer la clémence du tribunal, car le verdict de la prescription n'était pas certain. Le ministère public demandait aux juges de ne pas tenir compte de la prescription et de reconnaître la culpabilité du prévenu, sans le condamner : « ... *La Cour de cassation vient d'indiquer qu'il y avait prescription quant aux faits dont il a été la victime et reconnus d'ailleurs par l'inculpé,*

## Violé par un prêtre

*dans une paroisse du Sud Luxembourg. Il n'a donc plus que la possibilité d'une procédure civile. Mais vous pouvez ne pas tenir compte de l'arrêt de la Cour et prononcer la culpabilité du prévenu. Ce serait le minimum satisfaisant. L'argent n'est pas ici tellement important<sup>15</sup>. »*

Le tribunal, avant son jugement, avait même, suite à une nouvelle loi relative à l'approbation (novembre 2000), demandé « un avis motivé » à un service spécialisé dans la guidance ou le traitement des délinquants sexuels<sup>14</sup>.

Le tribunal balaya les arguments de mon avocat ainsi que la demande du ministère Public et déclara l'action prescrite.

Je payai ma condamnation envers l'État.

Je contactai régulièrement mon avocat afin de voir s'il avait des nouvelles de la partie adverse et aussi afin de voir ce qu'il était possible de faire au niveau d'un quelconque procès au civil. J'avais l'impression de le harceler. Ni le prêtre qui a bénéficié de la prescription, ni son avocat ne nous contactèrent.

Pour mon avocat, un procès au civil restait aléatoire, au vu des controverses concernant la prescription et la recevabilité de l'action civile. Il me dit que si le tribunal ne me donnait pas gain de cause, je serais condamné à nouveau à tous les frais de procédure et de surcroît, suite à une nouvelle jurisprudence, à payer les honoraires de l'avocat du prêtre. Pour mon avocat, même une action civile contre le prêtre paraissait dès lors prescrite.

Il me demandait de faire le deuil d'une action possible

## Violé par un prêtre

contre le prêtre, du chef des faits scandaleux qui ont été établis, m'écrivant aussi que j'avais pu avoir la satisfaction de lire la peur sur le visage de l'abbé durant l'attente d'un procès, puis du jugement.

J'admets que la frayeur se lisait aisément lorsque les juges ordonnèrent une enquête de personnalité, nécessaire pour statuer sur la peine à lui infliger. L'avocat me rappela aussi que la question de la prescription constitue finalement un problème technique qui n'a rien à voir avec la réalité des faits commis même si, bien entendu, cela était très douloureux pour moi.

Pour mon avocat aussi, il ne me restait plus qu'à tourner la page.

J'étais à nouveau seul, avec ma peine et la souffrance de ce déni de justice.

Je me renseignais auprès de quelques avocats leur expliquant mon problème et tous me dirent qu'un procès en dommages et intérêts, donc un procès au civil, m'était toujours possible. J'allais donc rencontrer un de ceux-ci. Il me dit :

– Je veux bien vous donner des renseignements concernant votre affaire mais alors je suis votre avocat.

Mon avocat désertait mon affaire... J'avais tellement attendu un geste de réparation de la part du prêtre et ce geste n'étant jamais venu, je décidai d'accepter, de suite, la proposition de ce nouvel avocat. Il écrivit à mon ancien Conseil pour lui faire part de ma démarche. Il en prit acte.

Neuf mois après le jugement au tribunal pénal

## Violé par un prêtre

déclarant l'action prescrite, nous citions donc le prêtre abuseur devant le tribunal civil pour demander des dommages et intérêts.

Il est bon à nouveau de souligner que jamais, ni le prêtre, ni son avocat ne nous ont contactés pour la réparation promise lors des audiences précédentes...

Encore une fois, le conseil de l'abbé usa de la même tactique : la prescription ! L'attente de la décision fut une vraie torture mentale. Je dois dire que je ne m'attendais presque plus à une décision correcte. Mais le tribunal décida que l'action civile n'était pas prescrite ! La justice s'occupait enfin de la victime. Le tribunal désigna un neuropsychiatre expert des tribunaux afin d'évaluer les dommages.

Il est d'habitude, lors des condamnations, d'interdire que le pédophile croise sa victime. Dans mon cas, mon agresseur était présent lors de l'expertise ! Fort heureusement, mon neuropsychiatre m'accompagnait et fit en sorte que le prêtre ne soit pas présent dans la même pièce. Seuls son avocat et son psychologue purent rester.

Si j'avais été seul, aurais-je eu le courage de demander que le prêtre soit exclu ? Ce n'était pas une réunion de conciliation.

Deux mois plus tard, je fus à nouveau convoqué chez le psychiatre expert. Il avait sous les yeux les courriers adressés au prêtre pédophile après ma majorité, me demandant pourquoi j'avais continué à correspondre avec lui et balayant les propos que je lui tenais concernant le syndrome de Stockholm !

Je dus à nouveau me battre seul, moi, la victime ! Il

## Violé par un prêtre

me demanda de sortir afin de lui permettre de téléphoner au psychologue, chez lequel il m'avait envoyé, et que j'avais vu quelques minutes plus tôt pour des tests de personnalité.

L'expert me rappela et me demanda de redire à nouveau mon vécu. Pendant ce temps, il consultait les nombreux documents de mon dossier montrant la culpabilité du prêtre pédophile à mon encontre.

J'ai dû me battre, pleurer et m'énerver bien des fois afin de montrer comment mon dossier était traité. L'expert me dit soudain :

– Je vous ai bien compris. Je vais m'imprégner de votre dossier et mettre un terme à tout cela. Vous ne viendrez plus qu'une fois, au lieu de deux ou trois, mais plus longuement.

L'assistant me fit passer un électro-encéphalogramme (où je devais garder les yeux fermés et recevoir au visage des stimulations lumineuses).

Quelques semaines après, l'expert me reçut à nouveau en compagnie de l'avocat du prêtre, de son psychologue prêtre et de mon neuropsychiatre. Toutes ces personnes parlèrent de mon cas, pendant que moi, j'attendais seul dans la salle d'attente. On m'appela et me dit que, comme ce que j'avais subi était conséquent, je devais passer des tests médicaux (génétique et endocrinologique) afin de voir si ma voix fluette était due aux faits de pédophilie sur ma personne enfant ou si j'étais né avec cette voix... L'expert nous dit aussi qu'il était harcelé de courriers du président du tribunal demandant où en était l'expertise. Pour rappel, ce dernier avait donné un délai de trois mois pour effectuer cette expertise. Un an s'était écoulé et

## Violé par un prêtre

le rapport n'avait toujours pas été remis... L'expert, désigné par le tribunal, dicta une lettre pour le tribunal disant que le rapport d'expertise ne serait pas remis avant fin 2008. Ce qui ferait dix-huit mois au lieu de trois !

Ce long délai ne plaisait plus à la partie adverse ou était-ce alors le fait d'avoir demandé cet examen génétique concernant ma voix. Car fin 2008, le Conseil du prêtre écrivit une lettre à l'expert du tribunal demandant de remettre son rapport le plus rapidement possible et de ne plus attendre les examens complémentaires demandés par mon expert et par mon avocat. L'avocat du prêtre en profita pour dire à l'expert que je n'étais plus dans le registre de la justice mais plutôt dans celui de la vengeance : parlant du procès intenté à l'évêque, d'un article paru dans la revue française Goliath (qui fut la première, en juin 2007 à oser donner le nom du prêtre abuseur dans son article), de dire aussi que j'allais à la rencontre du doyen et surtout que je disais donc des contrevérités. Sans oublier de rappeler que j'ai gardé des excellentes relations avec le prêtre jusqu'en 2000.

Ce courrier démontrait donc une certaine agitation de leur part.

Je repris contact avec mon expert qui n'hésita pas à me dire que l'examen demandé aurait lieu et que ce n'était pas à la partie adverse de décider. De me dire, aussi, que cela allait me coûter très cher et à mes frais ; je répondis que je voulais cet examen qui, à mon sens, serait bénéfique. Ce qui dérangeait le prêtre était le fait que son nom ait été publié et que j'allais à la rencontre de personnes qui ont une certaine autorité sur lui, son

## Violé par un prêtre

doyen qui n'était au courant que depuis très peu de temps et également le bourgmestre (le maire) du lieu. Quant aux contre-vérités dont l'avocat m'accuse, il n'y en a aucune car à chaque rencontre j'emporte et montre tous les documents pertinents.

Je voudrais en profiter pour dire ce qui à mon sens est la raison principale de la durée dans l'expertise : c'est le coût ! La victime doit payer à l'avance ces frais, pour ma part, déjà pas moins de 3 200 euros pour l'expert du tribunal et pour l'expert désigné par mon avocat pour me défendre. Sans compter le coût de l'examen auprès du professeur qui examinera ma voix. Il est normal que ces experts ne travaillent pas bénévolement. Mais pourquoi n'existe-t-il pas un fond ou une autre solution trouvée par le monde judiciaire ou politique pour éviter à la victime de subir ces frais ? Cela s'appelle la double victimisation. C'est bien pour cela que mon expert m'a dit au début de l'expertise : « Mettez de l'argent de côté tout les mois car il y aura d'autres frais ! » Pendant ce temps l'abuseur ne paie rien et vit bien. Quant à la victime, elle se prive de tout pour avoir enfin réparation.

## Violé par un prêtre

### Notes :

7. Contenu de la perquisition à l'évêché de Namur (2001).
8. Dans le quotidien « La Meuse » du 13/02/2003 en page 9 un grand article relatait le procès. En sous-titre et en gras dans l'article : « Il reconnaît les fellations et les actes de masturbation, mais pas les viols ou les tentatives. »
9. Cela venait à demander le huis clos, nous l'avons toujours refusé !
10. 10 décembre 2001 et 12 février 2003.
11. Nous ne devons pas avoir le même sens du mot « scrupuleusement » !
12. Tribunal Correctionnel d'Arlon, audience publique du 12 février 2003.
13. Journal « la Meuse », 15/01/2004, p. 9.
14. Le prêtre et son avocat jouaient sur les mots, disant qu'il n'était pas pédophile, mais pédéraste. Pour eux la pédophilie « c'est avec les enfants » et le prêtre serait pédéraste, donc attiré par des adolescents. Appelons un chat un chat. J'avais 14 ans, au lecteur de choisir la définition ! La majorité sexuelle est à 16 ans. Pour ma part, je dis pédophilie.



« *Il faut être ferme,  
sans cruauté inutile,  
ni faiblesse coupable.* »

Léopold Sedar Senghor

## L'INDIFFÉRENCE

### A) L'ÉGLISE

Un certain Jésus n'a-t-il pas dit : « Quiconque entraîne la chute d'un seul de ces petits qui croient en moi, il est préférable pour lui qu'on lui attache au coup une grosse meule et qu'on le précipite dans l'abîme de la mer. » (Matthieu, XVIII, 5 et 6<sup>15</sup>.) Et encore : « Tout ce que vous faites au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le faites. » (Matthieu XXV, 40<sup>16</sup>.)

Face aux nombreux scandales des prêtres pédophiles dans l'Église catholique, Jean Paul II a eu ces paroles : « *Nous sommes, ces temps-ci, particulièrement frappés, au plus profond de notre être de prêtre, par les péchés de certains de nos frères qui ont trahi la grâce reçue par l'ordination, cédant jusqu'aux pires manifestations du "Mysterium Iniquitatis" (mystère du mal) qui est à l'œuvre dans le monde*<sup>17</sup>. » Et encore devant des évêques américains : « *Les gens ont besoin de savoir qu'il n'y a pas de place dans la prêtrise et la vie religieuse pour ceux qui font*

## Violé par un prêtre

*du mal aux enfants. Je suis profondément peiné du fait que des prêtres et des religieux dont la vocation est d'aider les gens à vivre saintement devant Dieu aient causé scandales et souffrances à des jeunes. Face aux grands maux causés par ces prêtres et religieux, l'Église perd son capital de confiance, beaucoup se sentent offensés par la manière dont leurs guides d'Église ont agi. L'abus qui a provoqué la crise est inique, et il est juste que la société le considère comme un crime. Mais c'est un péché détestable aux yeux de Dieu. J'exprime aux victimes et à leurs familles, où qu'ils soient, ma profonde solidarité et mes pensées*<sup>18</sup>. » Sans oublier que le premier courrier électronique du pape Jean-Paul II, en 2001, fut consacré aux victimes des pédophiles pour leur demander pardon.

Suite à certaines affaires de pédophilie, l'Église catholique a pris conscience du fait que c'était un odieux crime. Jean-Paul II alla même jusqu'à le comparer à un crime contre l'Humanité !

Ce pape demanda aux évêques de sanctionner les prêtres coupables et d'aider les victimes. En France, les évêques se rassemblèrent en conférence plénière et discutèrent du problème. Il en sortit une belle déclaration. Le lecteur la trouvera en fin de cet ouvrage, car elle vaut la peine d'être lue, mais surtout d'être mise en pratique ! Pour être complet et impartial, je joins aussi un document que M<sup>gr</sup> Pican m'a fait parvenir<sup>19</sup>. Pour rappel, cet évêque est le premier évêque à être condamné<sup>20</sup> par la justice depuis la Révolution française ! La peine fut de trois mois de prison avec sursis. Le motif : non dénonciation de mauvais traitements et d'atteintes sexuelles sur mineurs

## Violé par un prêtre

de quinze ans. Le prélat n'a pas fait appel du jugement par respect pour les victimes selon ses propos que j'honore en les joignant ci-après :

*« ... Je ne saurais pourtant oublier l'épreuve subie par les victimes de l'abbé B. Même si certains ne l'ont pas perçu, j'ai constamment été habité par l'ampleur de leur drame, et les souffrances qui se sont exprimées lors des procès m'ont marquées en profondeur. Aussi ai-je voulu manifester ma volonté d'apaisement à l'égard des parties civiles et ne pas raviver les blessures, au cours d'un nouveau procès qui se déroulerait devant la cour d'appel de Caen. J'ai aussi beaucoup pensé à mon diocèse, à l'Église, à toutes celles et ceux qui, de bien des manières, ont été affectés par cette situation. C'est pourquoi, dans l'espoir de contribuer au retour de la paix dans les consciences et dans les esprits, j'ai décidé de ne pas faire appel<sup>21</sup>. »*

Ce qui contraste négativement face à ces beaux discours, est le courrier venant du préfet de la Congrégation pour le Clergé et envoyé à M<sup>gr</sup> Pica quatre jours après la condamnation du prélat. Cette missive envoyée également aux évêques du monde, prouve fortement que le Vatican protège les évêques et les incite à être des martyrs !

Enfin, en 2006, Benoît XVI, pour la première fois, condamna publiquement les abus sexuels des prêtres. S'adressant aux évêques d'Irlande :

*« Vous avez eu à répondre à de nombreux cas déchirants d'abus sexuels sur des mineurs. Ceux-ci sont encore plus tragiques quand ils sont commis par un religieux. »* Qualifiant ces abus de « Crimes horribles », qui causent des « blessures profondes », le pape souligna aussi « l'importance d'établir la vérité sur ce qui a eu lieu dans le passé et de prendre les mesures

## Violé par un prêtre

*nécessaires pour empêcher de tels actes dans l'avenir<sup>22</sup> ».*

Fini le temps où ces actes répugnants étaient considérés par l'Église comme un simple péché, au même titre que le péché de gourmandise, et où la victime n'avait pas de place. L'Église mesure enfin la gravité des dégâts sur les victimes... Plus proche de nous dans le temps, Benoît XVI a eu des mots justes et attendus lors de son voyage aux U.S.A. en 2008. Dans l'avion l'amenant dans ce pays où le nombre des victimes des prêtres pédophiles est incalculable, le pape a dit à la presse :

*« Le fait que tout cela ait pu se produire est une grande souffrance pour l'Église aux États-Unis, pour l'Église en général et pour moi personnellement. Quand je lis les comptes rendus de ces événements, j'ai du mal à comprendre comment certains prêtres ont pu manquer à ce point à la mission d'apporter la guérison, d'apporter l'Amour de Dieu à ces enfants. J'ai honte et nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour faire en sorte que cela ne se renouvelle plus. Je crois que nous devons agir à trois niveaux : tout d'abord au niveau de la justice et au niveau politique. Je ne parlerai pas ici d'homosexualité car c'est un autre sujet. Nous excluons de manière absolue les pédophiles du ministère sacré ; c'est totalement incompatible. Mieux vaut de bons prêtres que beaucoup de prêtres. Celui qui s'est rendu coupable de pédophilie ne peut pas être prêtre. À ce premier niveau, nous pouvons faire justice et aider les victimes, car elles sont profondément blessées ; les deux côtés de la justice sont d'une part que les pédophiles ne peuvent pas être prêtres et de l'autre, l'aide aux victimes, de toutes les manières possibles. Il y a ensuite un niveau pastoral. Les victimes auront besoin de guérison, d'aide, d'assistance et de réconciliation : il s'agit d'un engagement pastoral important et je sais que les évêques,*

## Violé par un prêtre

*les prêtres et tous les catholiques aux États-Unis feront tout ce qu'ils pourront pour aider, assister, guérir... et tout sera fait pour guérir cette plaie... Le troisième point, (c'est que) nous avons inspecté les séminaires, afin de faire aussi tout ce qui est possible dans l'éducation des séminaristes, pour une formation humaine et intellectuelle profonde et spirituelle, avec discernement, afin que seules des personnes solides puissent être admises à la prêtrise, les personnes avec un profond amour personnel pour le Christ et un profond amour sacramental, afin d'exclure que cela puisse se produire (de nouveau)<sup>23</sup>. »*

Le pape Benoît XVI profita de ce voyage pour effectuer une rencontre imprévue avec quelques victimes de prêtres pédophiles, là encore de belles paroles de la part de l'Église :

*« Je ne trouve pas les mots pour décrire la souffrance et les conséquences provoquées par de tels abus », soulignant « l'importance qu'une attention pastorale pleine d'amour soit réservée à ceux qui ont souffert... De gros efforts ont déjà été faits pour régler de façon honnête et loyale cette tragique situation et pour que les enfants, que Notre Seigneur aime plus que tout et qui sont notre plus grand trésor, puissent grandir en milieu sûr... Les efforts pour protéger les enfants doivent se poursuivre. J'encourage chacun de vous à mettre tout en œuvre pour assainir la situation, pour promouvoir et pour venir en aide à ceux qui ont été blessés<sup>24</sup>. »*

Le pape a reçu des mains du cardinal O'Malley un livre reprenant les prénoms d'un bon millier de victimes... rien que pour son archidiocèse de Boston. Et, encore plus proche de nous dans le temps, lors des journées mondiales de la jeunesse en Australie, le pape avait ces mots :

*« Je tiens à faire une parenthèse pour dire la honte ressentie*

## Violé par un prêtre

*face aux abus sexuels commis sur des mineurs par des prêtres et des religieux de ce pays. Les souffrances de ces victimes me causent une peine profonde et, comme pasteur, je veux compatir avec elles. Ces crimes, qui sont une trahison de la confiance et qui doivent être condamnés sans appel, causent une grande douleur et un dommage grave au témoignage de l'Église. À vous tous, je demande de soutenir vos évêques et de les aider à combattre ce mal. Les victimes doivent recevoir compassion et assistance. Quant aux coupables, ils doivent être livrés à la justice. Tout ceci constitue une priorité absolue pour assainir le contexte et le rendre plus sûr aussi, notamment pour les enfants<sup>25</sup>. »*

Force est de constater dans mon vécu, l'écart entre les bonnes paroles et la réalité des faits. À travers mon histoire, j'ai pu me rendre compte de toute l'hypocrisie de l'Église, du moins de l'Église de mon diocèse.

Comme je l'ai dit plus haut, en 1996, j'avais révélé officiellement mon affaire au Tribunal ecclésiastique (Tribunal interne organisé par l'Église.) Quelque temps après, une confrontation eut lieu à l'évêché avec le prêtre pédophile d'où en sortirent ses aveux et un document signé par lui, par le vicaire judiciaire (Juge ecclésiastique qui n'exerce son rôle qu'au sein de l'Église), par mon psychologue du séminaire et par moi-même. Le rapport de la confrontation commence en ces termes : « D'emblée, l'abbé Hubermont demande que l'on n'étale pas cette affaire sur la place publique, ce qui lui serait hautement préjudiciable, ainsi qu'à sa famille. »

C'est aussi ce jour-là que promesse fut faite à présent

## Violé par un prêtre

de payer les frais de psychologue chez qui j'étais envoyé depuis plus de deux ans déjà et à mes frais. J'ai eu droit à une vraie scène digne d'un cirque de renom. Le vicaire judiciaire m'emmena dans une pièce, seul avec lui. Je m'assis dans un fauteuil et lui de s'agenouiller à mes côtés, me faisant un sermon, disant que ce que le prêtre m'avait fait touchait toute l'Église, que l'Église souffrait avec moi et de me demander pardon au nom de cette Église. Il me dit aussi qu'il n'était pas utile de porter plainte devant la justice des Hommes car l'affaire serait réglée entre nous et qu'il m'aiderait. C'est ce même prêtre qui, trois ans plus tard, me chassa de la cathédrale où j'étais sacristain bénévole assez régulièrement : il pensait avoir temporisé assez mon affaire pour que la prescription soit arrivée.

Le psychologue auprès duquel le séminaire m'envoyait avait sans doute été à la même école ! Bien qu'il venait du Canada depuis peu ! Il avait signé l'accord concernant les frais de ma thérapie et c'est lui qui, lorsque j'ai dû quitter le séminaire, m'envoya une facture pour dix séances de thérapie que je n'avais pas encore payées. Il alla même jusqu'à me renvoyer quelques jours plus tard la même facture, avec une note de sa main et sa signature, me demandant de régler cette note dans les huit jours ou il la ferait parvenir au juge de paix. Mon seul recours était l'évêque. Je correspondais quelquefois avec lui, ainsi qu'avec le prêtre pédophile toujours dans l'espoir d'avoir une réparation concrète des abus causés par ce dernier. J'avais aussi l'espoir d'une reprise de ma vocation comme me l'avait promis l'évêque. Je me rendis compte que lui aussi était un menteur. Il me répondit par courrier que je devais

## Violé par un prêtre

payer la note. Je lui rappelai l'accord signé quelque temps plus tôt. Il me dit alors de payer mon tiers. Moi, victime, j'étais menacé par la justice de paix si je ne payais pas une facture de 375 euros. J'ai donc payé ma partie : 125 euros, et l'évêque m'écrivit pour me dire qu'il était content que cette affaire soit réglée.

Un détail troublant me revient d'ailleurs sur cette époque : j'appris quelque temps plus tard que le psychologue chez lequel on m'avait envoyé durant le séminaire était devenu prêtre, ce qui me conforta dans l'idée qu'on m'avait bien roulé dans la farine depuis le début. On m'avait envoyé chez un psychologue complice de leur magouille, dans le but d'étouffer l'affaire. Monseigneur Léonard contribua également à retarder mon procès devant la justice des hommes par le simple fait de son abus de pouvoir dans ses écrits. Régulièrement, il commençait ses courriers ainsi : « *Mon fils Joël...* » ! Comment, dans de telles conditions, avoir même la pensée de porter plainte contre l'Église ?

Pour reprendre un paragraphe du jugement de huit pages lors du procès au civil, le juge s'exprime en ces mots : « *On ne peut également que s'étonner de l'attitude minimaliste des autorités ecclésiastiques qui se sont bornées à recueillir les aveux explicites d'attouchements du défendeur tout en définissant les modalités financières d'une prise en charge thérapeutique du demandeur, alors qu'elles auraient dû faire œuvre de civisme en dénonçant les faits aux autorités judiciaires, sachant que ceux-ci, vu leurs gravités, sont passibles de peines criminelles en vertu des articles 372 et suivants du Code pénal, ce que les responsables de l'évêché de Namur ne*

## Violé par un prêtre

*pouvaient et à tout le moins ne devaient pas ignorer*<sup>26</sup>. » Ou encore lors du procès au pénal, lorsque la substitut du procureur s'exprimait en ces termes en parlant de ma qualité de victime :

*« Qu'il est évident que ce candidat prêtre a été déçu par son Église et qu'il n'est pas sûr du tout que celle-ci a réagi avec l'attention nécessaire*<sup>27</sup>. » Puis, plus loin : *« ...L'impression d'avoir été abandonné par l'Église – en l'occurrence l'évêché, qui s'est engagé à régler les frais de thérapie avant de se rétracter*<sup>28</sup>. »

Je ne fus donc pas le seul à me rendre compte combien les autorités de l'Église avaient pu me mener en bateau. J'ai eu droit à des mots de sollicitude. Des mots qui sonnent juste, mais des intentions qui n'ont jamais été traduites dans des actes probants. Ces gens abusaient également de moi, me prenant pour un moins que rien, sachant que j'étais timide et qu'ils n'auraient pas d'ennuis de ma part. La victime ne fut donc jamais prise en considération. Tout avait été fait par les autorités du diocèse pour me dissuader de porter plainte. Pour « m'apaiser », seul un simulacre de procès canonique fut entamé, se limitant en réalité à une déclaration commune de l'évêché, du requérant et de l'abbé pédophile. Bien évidemment, ce « Procès » canonique n'eut aucune suite. Ces autorités sont donc fautives de ne pas avoir dénoncé les faits au Vatican, comme le lui impose pourtant le Droit canonique, montrant encore une fois leur intention permanente de toujours maintenir le prêtre en fonction, ce qui fait montre d'une indifférence particulièrement choquante à l'égard de la souffrance de la victime. Le prêtre

## Violé par un prêtre

pédophile en question n'a donc jamais été sanctionné. Quelque temps après ma plainte au Tribunal ecclésiastique, le prêtre dut quitter sa charge de curé dans un délai de quinze jours. La consigne donnée par l'évêque aux prêtres lui succédant dans cette paroisse est qu'il lui était interdit de remettre les pieds pour une quelconque célébration dans l'église. Est-ce suite à ma plainte ? Bien sûr que non ! Il n'est pas courant de déplacer un prêtre en un si court délai. Il n'est pas aussi facile pour toutes les victimes de parler et, si elles y arrivent, la famille préfère demander à l'évêque de simplement déplacer l'abuseur car un procès est toujours long et pénible. L'Église préfère toujours cette solution, lui évitant un scandale. Mais que s'est-il donc passé concrètement ?

Le prêtre s'est pavané à la messe célébrée pour le cinquantième anniversaire de l'école paroissiale, fin 2007. L'évêque lui avait interdit d'y remettre les pieds. Il est vrai que la messe avait lieu dans la salle de l'école et non dans l'église paroissiale. Mais dans quel but ? Se montrer, démentir les rumeurs de pédophilie. S'il suivait l'interdit de l'évêque, il confortait les rumeurs.

La véritable question est donc de savoir pourquoi l'Église n'ose-t-elle pas dire la vérité aux paroissiens ?

## Violé par un prêtre

### Notes :

15. Bible de Jérusalem, nouvelle édition, 2001.
16. Ibidem.
17. Lettre aux prêtres du monde pour le Jeudi Saint, le 21 mars 2002.
18. Jean-Paul II, 23 avril 2002, Vatican Information Service, <http://www.vatican.va>.
19. J'ai en ma possession l'original de ce document (voir annexe 3).
20. Tribunal correctionnel de Caen, 4 sept. 2001.
21. Mgr P. Pican, Bayeux, 7 septembre 2001.
22. Le 29 octobre 2006, V.I.S., <http://www.vatican.va>.
23. Benoît XVI, voyage aérien vers Washington, 15 avril 2008, V.I.S., <http://www.vatican.va>.
24. Benoît XVI, nonciature à Washington, 18 avril 2008, V.I.S., <http://www.vatican.va>.
25. Benoît XVI, Cathédrale de Sydney, 19 juillet 2008, V.I.S., <http://www.vatican.va>.
26. Tribunal civil d'Arlon, 5 juin 2007.
27. Journal « La Meuse », 12 février 2004.
28. Journal « L'avenir du Luxembourg », 13 février 2003.



« *C'est toujours l'impatience  
de gagner qui fait perdre* ».

Louis XIV

## B) LA JUSTICE

Il m'a fallu du courage et de l'obstination pour mettre à mal la forteresse qu'est l'Église, mais aussi pour faire face à la justice de mon pays !

La justice n'est pas du côté des victimes. Elle préfère, elle aussi, fermer les yeux de peur d'un scandale national. Quelques éléments de preuves se trouvant dans mon dossier vont étayer mes dires. Il est flagrant de voir la légèreté avec laquelle la justice a traité mes dossiers.

– J'ai déposé une plainte et me suis constitué partie civile contre un prêtre, l'accusant de pédophilie. La justice ne daigne même pas faire de perquisition chez cette personne.

– Le juge d'instruction ordonna une perquisition à l'évêché (comme relaté plus haut), pour reprendre les termes de celle-ci : « *À l'effet d'y rechercher et d'y saisir tous documents quelconques pouvant concerner des faits de mœurs reprochés à l'abbé Hubermont Gilbert sur la personne de Devillet Joël, à Aubange et Flawinne, de 1987 à 1994.* » Il est frappant de voir comment des gens d'Église ont voulu cacher la vérité. Le vicaire général B. disant « *qu'il ne disposait que du dossier administratif du prêtre* » et au

## Violé par un prêtre

domicile du vicaire judiciaire H., ce dernier fit savoir à la police « *qu'il ne détenait pas de dossier à proprement parler concernant les faits reprochés à l'abbé Hubermont, ajoutant également que toutes charges paroissiales ont été retirées à l'abbé Hubermont* ». Il alla même jusqu'à dire : « *Je soupçonne l'abbé Hubermont d'avoir eu des problèmes de mœurs quand il était à Flawinne.* » Fort heureusement, ces policiers n'ont pas cru les bonnes paroles de ce prêtre et ont pu embarquer avec eux onze documents sur mon affaire.

– Dans le réquisitoire (Crimes - renvoi au Tribunal correctionnel), le ministère Public mentionnait également, en plus des attentats à la pudeur et des viols sur ma personne étant mineur, des attentats à la pudeur sur un jeune de moins de seize ans, ceci également à Aubange.

Est-ce l'habitude qu'une personne pédophile n'abuse que d'un seul enfant ? La réalité des faits a toujours répondu par la négative. Et dans le dossier qui me concerne, tout montre que ce qu'il m'a fait n'était pas qu'un simple dérapage.

Moi-même, j'ai bien vu ses comportements envers les enfants et bien des exemples révélateurs sont détaillés plus haut.

Mais la justice, malgré le fait qu'il existait des charges suffisantes contre l'inculpé, demandait qu'il plaise à la Chambre du Conseil de ne prononcer que des peines correctionnelles en raison de circonstances atténuantes résultant de l'absence d'antécédents judiciaires alors que les faits étaient de nature à être punis de peines criminelles en vertu des articles 373, 374, 375, 377 du Code pénal !

## Violé par un prêtre

A-t-on déjà vu ou entendu qu'une personne portant plainte auprès de la police pour vol de sa voiture à charge d'un auteur identifié, constate dans son dossier que le juge d'instruction demande bel et bien d'aller perquisitionner chez cette personne pour y rechercher la voiture volée du plaignant et que, lors de la perquisition, les policiers constatent qu'il n'y a pas une voiture volée mais dix voitures volées ? La police ne chercherait-elle pas à savoir à qui appartiennent les neuf autres ?

En ce qui concerne la pédophilie, tout le monde est d'accord pour dire que ce comportement est abominable. J'offrais à la justice l'occasion de connaître des éléments inavouables. Le prêtre avait déjà été déplacé quelques fois. La perquisition chez l'évêque montrait la non-coopération de l'Église et la justice s'obstinait à ne chercher que ce qui était lié à ma personne. Tout montre que même la justice avait peur d'un scandale. Je continue à m'interroger. Serait-ce le fait que le père du prêtre inculpé était haut placé à la gendarmerie qui a permis d'éviter une perquisition chez son fils ? La question doit se poser.

Quid des autres victimes probables ? La justice s'en est-elle préoccupée ? Non. Une chose est sûre : pour trouver, il faut le vouloir !

Ce laxisme a permis au prêtre abuseur, « avec la circonstance aggravante qu'il était de la catégorie de ceux qui avaient autorité sur la victime et qui a abusé de l'autorité ou des facilités que lui conféraient ses fonctions<sup>29</sup> » de bénéficier de la prescription. La justice n'a donc pas cherché d'autres faits et a cru aux promesses répétées du prêtre, en *aveux complets*, de les réparer. La substitut

## Violé par un prêtre

du procureur du Roi demandait quand même au juge, malgré la prescription, de reconnaître la culpabilité du prévenu. Mais le jugement au Pénal déclara la prescription, le tribunal se référant à la loi !

Tout a été fait pour me faire abandonner, la justice et le prêtre jouant sans doute sur l'usure et le découragement. Rien n'aurait pu arrêter mon élan assoiffé de justice à mon égard mais, aussi et surtout, afin d'éviter d'autres victimes de tomber dans les griffes de ce prêtre malfaisant. J'ai appris par un prêtre bien placé que, depuis la perquisition suite à mon affaire chez l'évêque et chez le vicaire judiciaire, les dossiers concernant les prêtres ayant des problèmes de mœurs avaient été cachés à la cathédrale dans une armoire fermée à clef à laquelle seul le vicaire judiciaire avait accès.

J'ai pris l'initiative d'écrire au procureur général afin de lui demander un rendez-vous pour lui faire part de la façon d'agir de l'évêque, lui disant également que je connaissais un élément important. Il me répondit que si j'avais quelque chose à dire je devais le faire par écrit. Je lui dis donc ce que je savais concernant les dossiers cachés et j'eus droit comme réponse qu'il ne savait rien faire. Quelques mois plus tard, je relatais mes propos au procureur du Roi. Là, j'eus droit à une réponse évasive.

Deux mois après, je me rendis auprès du Parquet. Le premier substitut qui avait répondu à mon courrier me renvoya vers la magistrate de garde. Là encore, quel ne fut pas mon étonnement de voir que je les dérangeais. Je lui racontai mon histoire et elle de

m'interrompre, à chaque fois, en me disant : « C'est prescrit ! que voulez-vous que je fasse ? » Je dus combien de fois lui dire que je n'étais pas là pour moi, mais pour d'autres victimes potentielles. Je lui montrai les correspondances du procureur général et mes demandes répétées afin que quelque chose soit fait pour éviter d'autres victimes et que les faits actuels, non connus de la justice, le soient enfin. Mon action n'avait pour but que de leur donner l'endroit où les autorités ecclésiastiques du diocèse cachaient ces dossiers précieux. Mais, la justice paraissait s'en moquer, allant même jusqu'à me dire :

– De quoi vous mêlez-vous ? Ce n'est pas votre affaire.

C'est suite à de tels comportements que j'ai compris que même la justice de ce pays était bien frileuse à chercher la vérité, se contentant d'attendre une éventuelle plainte d'une victime pour se mettre en action. Si mon « acharnement » auprès d'eux concernait des faits de drogue ou de fraudes fiscales, là on ne m'aurait pas répondu qu'il faut attendre une éventuelle plainte. Il est triste de constater la complicité passive de la justice face à des actes de pédophilie causés par des prêtres dans un pays où est soi-disant en vigueur la séparation entre l'Église et l'État. Tout mon combat montre à quel point le secret de l'Église et le secret d'État étaient d'application, par la peur du scandale, par la peur du coup de pied dans la fourmilière. On a manifestement préféré se borner à une victime et un coupable, sans s'occuper de ce qui pouvait graviter tout autour : un pédophile n'a jamais qu'une seule victime.

## Violé par un prêtre

Je ne peux m'empêcher de parler de la justice sans aborder la question du service d'aide aux victimes. Ce service me contacta deux ans après ma plainte au pénal ! Et là aussi, force est de constater que je dérangeais. C'était toujours à moi de prendre l'initiative pour une rencontre. Jamais l'initiative n'est venue de la part de ce service. Il me fut également répondu, alors que je demandais une aide psychologique :

– Vous avez parlé de votre histoire à beaucoup de personnes déjà, il serait temps d'oublier tout cela !

Une réflexion que je me suis fait souvent concernant la pédophilie est que ces affaires devraient être traitées exclusivement – instruction et jugement – par des magistrats de sexe féminin ! J'ai retrouvé cette conviction dans un ouvrage intéressant<sup>30</sup> : « *Les femmes ne sont pas indulgentes, parfois même de vraies tigresses paraît-il ; elles sont impitoyables envers ceux qui ont abusé de la chair de leur chair.* » Si la substitut du procureur du Roi qui siégeait dans mon affaire avait été la juge, je suis certain que mon abuseur eut été condamné. Un avocat ou un magistrat de sexe masculin ne comprend pas assez bien encore le phénomène de la pédophilie, sauf bien sûr s'il en a été la victime. Une femme porte son enfant durant neuf mois, l'allait, le cajole, l'éduque. Elle sait ce que c'est d'aimer un enfant et si un monstre abuse d'un enfant dans son innocence, elle en sera davantage scandalisée et révoltée. Les célibataires et les gens mariés sans descendance n'ont pas la même vision que les autres dans ce genre d'affaires.

## Violé par un prêtre

### **Notes :**

29. Acte d'inculpation.

30. Jacques Georgel, le procès d'un prêtre pédophile, Le Manuscrit, 2005, p.12.



« *La politique est l'art d'empêcher  
les gens de se mêler de ce qui les regarde.* »

Paul Valéry

### C) LE POLITIQUE

Ici encore, je me dois de constater la duplicité à l'œuvre. Elle s'exerce évidemment au profit du coupable et non de la victime. Le jour où je me constituai partie civile contre le prêtre pédophile, l'évêque renvoya le prêtre dans l'unique but de se protéger de la justice. Mais, était-il nécessaire de le préciser ?

Si à votre travail vous dérobez quelque chose, il sera fait mention d'une faute grave sur votre formulaire de licenciement, non ? Vous ne pourrez bénéficier des allocations de chômage. Et ce serait normal, me direz-vous...

Mais alors, comment est-il pensable que l'évêque adresse au moment même de ma plainte contre le prêtre un courrier<sup>31</sup> étonnant !

L'évêque au courant des faits depuis cinq années (de façon officielle) prit cette sanction le jour où je me constituais partie civile et où le prêtre risquait gros. Il n'était pas accusé de vol mais de viol sur mineur. Aux yeux de la loi, les faits sont passibles d'une peine criminelle. Pour l'évêque, cela n'était pas assez grave puisqu'il ne fut mention d'aucune faute et pouvait

## Violé par un prêtre

bénéficiaire du chômage. Mais, plus fort ! Le prêtre n'eut même pas besoin de s'inscrire comme demandeur d'emploi. Le jour même de ma constitution comme partie civile, il fut engagé comme éducateur dans un centre pour personnes en grandes difficultés sociales.

J'ai essayé cette tactique. J'ai écrit, sans parler de mes problèmes, à différents politiques pour être engagé comme aide-soignant dans une institution de leur commune. Beaucoup de promesses me furent faites, mais jamais rien de concret. Comment le prêtre a-t-il donc pu bénéficier d'un emploi auprès de personnes vulnérables alors qu'il risquait la prison à ce moment-là ? Certains me diront que c'était auprès de personnes majeures et que même s'il abuse de l'une d'elles, c'est entre adultes.

Il serait naïf de penser que le politique n'ait pas été complice. Le coupable, je dis bien le coupable et non un présumé innocent (puisqu'il avait avoué bien des fois ses crimes) bénéficiait d'une aide pour trouver immédiatement un nouvel emploi. Il est donc patent que le renvoi était un artifice de l'évêché tendant à s'éviter tout souci judiciaire. Il n'y a pas d'autre interprétation possible. C'est précisément au moment du dépôt de plainte avec constitution de partie civile et non avant, quand bien même les faits étaient connus, que le formulaire de licenciement est rédigé. Il s'agit donc d'une grossière simulation tendant à créer l'apparence d'un « licenciement » tout en maintenant le prêtre en fonction dans les faits. Par cette attitude, garantissant l'impunité à l'abbé violeur, tant au niveau du procès canonique qu'au niveau de l'exclusion véritable de

## Violé par un prêtre

fonctions ecclésiastiques, l'évêché et l'évêque, en particulier, manifestent non seulement leur volonté de maintenir le prêtre pédophile en fonction et de lui assurer de ce fait une solidarité patente. Car dans les faits, le prêtre était bel et bien toujours prêtre n'ayant plus de salaire pour cette fonction mais cela ne changeait pas grand-chose pour lui. Son presbytère était toujours sa demeure et il disait toujours la messe. Les gens ne vérifiaient pas sur sa fiche de salaire qui le payait. Il y avait bien des rumeurs, mais les gens se taisaient. Il était protégé par tout le monde. Donc il bénéficiait, aux yeux de tous, de la présomption d'innocence, malgré ses aveux que l'Église n'allait certainement pas répandre sur la place publique. De plus, son pouvoir s'était étendu puisqu'il jouissait directement de deux fonctions : prêtre et éducateur. Est-il pensable qu'un jeune de dix-huit ans se fasse abuser par ce prêtre éducateur ? Et si cela devait arriver, oserait-il s'en plaindre ? On lui répondrait certainement : « Vous êtes majeur ! » Il me faut souligner que ces gens placés dans l'institution où le prêtre est éducateur ont des troubles mentaux !

Lors du jugement déclarant la prescription, la substitut déclara d'ailleurs : « *Il faut encore apporter une nouvelle déception à la victime : celle de la Loi, c'est prescrit.* »

Lorsque je me tournai vers la ministre de la Justice afin de la mettre au courant de la légèreté avec laquelle mon affaire a été traitée, elle me répondit : « *En tant que membre du pouvoir exécutif, la ministre que je suis ne peut intervenir ni vous donner des conseils en vertu de la séparation des pouvoirs, fondement de notre État de Droit. Il ne m'appartient*

## Violé par un prêtre

*pas d'intervenir à l'encontre d'une décision de justice.* » La preuve par neuf qu'elle n'a pas lu mon courrier avec attention. Lui avais-je demandé d'intervenir suite à la décision judiciaire du tribunal ? Non !

Durant ces années, j'ai appris à connaître le fonctionnement des hommes et des femmes politiques de mon pays !

Lors de la Marche Blanche, des promesses solennelles ont été faites, par l'ensemble de la classe politique ! Je voudrais savoir ce qui a véritablement changé pour les victimes et pour leurs bourreaux.

Les politiques écrivent n'importe quoi ! Mais, ils ne sont pas les seuls. Un jour, j'ai écrit à la présidente du centre public d'aide sociale de ma commune pour lui demander de pouvoir travailler au sein de la maison de retraite gérée par l'Administration. Elle me répondit qu'il n'y avait pas de place vacante pour le moment mais qu'elle gardait ma candidature durant une année, me promettant en même temps dans ce courrier de m'engager dès qu'une place serait libre. Plus d'un an après, n'ayant jamais eu de nouvelles de sa part, j'allais donc la trouver, lui rappelant sa promesse. Sa réponse fut de me prendre pour un fabulateur. Je lui mis sous les yeux la réponse qu'elle m'avait faite dans une de ses lettres et elle de me répondre avec un sourire :

– Oui mais on signe les lettres sans même lire ce qu'on signe !

Et ainsi va le monde...

Un autre exemple ! Voyant comment mon abuseur

## Violé par un prêtre

avait pu bénéficier d'un emploi sans problème, j'ai voulu jouer sur la pitié. Habitant Bruxelles, il m'aurait été aisé de travailler à la Commission européenne, ne fut-ce que pour faire des photocopies ou du nettoyage. J'ai écrit à un Commissaire européen lui expliquant mon combat et mon désir de travailler afin de voir ce qu'il pouvait faire pour moi. N'ayant pas de réponse, après quelques mois, je lui envoyai ma carte de visite en lui indiquant que la pire des choses en ce monde était l'indifférence. Quelle ne fut pas ma surprise lorsqu'un matin, vers 8 h, il me téléphona et laissa un message sur mon répondeur. Il me disait qu'il avait bien reçu mon petit mot mais qu'il n'avait aucune trace de mon courrier précédent, me donnant son numéro de portable personnel. Il me demandait de le rappeler et qu'il me prouverait qu'il n'était pas indifférent. Je n'aime pas déranger les gens outre mesure. Je téléphonai à sa secrétaire qui me dit être au courant car elle était présente lorsqu'il me téléphona. Je dis donc à la secrétaire que j'allais à nouveau envoyer mon courrier à l'adresse privée de ce monsieur comme je l'avais fait auparavant. Je n'ai jamais eu de réponse. Je retéléphonai quelques semaines après et la secrétaire me dit que le Commissaire avait bien reçu mon courrier et qu'il avait été stupéfait du contenu, me disant qu'il m'assurait de son soutien.

En ce qui concerne un emploi à la Commission, la secrétaire me donna la procédure à suivre : s'inscrire sur le site Internet de la Commission. Je ne l'ai pas fait. La raison ? Je n'aime ni la pitié ni me faire pistonner, mais j'ai voulu simplement voir si dans mon cas, cela était possible alors que je suis une victime. Mon

## Violé par un prêtre

abuseur, lui, a bien été pistonné.

Fin 2007, je pris l'initiative d'aller rencontrer l'ex-député J.P. Malmendier, fondateur de l'asbl « Marc et Corinne ». Pendant une heure et demie, je lui racontai toute mon histoire, la façon d'agir de la justice, l'indifférence du service d'aide aux victimes et du politique. Il ne fut pas surpris de mes dires. Et lorsque je le quittai, il me dit :

– Tout ce que vous faites ne sert à rien, sauf si vous écrivez votre vécu et que vous le publiez.

Et concernant les politiques de me dire :

– C'est triste, mais c'est comme ça que tout fonctionne. Ils ne lisent même pas les courriers. Comment voulez-vous que cela change<sup>32</sup> ?

Le changement ! Voilà ce que j'attendais du politique en les mettant au courant de mon affaire. Et les promesses faites aux centaines de milliers de personnes dans les rues ? En ma qualité de victime, le seul droit qu'il me reste est de dire que la justice se cache derrière la loi en disant : « *C'est prescrit ! La loi, c'est la loi !* » Et le politique (le législateur) se cache derrière la justice en évoquant la séparation des pouvoirs. En résumé : rien ne bouge ! Sauf, peut-être, si les médias s'en mêlent ou qu'une victime étale sa souffrance dans un livre. J'ai toujours été scandalisé des belles « phrases chocs » des hauts responsables politiques, religieux et de la magistrature lors de faits de pédophilie. Plus haut, j'ai déjà donné les bonnes paroles du Vatican. Je reprends ici ce qu'a dit le président du parti socialiste francophone (Elio Di Rupo) le 3 juillet 2006 devant les caméras lors des funérailles de deux enfants tués

## Violé par un prêtre

par un pédophile :

*« Dans tous les cas, les délinquants sexuels doivent être mis hors d'état de nuire. Il est inacceptable de toucher à qui que ce soit ! Il est doublement inacceptable de toucher à des enfants ! Et ce qui s'est produit, nous révolte, nous laisse impuissants. Mais malgré notre impuissance, il faut quand même prendre des mesures ! »*

J'ai voulu lui faire part de mon histoire et j'ai reçu comme réponse de sa part qu'il était trop débordé ! Il me renvoya vers une de ses collaboratrices. J'ai refusé son offre...

Puis-je savoir en plusieurs années de ministère de la justice socialiste, ce qui a été fait ? RIEN.

Ma région n'est-elle pas depuis des années sous la mainmise du parti socialiste ? Et dans mon cas personnel, le prêtre pédophile n'a-t-il pas bénéficié, le jour de ma constitution comme partie civile, d'un emploi offert alors qu'il risquait la prison ? Quel fossé entre les bonnes paroles et la réalité des faits ! Comment dans de telles conditions d'indifférence coupable, la victime pourrait-elle s'en sortir ?

L'attitude du président du P.S. à mon égard, alors que je lui donnais en main des éléments tangibles, ne fut pas un cas isolé. Instinctivement depuis ma plainte contre le prêtre, j'avais trouvé ma thérapie : parler de mon vécu à n'importe qui ! Je m'étais tu depuis des années gardant ces méfaits pour moi et après ne les faisant connaître que dans le milieu de l'Église, dans l'espoir d'une réparation promise. J'allais donc inlassablement écrire à de nombreux responsables

## Violé par un prêtre

politiques, ayant quelquefois « la chance » d'avoir un entretien avec tel ou tel député. À part des encouragements pour mes démarches, rien ne suivait. L'indifférence pour d'éventuelles autres victimes était de mise. Cela pour tous les partis confondus sauf le parti écolo auprès duquel je n'ai jamais fait part de ma situation personnelle. Qu'aurait-il pu m'apporter comme solution ? La priorité de ce parti est au réchauffement climatique. Et cela est devenu pour les autres partis politiques également la priorité avec, à présent, la ritournelle du pouvoir d'achat<sup>33</sup>, phénomène de mode oblige. Je le répète, à plusieurs reprises, j'ai écrit à de nombreux politiques, la très grande majorité ne répondit même pas ! Mais lorsque des élections approchent ma boîte aux lettres déborde de courrier de leur part, sollicitant mon vote. Ma réaction ? Je retourne le courrier à l'expéditeur, marquant sur l'enveloppe : refusé. Comme le dit bien le titre d'un film de Michel Audiard : « Il ne faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages ! »

Certaines personnes m'ont déjà dit :

– Tu devrais faire de la politique !

Je leur réponds :

– Oui je sais. J'y ai déjà pensé, mais je mens trop mal !

Ce n'est pas non plus pour rien que lorsqu'un journaliste demanda au tout jeune M<sup>gr</sup> Léonard en 1991 ce qu'il aurait fait comme métier s'il n'était pas devenu prêtre, il répondit : homme politique !<sup>34</sup>

## Violé par un prêtre

### Notes :

31. J'ai en ma possession l'original du document.

32. « Le mépris des hommes est fréquent chez les politiques, mais confidentiel. » André Malraux.

33. Il en aura fallu des années pour que le politique se rende compte du coût élevé de la vie. Heureusement que la Belgique est proche de la France, ainsi il est facile de copier leur politique. Mais les politiques n'ont jamais de difficultés de fin de mois, de plus avec leur bon salaire, ils peuvent sans souci investir dans l'immobilier et lors de leurs vieux jours bénéficier des revenus des investissements (locations...). Leurs enfants peuvent aussi faire de belles et coûteuses études, ainsi la relève sera assurée. L'homme du peuple travaille pour payer son loyer, manger... métro, boulot, dodo, et la grande partie de son salaire va à l'Etat, sans oublier toutes les taxes. Le peuple se serre la ceinture et les puissants gaspillent l'argent. Que dire quand la presse (La DH 6/11/08) ose révéler des choses inouïes ? Comme dernièrement le fait que Sa Majesté le Roi fasse venir en Inde un avion de Belgique au cas où celui sur place tomberait en panne ! Ou encore lors de ce même voyage officiel, le fait que le ministre des Affaires étrangères belge vint en Inde en Falcon depuis Goma et que cet avion repartira en Belgique vide. Pourquoi ne pas profiter de ces vols pour amener à la population pauvre d'Inde des vivres ? La question climatique n'est guère une préoccupation pour les élites... sauf dans les discours.

34. Emission télévisée « Strip tease ».

*« L'homme laisse  
l'homme en détresse. »*

Mc Solaar

## D) LA SOCIÉTÉ

Selon mon dictionnaire<sup>35</sup>, la société est « un ensemble de personnes entre lesquelles existent des rapports organisés

## Violé par un prêtre

(avec *Institutions, sanctions, etc.*) ». En ce qui concerne la pédophilie, la société a tellement honte de ce mot que pour reprendre le même dictionnaire, ce mot n'y est même pas présent. Dans la tête de beaucoup de gens, un pédophile est quelqu'un qui aime les enfants. Est-ce cela la vérité ? Un pédophile n'est-il pas un criminel, un abuseur, un malade sexuel ? Saint Nicolas et le père Noël aiment les enfants. Est-ce pour cela qu'ils sont des détraqués sexuels et qu'ils vont violer les enfants ? Les enfants se jettent dans leurs bras en toute confiance. Ainsi donc, pourquoi donner comme définition du pédophile : quelqu'un qui aime les enfants ? Pourquoi ne pas dire directement aux enfants qu'un pédophile est quelqu'un qui abuse sexuellement d'eux, que c'est un violeur ? Lorsqu'un enfant tombe dans les griffes de ces malades et qu'il ose révéler ces méfaits, sa parole est souvent mise en doute. C'est toujours à la victime de prouver ce que son abuseur lui a fait, car il y a toujours l'éternelle présomption d'innocence. Le bénéfice du doute est toujours pour la personne incriminée. Cela, j'en conviens, est nécessaire afin d'éviter toutes accusations mensongères. Mais comment alors une petite victime ayant été abusée oserait-elle parler si elle a subi une telle cruauté de la part d'un adulte ? Va-t-on la croire ? Devant la justice, il faut toujours tout prouver. Comment avoir des preuves quand un enfant est abusé sexuellement par un adulte et, qui plus est, quand l'agresseur est un prêtre ? Lorsqu'un prêtre abuse d'un enfant, il y a double trahison. Pour l'enfant, pour la société et même pour l'Église ! Le prêtre est de l'ordre du sacré ! Comment l'enfant pourrait-il dénoncer l'innommable ? De plus, il est toujours plus

## Violé par un prêtre

pénible à un jeune garçon de dénoncer de tels faits, car il y a la honte d'une relation homosexuelle. S'il dénonce ces faits, il se sentira la risée de son entourage n'ayant pu réagir fermement contre de tels abus. Les pédophiles, et surtout ceux qui ont autorité sur les enfants, savent bien cela ! Ils abusent. L'enfant se taira et n'osera jamais parler faute de preuves tangibles et du fait qu'il sera habité par la honte et un sentiment de culpabilité.

Il est toujours question de preuves dans les procès. Que doit faire un enfant abusé après de tels actes ? Récupérer le mouchoir où se trouve la semence, comme mon abuseur le faisait à chaque fois ? Doit-il se rendre chez l'abuseur avec un enregistreur dans la poche et lui faire dire des insanités ? La police ne va-t-elle pas dire que l'enfant a piégé l'adulte ? Pour ma part, sur la cassette, il n'y aurait eu que la voix de « mon prêtre abuseur », car le mutisme m'habitait à chaque fois que je franchissais sa porte.

Il est difficile pour un enfant et même un adolescent de dénoncer de tels méfaits. En ce qui me concerne, j'ai pu me rendre compte de la raison pour laquelle de nombreuses victimes n'osent jamais révéler ce qu'elles ont subi. Dans mon cas, comme je l'ai dit plus haut, j'avais révélé les faits à l'évêque auxiliaire, M<sup>gr</sup> M., lorsque ceux-ci avaient lieu ! Je n'ai eu droit à aucune réponse. Comment, dans ces conditions, penser que les agissements du prêtre étaient un mal ? À quatorze ans, un adulte, de surcroît un prêtre, m'apprenait la sexualité *via* l'homosexualité ! J'avais osé dénoncer cette déviance à l'autorité sachant au fond de moi-

## Violé par un prêtre

même que ces agissements étaient mauvais et cette autorité n'a pas daigné bon de venir à mon secours. Pourquoi faut-il toujours que les pédophiles abusent des enfants venant d'un milieu familial précaire<sup>36</sup> ? Cet évêque connaissait bien mon milieu familial puisqu'il était natif du même village que les membres de ma famille paternelle. Si un jeune ou un enfant avait écrit à l'évêque pour se plaindre que le prêtre de son village abusait de lui sexuellement et que celui-ci venait d'une famille aisée, il est évident que le courrier ne serait pas resté sans réponse par peur du scandale. Pour moi, subissant ces abus, je le répète de la part d'un prêtre, voyant le silence radio de l'évêque, je me suis dit que ce comportement était normal. Bien sûr, une fois au séminaire la notion de péché m'habitait. Le prêtre qui avait abusé de moi avait perturbé toute ma sexualité et ma vie affective. Même le nouvel évêque (M<sup>gr</sup> Léonard) minimisa ce que le prêtre m'avait fait, puisqu'il osait le couvrir et me bernait, moi, par des promesses. C'était donc la tactique de l'Église ! Et leur aide à mon égard était pour eux de la charité, alors que j'étais une victime d'un prêtre pédophile qui avait avoué les faits. Face à la pédophilie, l'Église est naturellement dans une logique de pardon, allant même au point que les victimes doivent pardonner à leur bourreau. Il est plus facile pour la société et surtout pour les responsables d'institutions, face à de tels faits odieux, d'avoir la même attitude que prônent les trois singes de la sagesse dans la mythologie chinoise (le sourd, le muet, l'aveugle) : ne rien dire, ne rien voir et ne rien entendre. Quel courage ne faut-il pas aux victimes enfants et même adultes pour pouvoir dire un jour ce qu'elles vivent ou ce qu'elles ont vécu !

## Violé par un prêtre

Combien de personnes meurent en emportant ce pénible secret ? Et pire ! Combien se suicident, n'osant pas révéler à la société ou même à une seule personne l'ignominie qu'elles ont subie. Drôle de société où la victime met fin à ses jours car elle s'est sentie salie dans son corps et dans son âme alors que les abuseurs, eux, ne prennent même pas conscience du mal qu'ils ont fait et vivent, quand ils sont condamnés, à la solde de la société ou, quand ils ne le sont pas, commettent impunément d'autres crimes. Quand les faits sont reconnus par l'abuseur et par la justice – comme dans mon cas –, combien de fois n'ai-je pas entendu de la bouche de magistrats, de politiques, de psychologues, des encouragements à tourner la page et à oublier ? Est-ce si facile d'oublier quand je vois comment mon affaire a été traitée par les hauts responsables de la société de mon pays ? Qu'on me trouve un pédophile qui ait abusé uniquement d'un seul enfant ! Il est très rare qu'un pédophile mette fin à ses jours à cause de son comportement criminel. Combien de fois le prêtre abuseur et son avocat n'ont-ils pas dit lors des procès que je n'avais aucune séquelle malgré de nombreux rapports neuropsychiatriques me concernant et attestant du contraire ! Si tel était le cas, enfant, ne connaissant rien de la vie sexuelle, ayant tout appris par un prêtre, ma vie aurait été comme celle de toute autre personne (sans cauchemar, sans sentiment de honte, de culpabilité, ayant une vie affective, amoureuse et sexuelle normale...) ? Pourquoi alors n'ai-je pas droit à mon nom dans le livre des records ou à une médaille du chef de l'État ? Non, il est évident que ma vie après de tels méfaits est remplie de séquelles ! Le prêtre

## Violé par un prêtre

ne m'a pas appris la sexualité mais l'homosexualité ! J'avais besoin d'affection et il bascula immédiatement dans la sexualité. Pendant longtemps, après ce que j'ai eu à subir, j'ai pensé que l'issue fatale de l'amitié ou de l'affection devait être la sexualité. C'est bien pour cela que j'évite d'avoir des amis. Je sais qu'avec des *si* on pourrait mettre Paris dans une bouteille, mais je suis certain que si je n'avais pas eu le courage de porter plainte contre le prêtre, je serais devenu un drogué, un prostitué ou un clochard.

J'ai toujours détesté la pitié, la pseudo-charité mais également l'hypocrisie. Ces comportements sont fort usuels chez bon nombre de calotins. Aux yeux de ces derniers, un enfant ou un jeune qui passe son temps chez les prêtres et qui ensuite entre au Grand Séminaire est jouissif. Savoir qu'ils connaissent et entretiennent une relation d'amitié avec un jeune qui bientôt célébrera la messe n'est pas courant. De ce fait, ils se sentent honorés ! J'aimais correspondre avec les habitants de mon village et avec les prêtres de la région pour leur présenter mes vœux de fin d'année. Combien de fois à cette époque n'ai-je pas reçu dans l'enveloppe de leur réponse de l'argent ? Cela me faisait plaisir mais j'ose croire que ce plaisir était beaucoup plus important pour eux. Quand j'ai quitté le séminaire, j'ai pu me rendre compte que je n'étais plus rien pour ces gens-là. Je continuais à avoir la bonne habitude d'écrire mes vœux de fin d'année et c'est à peine si j'avais une réponse. Jamais plus je n'ai eu la surprise d'avoir de l'argent dans un courrier. Ce n'est pas Joël qu'ils aimaient mais le petit enfant de chœur, le séminariste !

## Violé par un prêtre

Une victime d'un pédophile culpabilise toujours. Pour ma part, ayant eu « la chance » d'obtenir les aveux de l'abuseur, les promesses de l'évêque et du prêtre pédophile de réparer, la culpabilité me pesait moins. Par contre, leur attitude mensongère et hypocrite à mon égard a été à l'origine de ma révolte et de mon combat. J'ai appris que la théorie de l'Église consiste à garder les affaires de pédophilie secrètes. Pour elle, la meilleure façon de garder un secret est de ne le dire à personne. Mon combat est de tout faire pour que la vérité soit connue. Avant chaque audience du tribunal, j'eus l'intelligence de prévenir les journalistes qui firent de bons et grands articles dans la presse écrite. Sans cela, j'aurais contribué à la théorie du secret des autorités ecclésiastiques. Aurais-je pu alors parler de combat ? Il eut été facile d'attendre les verdicts de mes procès contre mon abuseur et contre l'évêque, couché sur mon divan. Non ! Bien au contraire. J'ai averti la presse et j'ai parlé de mon vécu peu banal à qui voulait l'entendre, allant jusqu'à montrer les documents pour être crédible dans tous mes propos. La justice est tellement lente, la victime tellement seule et le coupable si libre de poursuivre ses occupations. Il n'a pas cessé de bénéficier, lui, de son statut de prêtre et d'éducateur. La victime, elle, vit une véritable destruction. Comment est-il possible pour cette dernière et dans de telles conditions de laisser le temps passer sans agir ? Malgré le fait que le prêtre eut ces procès, pour la société mais aussi pour son entourage et surtout pour les calotins, il est toujours un bon prêtre et un excellent éducateur spécialisé ! Pour preuve, le témoignage donné par le directeur du centre où est employé le prêtre incriminé,

au cours du procès au pénal :

*« À partir du 1<sup>er</sup> avril 2001, Gilbert Hubermont a pu être engagé avec un contrat de travail à durée indéterminée pour occuper un poste d'éducateur spécialisé AI mis à la disposition de l'asbl par la Région wallonne (...). L'asbl a fait progressivement appel à d'autres compétences de Gilbert Hubermont pour couvrir deux secteurs d'activités (...). C'est ainsi que Gilbert Hubermont a rempli un rôle centralisateur, dynamique et efficace dans la gestion et la finalisation de plusieurs données de subsidiations par les pouvoirs publics en collaboration avec la comptable de l'institution ; fonds social européen, Objectif 3, Objectif 5b, Région Wallonne Entreprise de Formation par le Travail, etc. (...) Gilbert Hubermont a également initié un important travail de représentation de l'asbl et de ses bénéficiaires dans des organismes tels qu'Aca lux (Association des centres d'accueil du Luxembourg) dont il exerce le rôle de président, l'AMA (Association des Maisons d'Accueil) et ALEAP (fédération EFT) où il représente officiellement et défend les intérêts de l'association et de ses bénéficiaires.*

*Gilbert Hubermont s'est également investi dans la recherche de fonds ou de parrainages privés pour améliorer la qualité de l'accompagnement des pensionnaires hébergés et des stagiaires en formation par le travail en élevage et horticulture. C'est ainsi qu'il a tissé des liens de confiance et de solidarité avec d'importants sponsors tels que Electrabel, la fondation Drèze, la banque Triodos, Cera Fondation, Génération solidaire asbl, l'abbaye d'Orval, le département des Affaires sociales de la Province du Luxembourg, des donateurs privés, l'asbl vivre ensemble... »*

Il est clair à la lecture de ces lignes que la seule raison

## Violé par un prêtre

pour laquelle le prêtre est apprécié dans son travail est sa détermination à la recherche de fonds. Cette société se préoccupe plus de l'argent que de probables futures victimes. Elle est remplie d'hypocrisie et de profits. Il n'y a que lorsqu'un scandale éclate au grand jour que la société se préoccupe des victimes et s'horripile des actes causés par des détraqués.

J'ai toujours aimé rendre service sans rien attendre en retour. À l'école, je préférais rester près des surveillants au lieu d'aller jouer avec mes camarades. Je surveillais avec eux. Durant toutes mes années scolaires, j'aimais nettoyer le tableau de la classe. Et quand, j'étais aux études supérieures, au lieu de passer mon temps libre à discuter, à manger avec mes camarades, je restais à la bibliothèque de l'école pour aider la religieuse qui m'avait nommé responsable de la photocopieuse. Je n'ai jamais demandé d'aide à qui que ce soit. J'ai toujours refusé de peur de perdre leur amitié. C'est grâce à mon travail, à des intérimis et à des privations que j'ai pu financer toutes mes démarches judiciaires. Pour le procès au civil, j'avais besoin de témoignages de personnes m'ayant connu à l'époque des faits, j'ai écrit à une dizaine de personnes m'ayant côtoyé enfant. J'ai reçu la moitié des réponses. Aux autres personnes dont je n'avais pas eu de réponse, je leur fis part à nouveau un mois plus tard de ma demande au cas où les courriers se seraient égarés par la poste. Je n'ai toujours pas eu de réponse ! Comme je suis persévérant et que j'aime la justice, je laissai encore un nouveau mois s'écouler. Je leur réécrivis leur disant simplement : « Je vous fais part que votre indifférence me peine. Il est compréhensible que d'aucuns ne

## Violé par un prêtre

souhaitent pas témoigner. Mais l'indifférence est ce qu'il y a de pire en ce monde ! » Je ne leur demandais pas d'argent et je ne les obligeais pas à me donner un témoignage. Je leur quémandais une réponse ! Il est triste de constater que c'est la religieuse, pour laquelle je consacrais mon temps libre à faire des photocopies, de même que le directeur de l'école qui m'autorisait à partir plus tôt afin de ne pas déplaire à mon ancien curé, (bienfaiteur pour l'école) ou encore de bons calotins qui ne m'ont même pas répondu.

À cause ou grâce à l'attitude des autorités ecclésiastiques à mon égard, je suis devenu un non-croyant. Le comportement de soi-disant bons chrétiens ayant appris mon histoire me choque. Ils ont encore plus de compassion envers le prêtre coupable qu'envers moi ! Je suis sûr que si le prêtre allait leur demander de l'aide pour les gens dont il s'occupe, ils y répondraient volontiers favorablement. Cette société est hypocrite. Le pouvoir, le paraître et le mensonge sont souvent pratiqués. Je m'explique : le prêtre dont les faits ont été reconnus par lui et par le parquet bénéficie du soutien d'amitiés voire de compassions. Il allait même jusqu'à dire au tribunal qu'il ne m'avait jamais forcé. Pourquoi ne pas dire au tribunal que c'est moi qui l'ai violé ? Moi, victime, qu'ai-je eu comme soutien ? Rien ! Si je n'avais pas eu l'affection d'un chien, je me serais tué ! Qui s'est préoccupé de moi ? Je puis dire : très peu de gens. Avec une main, j'ai déjà trop de doigts pour les compter. C'est par l'amour que j'ai porté envers mon chien et sa tendresse en retour, sans arrière-pensée, que j'ai pu m'en sortir humainement sans sombrer dans une dépression majeure ni « tourner la page » comme

beaucoup l'auraient souhaité.

Mais comment peut-on même tenir ce genre de discours insensé ? Il est impossible d'oublier ! J'essaie, au travers de mon combat, de vivre avec le poids des faits dont je fus victime mais également de l'âpreté de ce monde, son hypocrisie, sa duplicité inouïe.

Une association (en France) de victimes d'abus sexuels sur mineurs me proposait de leur verser de l'argent afin d'être membre. Une autre association (à Bruxelles) me parlait plus de ce qu'elle faisait qu'écouter mon combat. Il est vrai que je n'étais pas un donneur, mais une simple victime ! Cette association récolte des fonds auprès de personnalités<sup>37</sup>. Lors de ma rencontre avec la présidente de cette association, je n'avais qu'une demande : qu'elle puisse à chaque fois qu'elle rencontre une personnalité lui demander une photo dédiée pour moi. Elle me le promet. Je souhaitais être soutenu et elle me donna l'impression de me comprendre. J'attends encore aujourd'hui la première photo. Au début de mes plaintes, j'avais même écrit au délégué général aux Droits de l'enfant. J'eus comme réponse écrite qu'il ne savait rien faire pour moi car j'étais majeur et qu'il ne s'occupait que des mineurs. Oui, je peux comprendre, étant mineur à l'époque des faits et n'entrant plus dans la catégorie précise des victimes pouvant être défendues. J'y trouve une hérésie, ce que l'Église ne manquera pas de me reprocher d'ailleurs. Je suis, aux yeux des psychiatres et des experts, dans une situation de profond effondrement dû à un traumatisme subi durant ma période de minorité. Fallait-il donc que le législateur compartimente à ce

## Violé par un prêtre

point et ignore le délai nécessaire de l'émergence de notre témoignage, de notre vérité implacable ? Je parle de toutes les victimes des actes de pédophilie ! Pendant mes procès au civil, contre l'évêque et contre le prêtre, j'ai même écrit au papa d'une des victimes de Dutroux, voyant dans les médias son action pour les enfants disparus et maintenant pour les enfants d'Afrique. Cette personne avait sans doute beaucoup souffert de savoir que sa fille avait été victime d'un pédophile et, de plus, assassinée par ce dernier. Je lui écrivis car je savais par les médias cette personne en réelle souffrance d'avoir été seule face à une certaine justice. Je n'ai eu droit qu'à des accusés de réception par courriels et via sa secrétaire, une réponse me disant qu'il avait un agenda surchargé. Je ne l'ai donc pas embêté plus longtemps. L'association que j'avais été voir à Bruxelles me donna les coordonnées d'un autre parent d'une des victimes de Dutroux qui a fondé une association (HuisVan An). J'ai laissé un message sur le répondeur et jamais je n'ai eu de réponse. J'ai même été plus loin. J'ai écrit (en anglais) à Bill Gates et aussi à Ophra Wintfrey qui consacrent ostensiblement leur « argent » à la lutte contre la pédophilie. Je n'eus jamais de réponse<sup>38</sup>. Que le lecteur sache que tous ces gens ne sont pas honnêtes. Combien de riches font des dons à des œuvres humanitaires uniquement pour payer moins d'impôts ? Mais à quoi bon créer des associations puisque lorsqu'une victime appelle à l'aide il n'y a pas de réponse ? Un dernier exemple concret, j'ai écrit au célèbre mécène français Pierre Bergé qui a créé SOS homophobie. Je lui fis part des propos de l'évêque de Namur<sup>39</sup> et lui parlai, dans mon

## Violé par un prêtre

courrier, de mon affaire avec des documents à l'appui. Là aussi, pas de réponse. Je ne veux en aucun cas que la société belge devienne ou agisse comme cela se passe aux États-Unis d'Amérique. Là, l'argent achète le silence et la justice ne peut donc pas faire son travail. Mais dans mon pays, les affaires de pédophilie sont traitées comme de simples accidents de la route où seule la carrosserie serait froissée. Entre le laxisme et l'étouffement des affaires au moyen de grosses sommes d'argent, il faut un juste milieu qui permet à la victime d'être reconnue comme telle et sans que le coupable ne s'en sorte grâce à des pressions transactionnelles sur la victime. Jamais je n'aurais accepté un quelconque chantage de ce genre. Le prêtre pédophile et l'évêque ont très bien compris, sachant par mon attitude, que j'étais intègre et déterminé.

Le plus choquant est de constater que dans le domaine de l'hypocrisie, l'Église est au plus haut sommet ! Combien de prêtres à qui j'ai fait part de mon histoire ont été révoltés au plus profond d'eux-mêmes ? Combien de prêtres n'ont pas eu la même réflexion suite à mes propos ; me racontant comment l'évêque préférerait protéger des prêtres pédophiles, alors que certains vivent avec une femme, ou encore étaient pères quand ce n'est pas ceux qui vivent leur homosexualité ? Cela n'a qu'un seul but, renforcer le pouvoir de l'évêque. Qu'un des prêtres de l'évêque vive mal son célibat n'est pas un souci pour lui. Un prêtre me confia un jour qu'il avait été convoqué par le prélat car ce dernier avait appris qu'il allait la nuit dans un parc que beaucoup d'homosexuels fréquentent. Le prêtre fut surpris de l'attitude de l'évêque envers lui.

## Violé par un prêtre

Ce dernier ne lui fit aucun reproche sur sa pratique sexuelle. Il lui dit simplement de faire cela ailleurs, loin de Namur, car, ici, on le connaissait. L'évêque est certes le responsable de ses prêtres, mais ce n'est pas lui qui les paie : c'est le Trésor public ! Et force est de constater que lorsque certains d'entre eux ne peuvent respecter leur célibat ou, pire encore, lorsqu'ils abusent d'enfants, l'évêque et son vicaire judiciaire traiteront cette affaire dans le plus grand secret. Si un jour, il devait y avoir une sanction due au fait que des gens seraient au courant de ces méfaits, ils n'auraient comme sanction qu'un déplacement et pourraient donc reproduire leurs pulsions ailleurs dans l'attente d'une autre dénonciation ! L'évêque sait très bien qu'il n'a rien à craindre, séparation des pouvoirs oblige ! Il est libre de faire ce qu'il veut de ses prêtres. L'État n'a aucun droit de regard sur les nominations, le ministère de la Justice se contentant de verser les salaires. Soit dit en passant, de bons salaires<sup>40</sup> ! Et ce ne sont pas des dotations où les bénéficiaires doivent payer leur personnel avec leur rémunération car même les secrétaires des évêchés sont payés par le ministère de la Justice<sup>41</sup> ! J'ai été outré un jour d'entendre M<sup>gr</sup> Léonard, à la télévision, dire qu'il n'avait jamais plus de mille ou deux mille euros sur son compte en banque<sup>42</sup> ! Et que son attitude dans la vie est de ne rien posséder<sup>43</sup> ! Quand je vois dans le rapport des Sages<sup>44</sup> que le salaire d'un évêque est de 55 127,56 euros par an, montant qui doit être indexé (à savoir : indice d'indexation de 1,3728), ce qui fait 75 679 euros/an, soit 6 306,58 euros mensuels, je crois rêver. Sans oublier les avantages que lui confère sa charge épiscopale !

Plus encore une plaque d'immatriculation ministérielle à sa voiture<sup>45</sup> ! Quel affront pour le commun des mortels<sup>46</sup> ! Le lecteur, s'il veut fouiller un peu, peut se procurer ce rapport sur le site Internet du ministère de la Justice, il y verra les différences énormes entre les salaires en fonction de la religion. Le pauvre cardinal a un salaire de 93 870 euros par an. Toujours la religion catholique la plus privilégiée ! Des prêtres historiens me parleront de la Révolution française évoquant la spoliation des biens de l'Église et que c'est donc à juste titre, grâce au Concordat de Napoléon, que l'État doit rémunérer (et héberger) les ministres du Culte. Merci Napoléon ! Mais que dire des Croisades, l'Église a-t-elle indemnisé qui que ce soit ?

Je reprendrai ici quelques lignes d'un ouvrage français : « Ce n'est pas Dieu qui crée l'homme, c'est l'homme qui invente Dieu. Parfois un seul, parfois plusieurs. Si Dieu, si les dieux n'existent pas, la religion est la plus vaste escroquerie dans le temps et l'espace de l'histoire de l'humanité<sup>47</sup>. » Un prêtre de mon enfance me disait souvent en boutade : « La religion catholique est une secte qui a bien tourné ! »

Il est vrai que la religion catholique a l'art de mettre les autorités de son côté. Outre le pouvoir de la confession – qui est en quelque sorte un viol de l'âme consenti par la victime<sup>48</sup> – ; et quand on sait combien sont des pratiquants fervents au plus au sommet de l'État, l'Église peut et veut fabriquer des saints. Que n'a-t-on pas dit lors des funérailles du roi Baudouin I<sup>er</sup> ! Il allait presque être béatifié de suite. Il est évident que l'extase est alors présente dans le cœur des membres de la famille royale. Un membre de notre famille

bientôt béatifié, puis bientôt saint ! Comment donc ne pas protéger une telle institution et lui accorder des privilèges à la pelle. Cela s'observe également dans d'autres pays. Regardons quel titre reçoit le président de la République en France dès qu'il commence son mandat. Il devient chanoine du Latran, pas moins que ça ! Sans même être prêtre ! Quel honneur ! Je dirais : quel cirque ! Il est vrai que quelques années plus tôt, en 1998, le cardinal Ratzinger était fait Commandeur de la Légion d'Honneur en France ! Un peu plus loin de chez nous, en sept années de présidence des États-Unis d'Amérique, le président Bush n'est jamais allé accueillir un chef d'État à sa sortie d'avion. Il a fallu que Benoît XVI, certes chef d'État du Vatican mais aussi chef d'une religion, ait le privilège d'être accueilli<sup>49</sup> par le président en personne qui, soit dit en passant, est protestant... C'est dire l'honneur qui est fait au pape. La religion musulmane n'est-elle pas la première en ce monde à présent... Cela fera-t-il changer les choses ? J'en doute, que du contraire. « L'Église, voilà l'homme d'affaires des grandes affaires durables<sup>50</sup>. »

L'Église catholique a aussi par ses prêtres le pouvoir de pardonner les péchés. Là est aussi pour moi une cause de la pédophilie<sup>51</sup>. Les évêques ont souvent considéré la pédophilie comme un simple péché. Et les prêtres qui ont le pouvoir de pardonner tout péché peuvent se sentir indéfiniment pardonnables quoi qu'ils fassent. Sûrs d'entretenir de bonnes relations avec le Sacré, certains prêtres en concluent qu'ils sont au-dessus des lois et des règles communes<sup>52</sup>. La victime, quant à elle, est invitée à pardonner à son ennemi<sup>53</sup> si elle veut bien être dans la ligne philosophique de cette religion. Là

## Violé par un prêtre

encore : quelle arnaque, quelle escroquerie ! Dans une secte, on parlerait de bourrage de crâne ! Si la victime ose parler, ose s'attaquer à l'Église, elle sera rejetée par beaucoup, au lieu d'être soutenue et encouragée. Toujours la peur du scandale ! L'Église a toujours fait montre de beaucoup d'ingéniosité en ce domaine. Dans ce contexte, une victime se sent toujours coupable de ces faits, alors qu'elle est pénalement irresponsable, étant mineure, incapable de formuler un consentement valable. Et quand, de surcroît, durant toute son enfance et son séminaire, la victime égrène sans arrêt des dizaines d'*Ave* dont la rengaine est de demander à la Vierge Marie : « *Prie pour nous pauvres pécheurs !* », il est évident que la victime se sent encore davantage coupable.

J'étais pourtant dans le chapitre : société, et je m'attarde à l'Église... Mais comme le revendique bien souvent Benoît XVI, la religion n'est pas une affaire privée<sup>54</sup>. C'est bien vrai ! Toute la société en est baignée ! No comment ! C'est un bon argument pour toutes ces personnes qui demandent sans cesse aux victimes avec un certain reproche : « Pourquoi avez-vous dénoncé les faits si tard ? » En tout cas, pour moi, ce fut une raison majeure !

## Violé par un prêtre

### Notes :

35. Dictionnaire Le Robert, 1995.

36. J'en donne la réponse : un pédophile n'abusera jamais d'un enfant d'une famille d'avocat, de ministre et que sais-je encore ? Le pédophile en abusant d'un enfant de cette classe sociale sait très bien qu'il n'aura aucune chance de s'en sortir. Directement, une enquête approfondie sera menée. Ces gens-là n'accepteront jamais d'arrangement à l'amiable. Ils voudront la justice, avec raison ! Tandis que les familles défavorisées ont du mal à côtoyer la justice.

37. Celebritiesunitforchilfprotect.

38. Lors du voyage pastoral de Benoît XVI aux U.S.A., j'ai également contacté l'association des victimes des prêtres pédophiles SNAP (Survivors Network for those Abused by Priests). Malgré mon courrier traduit en anglais, je n'ai, là encore, reçu aucune réponse à part un accusé de réception !

39. En avril 2007, Mgr Léonard qualifie l'homosexualité d'anormalité, au terme d'une analyse freudienne de la question. La chambre du conseil de Namur a considéré que les déclarations de Mgr Léonard étaient, certes, de nature à blesser la communauté homosexuelle mais qu'elles n'avaient pas l'intention de la discriminer, et a donc bénéficié d'un non-lieu suite à une plainte contre lui pour homophobie.

40. De plus, les prêtres ne doivent pas épargner pour leurs vieux jours ou payer des prêts toute leur vie pour posséder une maison. L'Etat leur offre le logement et autres avantages, et lorsque le prêtre est pensionné, à 75 ans !, il sera aumônier dans une maison de retraite...

41. Le salaire des prêtres est réglementé par la loi du 2 août 1974 relative aux traitements des titulaires de certaines fonctions publiques, des ministres des cultes et des délégués du Conseil central laïque (publié au Moniteur Belge du 19 septembre 1974) en son Chapitre 4 (articles 26 à 31bis).

42. J.T. de la R.T.B.F. du 28/04/07.

43. Ibidem.

44. Le financement par l'Etat fédéral des ministres des cultes et des délégués du Conseil central laïque, S.P.F.J., Rapport de la Commission des Sages 2005-2006.

45. Les plaques d'immatriculation pour les plus hauts représentants des cultes confessionnels reconnus en Belgique sont prévues par l'arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif à l'immatriculation de véhicules (M.B., 8/08/2001) dont voici l'extrait : « Art 20 § 2. 2° la marque d'immatriculation « A », au président de la Chambre des Représentants, aux membres du gouvernement fédéral, aux ministres d'Etat, aux

## Violé par un prêtre

représentants de la haute Magistrature, aux Gouverneurs de province, aux plus hauts représentants des cultes confessionnels reconnus ainsi que du Conseil Central des Communautés Philosophiques non Confessionnelles de Belgique (...) »

46. Sans oublier que pour Mgr Léonard, beau parleur, il est très facile de quémander de l'argent à ses fidèles. J'en veux pour preuve ces lignes prononcées par lui lors de son homélie en juillet 2000 lors de la session du Renouveau charismatique : « Il y a peu, je suis allé passer trois jours à Medjugorje. J'ai vu une des 30 ou 35 communautés du Cénacle fondées par Sr Elvira. J'ai dit la messe devant une centaine de jeunes sortant de l'enfer de la drogue par l'adoration du saint sacrement, la prière, l'eucharistie, le travail. L'Amour de Dieu révélé aux petits. J'espère d'ailleurs accueillir une communauté du Cénacle dans le diocèse... Mais il me manque l'argent pour lui acheter une maison. (S'il y a parmi vous des millionnaires qui désirent lâcher des cacahuètes, ils peuvent m'écrire.) Source : <http://www.renouveau.be>. Sans oublier ses nombreuses conférences au Cercle de Lorraine à Bruxelles ou ailleurs, là où l'assemblée n'est pas composée des plus pauvres du pays !

47. Jacques Georgel, Le procès d'un prêtre pédophile, Le Manuscrit, 2005, p.31.

48. N'ai-je pas constaté à plusieurs reprises des camarades du séminaire aller se confesser auprès de prêtres d'une communauté religieuse au centre de Namur, cela dans le but de confesser des péchés inavouables à son confesseur du séminaire ! Une pratique courante de faire le tri de ses péchés.

49. Base aérienne d'Andrews de Washington, 15/04/2008, V.I.S., <http://www.vatican.va>.

50. Arthur Adamov.

51. J'ai été frappé, lors de mon enfance, de constater que « mon » prêtre abuseur instaura à son arrivée dans la paroisse une nouvelle manière pour se confesser. L'absolution collective. L'église du village était toujours pleine lors de ces rituels répétés pour les grandes fêtes religieuses ! Déjà petit, je trouvais cela farfelu, mais il persistait à confesser de la sorte. Cette façon de procéder n'est autorisée par le canon 961 que lors de « grave nécessité ». Inexistante en Belgique ! Il n'est pas étonnant qu'un prêtre s'autorisant de confesser les fidèles comme si un danger de mort imminent allait se produire, sans même entendre individuellement la confession des péchés, croie que tout est pardonnable en un clin d'œil et ainsi se permette des actes odieux envers l'enfant que j'étais...

52. De plus, les prêtres jouent souvent sur les mots en ce qui concerne leur vie sexuelle. Les prêtres ne font en aucun cas vœu de chasteté. Faire vœu de chasteté est propre aux religieux. Les prêtres s'engagent au célibat. Ce

## Violé par un prêtre

qui leur permet de se sentir encore une fois moins coupables. Tous les célibataires ne sont pas chastes !

53. Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés ! (*Pater Noster*)

54. « (...) Est-il cohérent de professer notre foi le dimanche, puis, en semaine, de promouvoir des pratiques en affaires ou des procédures médicales contraires à cette foi ? Est-il cohérent pour des catholiques pratiquants d'ignorer ou d'exploiter les pauvres et les marginalisés, de promouvoir des comportements sexuels contraires à l'enseignement de l'Eglise, ou de prendre des positions qui contredisent le droit de vivre de chaque être humain depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle ? Il faut résister à toute tendance à traiter la religion comme une affaire privée. (...) Dans le christianisme, il ne peut y avoir de place pour une religion purement privée : le Christ est le Sauveur du monde, et en tant que membres de son Corps (...) nous ne pouvons séparer notre amour de Lui de notre devoir de construire l'Eglise et d'étendre son Royaume. A tel point que si la religion devient affaire purement privée, elle perd son âme même. » Benoît XVI, 19/04/2008 à Washington, V.I.S., <http://www.vatican.va>.

« *Je ne suis pas abattu, je n'ai pas perdu courage.  
La vie est en nous et non dans ce qui nous entoure.  
Être un homme et le demeurer toujours,  
quelles que soit les circonstances,  
ne pas faiblir, ne pas tomber,  
voilà le véritable sens de vie.* »

Dostoïevski

## MON COMBAT

### LE PROCÈS AU CIVIL CONTRE L'ÉVÊQUE

2006-200...

« *Je connais trop les hommes pour ignorer que souvent  
l'offensé pardonne, mais que l'offenseur ne pardonne jamais.* »  
J.J. Rousseau

Ma vie a donc été gâchée à cause de ce prêtre  
pédophile. Ma vie aurait pu être toute autre si ce prêtre  
n'avait pas abusé de moi lorsque j'étais enfant ! Comme

## Violé par un prêtre

de nombreuses victimes qui ont vécu ce que j'ai subi, j'aurais pu me taire. J'aurais pu tourner la page après un procès au pénal qui déclara la prescription alors que j'étais dans les délais légaux pour porter plainte. J'aurais pu me culpabiliser à jamais et rester dans un mutisme laissant mon abuseur sans remords et tranquille exempt de tout soupçon alors que c'est lui le bourreau, lui le détraqué sexuel. J'aurais pu mettre fin à mes jours suite à cette agression sexuelle et la manière dont elle a été traitée par la justice et l'Église...

Pourtant, il est connu de tous que la condamnation d'un coupable sert à la reconstruction de la victime.

Je me suis toujours demandé si cette législation sur les délits sexuels était réellement consciente des situations vécues. Je ne pense pas avoir été suffisamment explicite sur les attendus du procès ayant statué sur la prescription des faits.

En réalité, le silence des autres me fit perdre le procès. Je m'explique : pour que mon abuseur soit condamné par la justice pour ses crimes à mon égard, il eut fallu prouver la récidive. Je le dis à tous les parents ou victimes : il doit y avoir récidive, pour réellement parvenir à la prescription d'un crime et non du délit. Je ne me reconnais pas dans cette justice ! Le prêtre a bénéficié de circonstances atténuantes<sup>55</sup>, et ainsi il n'a pas été condamné pour ces actes avoués de nombreuses fois par le processus quasi automatique de la correctionnalisation des faits de pédophilie. Dans mon cas, il est donc clair que la prochaine victime pourra porter plainte et espérer une condamnation du prêtre... Je formule le souhait qu'il ne recommence plus. Vraiment ! Mais je connais trop ce genre de

## Violé par un prêtre

pervers pour l'espérer pleinement. Qu'au moins, ce témoignage soit un avertissement solennel, lui tenant les phéromones en sommeil !

Qu'il soit prévenu que je témoignerai, quitte à revivre l'horreur, quitte à pleurer et à devoir me reconstruire une nouvelle fois. Sa prochaine victime pourra compter sur moi à la différence de l'indifférence dont j'ai été doublement victime.

La reconstruction de la première victime d'un pédophile importe peu à la justice.

Je suis outré de voir la différence faite entre les coupables et les victimes dans la majorité des affaires sexuelles ! Je n'ai pas vu de changement significatif dans le traitement des victimes d'actes d'abus sexuels durant la longue procédure me concernant. Il est notoire que les auteurs médiatiques ou protégés se verront de suite proposer les avocats les plus médiatiques, alors que les victimes anonymes devront déboursier des sommes importantes pour seulement faire valoir des droits essentiels. La victime doit sans cesse se battre ne fut-ce que pour avoir une oreille attentive de la part de gens qui sont payés pour cela ! Nous ne sommes pas sur le même pied dans le cadre d'un procès médiatisé.

Comme le lecteur de ce livre l'aura compris, j'aurais pu très bien pardonner à mon bourreau si les promesses de ce dernier et celles des autorités de l'Église de Namur avaient été tenues.

J'étais croyant. Je voulais devenir prêtre. Pardonnez à cette pulsion de mon âme de vous le répéter sans cesse. Je croyais profondément en ma vocation spirituelle.

## Violé par un prêtre

Ceci doit vous conduire à comprendre, encore une fois, la mesure de mon ébranlement intérieur. Et comme une expression courante le dit : « *On ne perd pas la foi comme on perd son portefeuille !* »

Malgré les agissements odieux d'un prêtre sur moi quand j'étais enfant, le fait qu'il les ait reconnus et avait, ainsi que l'évêché, la volonté de réparer, j'aurais pu m'en tenir là. Et même si je devais quitter le séminaire pour telle ou telle raison, je l'aurais accepté d'autant plus que je ne me voyais pas du tout prêtre. Je n'aurais jamais aimé prêcher à la messe. Je me voyais plutôt moine. J'aurais pu être sacristain, à la cathédrale ou ailleurs, et les plaintes n'auraient jamais vu le jour. Ni ce livre...

Je vous demande, croyant ou athée, de vous arrêter un instant dans la lecture de ce témoignage. Je suis ému. Je ne peux continuer ce récit, ces pensées mêlées de toutes les émotions vécues dans ma chair et dans mon esprit, sans prendre le temps d'un silence que je veux vous faire partager. Je ne suis pas auteur d'un livre pour ressasser colères et peines. Je ne voulais pas écrire par rancœur ou par vengeance mais simplement pour témoigner de la douleur inconnue des enfants violés. Je voulais simplement être reconnu comme un être humain ayant souffert et réclamant cette simple reconnaissance. Je dois aujourd'hui me résoudre à l'impossible rêve : voir l'évêque protecteur, menteur, dissimulateur, félon, être jugé devant les hommes avant de l'être devant Dieu.

## Violé par un prêtre

La honte, le ressentiment, la douleur sont tels ! Comment vous faire partager ce sentiment ? Si le prêtre et l'évêché avaient tenu leurs promesses de payer une partie de mes frais de thérapie, je n'aurais pas porté l'affaire en justice. Je voulais et je veux toujours la reconnaissance de la faute commise et la réalisation des promesses. L'argent ne m'intéresse pas. Il ne fait aucun doute que mon chien ne me demande que de l'affection et je lui en donne, tant il sait quand je sombre dans le désarroi. J'attendais des servants de ce Dieu de Miséricorde la même attention. Ce simple aveu m'aurait suffi. Je ne voulais que de la reconnaissance modeste de ce que j'avais vécu, hors de toute hypocrisie, de tout jésuitisme malsain. Qu'ont-ils provoqué, sinon une volonté intransigeante de défendre ma vie, mon honneur et la destruction de toute la foi que j'avais mise dans l'architecture terrestre de l'Église du « Tout-Puissant ».

Avec une once d'intelligence, mais surtout de sincérité, n'était-il pas évident que le prêtre et l'évêché auraient de suite dû dire que j'avais accepté un accord relatif à l'aide sociale et psychologique proposées. Je suis certain que le tribunal aurait acquiescé à leur défense, à toutes leurs revendications, tout en laissant la place à l'enfant violé ; celui qui a osé porter en public tout le poids de sa douleur intérieure.

Mêlé dans l'ensemble des acteurs rencontrés au cours de ces années de doutes et de terreurs, je remercie aussi par la même occasion le psychologue

## Violé par un prêtre

chez qui le séminaire m'a envoyé et qui a osé, par écrit, me menacer d'une action devant le juge de paix si je ne payais pas sa facture dans les 8 jours... alors qu'un accord écrit existait pour payer cette thérapie.

Pourtant, ces gens d'Église ou apparentés sont quand même fortement ou lourdement ou... méritoirement diplômés. Mais, dans cette Église faite et bâtie sur la miséricorde, le pardon et la lumière, il m'a semblé être considéré comme le simplet dont l'écrasement ne coûterait rien à la grandeur de l'Église. Sans doute, se sont-ils dit : « *La justice coûte cher. Elle prend du temps. Il ne fera jamais rien contre nous.* »

Me résigner aurait été une autre possibilité. J'ai d'ailleurs voulu croire en la fatalité mais je n'y crois pas. Comment expliquer la soif jamais étanchée de refuser leur indifférence, le déni de justice et les mensonges. Depuis ce viol interminable, je dois aller sans cesse chez des psychologues ou voir des gens disposant du pouvoir politique, religieux ou judiciaire, afin d'exprimer mon vécu et ma révolte légitime.

Et pendant ce temps, l'abuseur, lui, va chez son psychologue prêtre uniquement par devoir.

Mon violeur n'a jamais eu de regrets. Les semblants de remords étaient destinés à la clémence du tribunal afin d'échapper à toute condamnation ! Pour preuve encore une fois : je lui ai laissé neuf mois après le procès au pénal avant de le poursuivre au tribunal civil et réclamer des dommages et intérêts.

Pourquoi ni lui ni son avocat ne m'ont contacté moi ou mon conseil afin de réparer comme ils l'avaient

## Violé par un prêtre

promis de nombreuses fois lors des audiences. Rien ! Ils pensaient que je tournerais la page. Il est vrai que je devais payer ma condamnation envers l'État et bien évidemment mon avocat. Dans de telles conditions, le prêtre pouvait donc penser que la fin de ses ennuis judiciaires était arrivée, par l'épuisement de tous mes moyens financiers.

S'il avait seulement réfléchi un tant soit peu, il aurait pu se rendre compte que je n'ai ni femme, ni enfant, ni voiture. Je ne fumais pas et ne me droguais pas. Donc, je pouvais me permettre de me battre.

Il est vrai que si j'avais pu tourner la page, si je m'étais marié et avais eu des enfants, je n'aurais pu mettre mon énergie à ces procès faute de temps et d'argent. Même mon épouse m'aurait dit d'abandonner.

Encore une fois, je sais qu'avec des *si* on met Paris dans une bouteille. Mais ce que je sais aussi c'est que je ne suis pas pédophile et pourtant, à cause de ce que j'ai subi, je ne me marierai jamais.

Le but de ce livre est également de démontrer comment au siècle passé et en ce nouveau siècle, il est encore possible qu'un prêtre pédophile soit protégé et la victime, dénigrée et esseulée.

J'aime le rappeler, mes sévices ont eu lieu de 1987 à 1994 ! Et l'affaire Dutroux – pour rappel, en Belgique – en 1996 ! Je n'ai donc nullement bénéficié des promesses faites par le pouvoir politique, à l'issue de la Marche Blanche.

J'ai toujours eu à l'esprit le titre d'un livre recommandé pour les cours au Grand Séminaire :

## Violé par un prêtre

« Être vrai<sup>56</sup>. » De même que la phrase de saint Jean : « La Vérité vous rendra libre<sup>57</sup> ! »

J'ai toujours aussi pensé que quand on n'a rien à se reprocher, on peut aller très loin.

Il n'est pas facile pour un jeune, exclu (par la grâce de l'évêché) du séminaire sans un sou en poche, de pouvoir affronter l'autorité pour réclamer justice. Et bien, j'ai eu le courage de le faire ! J'ai travaillé et, parce que j'ai enfin compris comment agissait cette Église, j'ai osé l'affronter ! D'abord en m'attaquant au prêtre abuseur et ensuite à l'évêque afin de révéler leurs mensonges. Ces lignes ont pour but de voir comment cela est encore possible aujourd'hui. Lorsque je racontais mon histoire, je sentais souvent l'incrédulité de mon interlocuteur. On me prenait peut-être parfois pour un affabulateur ou un malade !

Après un exposé d'une heure ou plus, je leur donnais en main les documents officiels et, là, je les voyais stupéfaits de constater la véracité de mes propos et l'ampleur de l'affaire !

Si vous aussi, cher lecteur, vous avez encore des doutes sur ce que j'ai écrit, sachez que je veux bien vous rencontrer.

Vous, victimes de pédophiles et surtout celles de prêtres pédophiles, osez dire ce que vous avez subi ou subissez ! Vous, parents d'un enfant ou d'un jeune abusé sexuellement, ne vous contentez pas d'écouter la victime. Osez affronter le coupable devant les tribunaux. Trop de parents se contentent de demander le déplacement du prêtre auprès de l'évêque. Aux yeux

## Violé par un prêtre

de la victime, c'est une mini victoire car la victime sait très bien que son bourreau recommencera. Et, sans sanction, malgré des plaintes, malgré un procès où les faits seraient reconnus, comment ne pas penser que le pédophile se sente encore plus fort et qu'il ne recommence de plus belle ?

(La bénédiction du Saint-Père, en note, ne vous fera plus hésiter entre le scandale dans l'Église et la protection des enfants<sup>58</sup> !)

Que cette société cesse, une fois pour toutes, les beaux discours sans lendemain ! Il faut à chaque fois des tragédies où les enfants sont violés et tués pour que les politiques et la société se réveillent. Mais la prise de conscience est fugace. Après l'indignation, tout le monde se rendort ! Quid des victimes qui n'ont pas eu la chance de mourir après leurs sévices ? Je suis conscient de la dureté de mes propos mais c'est la réalité.

C'est donc pour cette raison et avec cette ardeur que j'osai m'attaquer à l'évêque en portant plainte contre lui en décembre 2006, car les reproches que je lui avais signifiés via mon avocat étaient restés vains. Il a fallu relancer l'évêque à plusieurs reprises et le menacer d'une plainte devant les tribunaux, pour enfin obtenir une réponse.

Il nous fit savoir qu'« *il n'avait rien à se reprocher, mais que par esprit de charité, cela sans aucune reconnaissance de responsabilité, l'évêché n'était pas hostile à consentir une aide temporaire en intervenant à nouveau, dans une mesure à déterminer, dans les frais de thérapie... Ceci suppose bien*

## Violé par un prêtre

*entendu que M. Devillet reconnaisse irrévocablement le non fondement des griefs formulés dans les courriers (de son Conseil) et, plus généralement, qu'il renonce à toute démarche ultérieure à l'égard de l'évêché.<sup>59</sup> »*

Quel mépris dans ces lignes pour une victime ! C'est grâce à de tels propos que j'ai eu autant d'ardeur à aller jusqu'au bout. Pour rappel, l'évêché a payé les frais de ma thérapie à concurrence de 125 euros.

À présent, l'évêque veut bien, à nouveau, intervenir dans ces frais malgré toutes mes demandes antérieures restées sans réponse...

Est-il pensable de porter plainte contre un évêque sans élément de preuve ? Il y a, à mes yeux, deux raisons au mépris de l'évêque. Premièrement, il n'a jamais pensé que je disposais de preuves suffisantes. Deuxièmement, il ne prenait pas mes revendications au sérieux. Dans les courriers et dans la citation contre l'évêque, mon Conseil avait bien détaillé les reproches que je lui adressais. Cela concernait deux points : démettre réellement le prêtre pédophile de ses fonctions ministérielles, ce à quoi le Conseil de l'évêque répondit : « ...Pour le reste, les relations entre l'évêché et l'abbé Hubermont ne concernent que ces derniers<sup>60</sup> » et aussi de me dédommager pour les trois années perdues au séminaire. Combien d'éléments montrent bien que, dans leur esprit, jamais je n'aurais été ordonné prêtre ; que j'étais au séminaire uniquement pour garder cette histoire sous silence et me faire croire qu'on allait m'aider. J'ai toujours eu un esprit conservateur et j'ai toujours été très ordonné. J'ai par exemple toujours

conservé copie de mes correspondances. Grâce à ces deux qualités, j'ai pu m'attaquer à un évêque. Mon procès n'avait pas la même motivation que celui d'un autre prêtre pédophile où le cardinal Danneels et son auxiliaire avaient été cités pour la première fois de mémoire d'homme en tant que civilement responsables et condamnés ! Ils avaient été au courant de faits de pédophilie d'un de leurs prêtres dont ils étaient les responsables et avaient gardé le silence<sup>61</sup>. La justice a voulu traiter l'Église catholique comme une personne morale soumise aux mêmes lois que le reste de la société. Mais en appel ils furent reconnus non coupables ! Pour ma part, les raisons étaient différentes et multiples. J'ai tout fait pour les expliquer à qui voulait les entendre.

L'évêque demanda même, par courrier de son Conseil en 2008, que je cesse de correspondre avec le Vatican au sujet de mes plaintes, car son client devait sans cesse se justifier là-bas !

Mon avocat me demanda ce que j'en pensais.

– Rien ni personne ne m'empêchera de contacter qui je veux au sujet de cette affaire ! Je refuse un quelconque arrangement à l'amiable.

– Vous voulez que l'affaire soit jugée ?

Un « oui » puissant sortit de ma bouche. J'avais laissé suffisamment d'occasions à l'évêque. Mais il est clair, pour l'évêque, que cette plainte faisait tache à Rome où une éventuelle promotion était compromise. Sauf, bien entendu, si je retirais ma plainte et acceptais un arrangement à l'amiable. Son ardoise serait effacée à Rome et il aurait eu tout loisir de dire que mon dossier était vide. Il ignorait encore que j'avais transmis à Rome un dossier complet.

## Violé par un prêtre

Le jour de l'élection de Benoit XVI, en 2005, je vis l'évêque de Namur s'exclamer à la télévision : « quel bonheur ! ». Afin de freiner son ardeur, j'informai les congrégations de la Curie à Rome de la façon d'agir de l'évêque de Namur.

Je préférerais encore perdre mon procès ou obtenir une somme moindre que d'accepter ce que l'évêque me proposait. En acceptant un arrangement, mon combat tombait à l'eau. Je devenais complice de leur façon d'agir, et quel intérêt avaient ma vie, mon combat, mon manuscrit ? L'argent n'achète pas tout. L'argent n'efface pas tout. Mais la justice rendue, quel que soit le jugement, rend une certaine liberté. L'argent, pour étouffer une affaire, pourrit la vie. À l'évêque de s'en mordre les doigts. Une année et demie après ma plainte il n'avait encore eu aucune pièce de notre dossier, le calendrier pour l'échange des conclusions prit du temps avant d'être traduit en ordonnance. Je pense, aussi, que dès que l'évêché a reçu nos conclusions et nos pièces (très nombreuses) la panique a grandi chez eux. Leurs conclusions et leurs pièces n'apportèrent rien de neuf. Toutes étaient connues et déjà en notre possession grâce ou à cause de la perquisition diligentée lors du procès contre le prêtre Hubermont, en 2001 ! Leur argumentation était de dire que le tribunal était incompétent concernant cette affaire, séparation Église-État oblige, ajoutant pour le surplus que notre demande « *ne relève pas de la juridiction du pouvoir judiciaire belge* ». En effet, l'article 21 de la Constitution, qui prévoit que l'État n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, consacre le principe de non-

ingérence de l'État dans l'organisation interne des cultes. Il a notamment été décidé qu'en vertu de ce principe de non-ingérence, les tribunaux du pouvoir judiciaire n'avaient pas la compétence pour apprécier, en vertu de critères étatiques, le caractère équitable des procédures religieuses. Par arrêt du 20 octobre 1994, la Cour de cassation a, en effet, décidé que : « *Cette règle de l'indépendance des cultes a pour conséquence :*

*1. Que la nomination et la révocation des ministres du Culte, quels qu'ils soient, ne peuvent avoir lieu que par l'autorité religieuse, conformément aux règles usitées dans chaque religion ;*

*2. que la discipline et la juridiction ecclésiastique ne peuvent s'exercer sur les ministres du Culte que par la même autorité et conformément aux mêmes règles ; que pas plus que le gouvernement, un tribunal ne peut s'immiscer dans les questions que soulèvent la nomination et la révocation des ministres des cultes<sup>62</sup>. »*

Mon Conseil, par ses conclusions, répondit :

« Outre l'indemnisation de son préjudice, résultant des fautes commises, le concluant sollicitait également que M<sup>gr</sup> Léonard soit condamné à mettre fin, définitivement et irrévocablement, à toute fonction ecclésiastique de l'abbé Hubermont, sous peine d'astreinte à défaut de le faire dans le mois de la signification du jugement à intervenir. Dans l'esprit du concluant, il s'agissait avant tout d'éviter que cet abbé, se sentant impuni, puisse récidiver. »

Vu la Constitution de notre pays, nous avons renoncé à cette demande. Mais mon Conseil répliqua ceci :

« Le principe constitutionnel de l'indépendance

## Violé par un prêtre

réciproque de l'État et de l'Église ne fait nullement obstacle à ce que, dans un État de droit, les cours et tribunaux puissent apprécier le comportement fautif d'un membre de l'Église, si éminent fût-il, dans ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et prononcer une condamnation à sa charge afin qu'il répare le préjudice causé à celui qui fut victime de pareil comportement <sup>63</sup>. » (...) « Certes, la citation ne vise pas expressément les articles 1382 et 1383 du Code civil mais le défendeur n'a pu se méprendre sur le fait qu'était mise en cause sa responsabilité quasi délictuelle en raison des fautes commises consistant principalement à le chasser du séminaire en juin 1997. Ce renvoi étant d'autant plus insupportable pour le concluant qu'il devait en même temps constater la quasi impunité dont bénéficiait l'abbé Hubermont pour des actes d'ordre criminel commis à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. (...) M<sup>gr</sup> Léonard négligeant d'imposer à ce prêtre fautif, de veiller à indemniser le concluant du préjudice qu'il avait subi par ses agissements<sup>64</sup>. »

Le jour du procès de M<sup>gr</sup> Léonard arriva enfin le 22 janvier 2009 au tribunal civil de Namur. Une joie immense m'habitait car mon avocat était là ! Cela paraît curieux, mais une des séquelles est le fait que je n'ai guère confiance dans les gens et à plusieurs occasions j'ai voulu changer de Conseil croyant qu'il délaissait mon affaire. Une autre source de joie fut la présence des journalistes au sein du palais de justice.

Le dimanche avant le jour du procès, j'avais pu participer sur un plateau de télévision à une émission<sup>65</sup> où je pus raconter mon combat et ma souffrance, faisant écho d'un article de six pages qu'un journaliste

## Violé par un prêtre

de la presse écrite m'avait consacré<sup>66</sup>. Les deux grandes chaînes de télévisions du pays étaient présentes au procès et firent de beaux reportages lors des journaux télévisés de ce jour-là. Un journaliste eut même la bonne idée de passer, dans son reportage, une interview de l'avocat de l'évêque qui citait le nom du prêtre abuseur. La presse écrite était également présente et fit aussi des beaux articles, n'oubliant pas de mettre une belle photo de moi avec mon chien que j'avais laissé chez la concierge du palais de justice. La presse me présenta le micro et je n'eus guère peur de parler et de dire le pourquoi du procès. Le seul reproche que je peux faire est que, tant dans la presse écrite que lors d'un journal télévisé, il était dit que je fus abusé par le curé d'Aubange. Mon abuseur fut le vicaire et encore, un des vicaires. Un journaliste m'expliqua qu'il ne mettait jamais le nom de l'abuseur afin que ce dernier ne puisse demander un droit de réponse et puisse se faire passer pour une victime. Je comprends bien cela, mais cela ne doit pas être amusant pour les autres prêtres qui sont passés dans mon village exercer leur ministère et que des gens ne connaissant guère mon histoire pourraient soupçonner ! Là est le but de ce livre, rétablir la vérité.

Mon avocat plaida très bien et commença par annoncer au juge la présence des médias, disant que la victime présente dans la salle s'était tue depuis des années et qu'à présent elle devait sortir de ce mutisme et médiatiser sa souffrance afin d'essayer de l'apaiser.

M<sup>gr</sup> Léonard ne s'était pas déplacé et son avocat redit,

## Violé par un prêtre

encore et encore, que le prêtre avait été sanctionné<sup>67</sup> par l'évêque et que mon exclusion du séminaire était légitime.

Il disait qu'être prêtre n'était pas un droit. Dans ces pièces déposées au tribunal, il avait mis une note du célèbre dominicain, le père Timothy Radcliffe, qui commentait l'instruction du Vatican sur la non admission dans les séminaires de personnes présentant des tendances homosexuelles. Pourquoi cet avocat n'a-t-il pas donné l'instruction mais un commentaire ? Parce que dans l'instruction approuvée par le pape Benoît XVI en 2005 il y est dit : « ... le candidat au ministère ordonné doit atteindre la maturité affective... En ce qui concerne les tendances homosexuelles profondément enracinées, que présentent un certain nombre d'hommes et de femmes, elles aussi sont objectivement désordonnées et, souvent, elles constituent aussi une épreuve pour ces personnes. Celles-ci doivent être accueillies avec respect et délicatesse ; on évitera à leur égard toute marque de discrimination injuste... Par contre, au cas où il s'agirait de tendances homosexuelles qui seraient seulement l'expression d'un problème transitoire, comme par exemple celui d'une adolescence pas encore achevée, elles doivent de toute façon être clairement dépassées au moins trois ans avant l'Ordination diaconale... Dans le discernement un rôle important est dévolu au directeur spirituel. »

Étant donné que le séminaire prenait son temps avec moi pour me former, puisque j'ai fait une année préparatoire puis la première année de philosophie

## Violé par un prêtre

en deux ans, j'aurai effectué mon séminaire en 12 ou 14 années au lieu de 6 ou 7 ! Ce que demande Rome aurait pu être applicable à mon cas puisque le vœu de célibat est prononcé en dernière année.

De plus, mon père spirituel n'a pas eu droit au chapitre...

J'aime mettre ici un commentaire de cette Instruction vaticane d'un autre dominicain collègue de celui que l'avocat de l'évêque fit connaître au tribunal, il s'agit du père James Alison qui écrit ceci : « ... *L'instruction distingue entre les hommes qui sont homosexuels et ceux qui sans l'être ont eu, à un moment donné, une relation sexuelle avec d'autres hommes. C'est une distinction tout à fait raisonnable, facilement acceptable par le sens commun ; les jeux sexuels entre adolescents du même sexe ou encore l'homosexualité circonstancielle d'un homme confiné durant un temps prolongé (comme en prison, dans l'armée ou à la marine<sup>68</sup>) avec des gens de son sexe, ce n'est pas la même chose que d'être gay.*

L'instruction indique ensuite que de tels épisodes transitoires dans la vie d'un hétéro ne devraient pas être considérés comme un empêchement pour entrer au séminaire, pour autant qu'il soit évident que le candidat ait cessé de s'impliquer depuis longtemps dans ces activités. Mais pour ce qui est de ceux que l'on appelle « gay », on ne pourra les admettre<sup>69</sup>. »

Comme le dira mon avocat lors de sa plaidoirie, la relation affective que j'avais eu avec un autre séminariste fut un prétexte à me renvoyer du séminaire. Le Séminaire avait le devoir selon Rome de m'aider. Le prêtre pédophile, lui, a été couvert après des faits de pédophilie !

## Violé par un prêtre

A l'heure où j'écris ces lignes, je ne connais pas le jugement qui sera rendu in fine dans le procès qui m'oppose à M<sup>gr</sup> Léonard. Cependant, que je gagne ou que je perde, là n'est pas le principal pour moi. J'ai déjà pu médiatiser mon affaire et faire connaître les agissements de l'évêque.

### Notes :

55. La pédophilie est un crime, mais cela est quasi toujours correctionnalisé par la Chambre du Conseil, même avant l'arrêt de la Cour de Cassation intervenu pendant mon procès au pénal ! Dans quel but ? Eviter des procès d'assises qui sont long, coûteux, médiatisés et dont on sait déjà que les jurés seront sévères car souvent des parents d'enfants ! Et comme les prisons sont déjà surchargées... !

56. De Albert Milet, 1987.

57. Jean 8, 32.

58. « Les enfants ont le droit de grandir avec une saine compréhension de la sexualité et de sa juste place dans les rapports humains. Il faut leur épargner les manifestations dégradantes et la manipulation brute de la sexualité si répandue aujourd'hui. Ils ont le droit d'être éduqués selon les valeurs morales authentiques qui ont leurs racines dans la dignité de la personne humaine. » Benoît XVI, 19/04/2008 à Washington, V.I.S., [www.vatican.va](http://www.vatican.va).

59. Courrier du Conseil de Mgr Léonard adressé à mon Conseil, 10/01/2006.

60. Ibidem.

61. 34<sup>e</sup> Chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles, 9 avril 1998.

62. Cass., 20 octobre 1994, J.L.M.B., 1995, p. 505-506 et la note L.L.

## Violé par un prêtre

Christians, « L'autonomie des systèmes religieux : réaffirmation du principe. »

63. Bruxelles, 25 septembre 1998, J.T. 1998, p.712.

64. Conclusions de mon Conseil, mai 2008.

65. L'info confidentielle avec Pascal Vrebos, le 18 janvier 2009, RTL TVi.

66. L'info confidentielle, Michel Bouffieux, « Paris Match Belgique » n° 385 et 386.

67. En 2008, le prêtre était toujours repris dans l'annuaire du diocèse de Namur comme prêtre auxiliaire et habitait toujours le presbytère de Bonnerue. Dans l'annuaire de 2009, il y est toujours mentionné mais avec la mention : travailleur social. Mais pourquoi avoir attendu la mi-2008 pour que le prêtre quitte son presbytère et aille habiter dans un camping? Enfin ! Car ainsi les gens peuvent à présent se poser des questions. Mais ce prêtre est toujours repris dans la liste des éligibles pour le Conseil presbytéral de 2009 dans la catégorie socio-caritatif ! Le Conseil presbytéral représente l'ensemble des prêtres auprès de l'Evêque. Vous avez dit sanction ?

68. Et moi j'ajouterais que les gardes suisses ne sont acceptés au Vatican que s'ils sont célibataires et ont entre 19 et 30 ans. Ils doivent loger à deux ou trois dans de petites chambres... et toute la journée ils rencontrent des ecclésiastiques en soutane !

69. Lettre à mes amis en réponse à l'Instruction du Vatican du 29 novembre 2005 sur l'homosexualité dans les séminaires, James Alison, <http://www.jamesalison.co.uk>



« *Ne craignez jamais de vous faire des ennemis ;  
si vous n'en avez pas,  
c'est que vous n'avez rien fait.* »

Georges Clemenceau

## ET APRES ?

Comme vous l'aurez constaté, je n'ai que peu, voire pas encore parlé des séquelles subies par toute victime d'abus sexuels dans son enfance. Ne vous attendez pas à ce que je vous détaille mes séquelles. Si je le faisais, ce serait trop jouissif pour mon agresseur et aussi pour les personnes qui ne se préoccupent guère des victimes mais préfèrent soutenir les agresseurs !

Je vais donc dans ces lignes raconter quelques rencontres que j'ai eues pour que quelque chose change sur le terrain où vit mon agresseur ainsi qu'au niveau législatif. Tout un chacun sait que la justice est lente et il ne m'était pas permis d'attendre sans rien faire. Il y va de la sauvegarde de l'innocence d'autres éventuelles victimes. Même si une seule et unique victime de tels méfaits a pu être évitée grâce à mes actions, j'aurai atteint mon but.

## A) MA VIE PROFESSIONNELLE

Le travail est un remède pour éviter de repenser sans arrêt à mon vécu. Je n'ai jamais rien attendu de quiconque et ne rien faire dans la vie ne me convient pas. Je me suis rendu compte aussi qu'il est facile de « mourir » au travail à force de ne penser qu'au travail et de ne vivre que pour celui-ci. Comme je l'ai dit plus haut, dès mon éviction du séminaire, je me suis mis à travailler en tant qu'aide-soignant dans une maison de repos pour personnes âgées à Bruxelles. J'y étais interne mais aussi exploité. La directrice de cet établissement, pour m'amadouer, me promit un beau calice en or lors de mon ordination comme prêtre ! J'avais vingt-quatre ans et c'était mon premier véritable emploi. J'avais toujours dans la tête les promesses de l'évêque de reprendre ma formation prochainement. Être interne dans cette maison de repos signifiait que durant deux semaines je devais travailler comme un employé « normal » mais aussi qu'il m'était interdit de sortir entre vingt heures et sept heures le lendemain matin. J'avais seulement droit à mes deux jours de congé du week-end terminant ma quinzaine de travail. Là aussi, la direction avait repéré, en moi, quelqu'un de vulnérable et de maniable à souhait. J'étais interne. Je travaillais à temps plein mais mon salaire était ridicule, car on me prélevait un montant pour mon logement, très étroit ne contenant comme meuble qu'un lit, et pour ma nourriture. Je n'ai jamais aimé être pris pour un moins que rien, je me suis donc rendu au ministère de l'Inspection des lois sociales afin d'expliquer ma

## Violé par un prêtre

situation. J'ai donné ma démission après une année de travail. Le ministère est intervenu et a condamné l'employeur à me verser une grosse somme d'argent car il prélevait ces montants indûment sur mon salaire mensuel.

En ce qui concerne mes recherches d'emploi, j'ai toujours eu la chance de retrouver un emploi dès que je quittais le précédent. Directement, j'allai retravailler dans une autre maison de repos, toujours à Bruxelles. Cette fois-ci en horaire de nuit. Là aussi, j'eus le sentiment d'être exploité. J'y suis resté pendant une année, m'arrangeant pour partir avec une rupture de contrat à l'amiable. Jamais un employeur ne m'a mis dehors. Lors de mon second emploi dans une maison de repos, je fus confronté à deux incidents qui ont provoqué ma démission.

Pendant une garde de nuit, un malade d'au moins cent cinquante kilos glissa dans son urine et chuta lourdement. Étant le seul employé de garde, je téléphonai à la police pour obtenir de l'aide. Quelques minutes après, je fus aidé par trois agents de police qui soulevèrent le malade et le remirent dans son lit. Je fis mon rapport de nuit où je fis naturellement mention de l'incident. Le lendemain, je fus convoqué dans le bureau du directeur. Ce dernier me reprocha vertement mon coup de fil passé à la police, mais sans me donner d'alternative à une telle situation.

Quelque temps après, je fus confronté à mon deuxième incident en entrant dans la chambre d'un malade se trouvant au deuxième étage. J'inspectai la chambre et je remarquai qu'il y avait de l'eau partout dans la douche. Le liquide s'écoulait du plafond. Je

## Violé par un prêtre

montai naturellement à l'étage supérieur. La chambre se trouvant au-dessus était toute sèche. Ne sachant quoi faire, j'appelai les pompiers. La personne au bout du fil me demanda de fermer la vanne principale, mais je n'en connaissais pas l'emplacement. Une équipe de sapeurs pompiers vint sur place et remédia au problème. Les pompiers me félicitèrent pour ma réaction. La fuite d'eau provenait d'un tuyau se trouvant dans le plafond et était susceptible d'engendrer un court-circuit et provoquer un incendie. Je fis mon rapport comme à l'accoutumée. Je voudrais préciser que la nuit, j'étais seul et responsable d'une quarantaine de malades. Le lendemain, je fus convoqué dans le bureau du directeur qui me reprocha, comme la première fois, mon appel téléphonique, alors que lui était injoignable la nuit. Je ne pus supporter longtemps ses reproches et j'obtins une rupture de contrat à l'amiable.

Je fus engagé ensuite dans une maison de repos où il y avait en majorité des religieuses. Malheureusement, le contrat était précaire. Je décidai de ne plus renouveler mon contrat et j'allai travailler dans une maison de repos plus près de mon domicile.

J'y fus très heureux. Les horaires coupés me convenaient à merveille. Je travaillais le matin. Je mangeais là-bas à midi. Je revenais chez moi me reposer l'après-midi avec mon petit chien et le soir, je retournais travailler quelques heures et y soupais. Quelle belle vie j'avais ! Je rapportais même les restes de viande à mon chien. Je n'avais que ce travail en tête. La directrice pouvait me demander, à n'importe quelle heure de la journée, de remplacer au pied levé un collègue malade durant la nuit. J'acquiesçais de

## Violé par un prêtre

suite à toutes ses demandes. J'en profite pour dire, aussi, que jamais je n'ai été absent ou en retard à mon travail, que jamais je n'ai eu comme excuse de pouvoir dire que mon enfant était malade comme beaucoup de collègues le font. Mais soit...

Pour un employeur, avoir un employé célibataire et sans enfant n'est que bénéfique. J'ai tout de même remarqué qu'il y avait une relation de profit entre la direction, mes collègues et moi. Je n'ai jamais été naïf et j'ai toujours constaté que la soi-disant amitié entre les collègues, du moins avec moi, n'était qu'une relation de profit. Quand le matin, une collègue souriante me demandait : « Comment tu vas ? T'as bien dormi ? Comment va ton chien ? Il est gentil ? », je savais qu'elle allait me demander un service pour changer un horaire. Comme je n'ai jamais su dire non – quel motif aurais-je pu donner pour refuser ? – j'acceptais toujours. J'étais donc aimé. Après trois années de bons et loyaux services, je profitai de l'occasion qui était offerte par l'État de permettre à un aide-soignant de suivre des cours d'infirmier tout en percevant son salaire. Il était bien spécifié dans la convention que si l'étudiant abandonnait ou échouait aux cours, il retrouvait directement son emploi précédent. J'ai toujours eu des difficultés à répondre aux examens oraux. À la fin de ma première année d'infirmier, j'ai eu un examen de passage au cours d'anatomie. J'ai malheureusement échoué et suis retourné directement à mon employeur annoncer la nouvelle. On me répondit qu'il n'y avait plus de place pour moi et que j'avais un préavis de trois mois à prester. L'on me dit aussi que, si durant cette période de préavis, l'on devait engager

## Violé par un prêtre

un nouvel aide-soignant, on me réengagerait sur le champ. Je compris très vite une réelle pression de la direction. La loi était pourtant claire : si une personne ratait ses cours ou abandonnait, elle retrouvait d'office son emploi précédent. L'on me prenait à nouveau pour un imbécile. J'en fus ébranlé. Je n'ai jamais eu de médecin traitant. Je pris le premier proche de chez moi, lui racontais ma situation et il me donna un certificat médical pour un mois. Le syndicat prit en main mon affaire. Tandis que mon médecin m'accordait un second mois de congé maladie, la mutuelle me convoqua et entérina mes certificats médicaux. Mon employeur ne se gêna pas pour m'envoyer à plusieurs reprises des médecins-conseils afin de me remettre au travail, mais ces derniers confirmèrent ma maladie. Après deux mois d'incapacité de travail, le ministère du Travail condamna mon employeur à me payer mon préavis plus une indemnité.

Grâce à quelques prestations d'intérim, que j'avais déjà effectuées auparavant, je postulai dans une maison de repos de la Ville de Bruxelles. On m'engagea tout de suite pour un horaire de nuit. Là aussi, je fus très heureux ! Je travaillais, mangeais là-bas et la journée je dormais avec mon chien. Souvent lorsque j'avais congé, j'effectuais le même horaire de nuit en intérim. Tout cela dans le but d'essayer d'oublier mes problèmes et aussi de payer mes avocats.

Croyez-vous qu'il est pensable que même l'État puisse voler un de ses employés ? Je peux répondre par l'affirmative. Je travaillais la nuit et je gagnais moins que lorsque je travaillais la journée ailleurs. La

## Violé par un prêtre

réponse que l'on me donnait était : « Oui mais, sache qu'au C.P.A.S<sup>70</sup>, tu as droit à plus de jours de congé ! » À quoi bon avoir des jours de congé si le salaire est moindre et devoir faire des intérim pour avoir un salaire décent ? J'avais un temps plein de nuit et, en plus, je travaillais également la nuit en intérim ailleurs. Ma vie n'était que travail. Il m'est arrivé de travailler vingt nuits d'affilées sans un seul jour de congé. La vingt et unième nuit, je me suis rendu à mon travail au C.P.A.S. de Bruxelles. Lors du rapport de l'équipe du soir, je tombai en syncope. Je tentai de me relever mais défaillis à nouveau.

Je fus transporté d'urgence au service de cardiologie. Pendant mon hospitalisation, j'avais été déçu du comportement de la majorité de mes collègues de nuit qui, sachant ce qui m'était arrivé, ne firent pas la moindre démarche. Je ne reçus aucune visite. Ils n'avaient même pas passé un coup de fil à l'hôpital pour s'informer de mon état de santé. J'aimerais malgré tout souligner, pour ne pas passer pour un ingrat, la gentillesse de l'infirmière en chef qui se dépensa beaucoup pour moi cette nuit-là. Elle avait suivi l'ambulance jusqu'à l'hôpital et s'inquiéta sincèrement de mon état de santé. Elle ne vint pas me voir, parce que des collègues lui avaient dit que je n'étais à l'hôpital que pour une journée, alors que j'y suis resté pendant dix jours. Mon chien était tout seul à la maison. Je m'inquiétais de son état puisque je n'avais personne à qui le confier. Le lendemain après-midi, je demandai la permission aux infirmières de me rendre à la librairie se trouvant près de l'hôpital afin d'acheter un journal.

## Violé par un prêtre

J'en profitai pour sauter dans le tram et me rendre chez moi.

Je sortis mon chien qui, comme d'habitude, me fit la fête. J'étais heureux et lui aussi mais pour un court moment car il fallait que je retourne vite à l'hôpital. Après ma sortie, mon travail reprit comme à l'accoutumée. Après plus d'une année et demie de travail, je me rendis compte que j'étais réellement sous-payé. Mon employeur, président du C.P.A.S de Bruxelles-Ville et député socialiste, m'avait engagé par contrat d'aide-soigneur et non d'aide-soignant (un soigneur est une personne qui travaille auprès des animaux dans un zoo !). Cette subtilité permettait de me rémunérer à un barème très inférieur. Lorsque je me rendis compte de cette supercherie, j'en fis part au service du personnel. Le chef de bureau me répondit :

– Oui. Vous avez raison. Il est possible de vous insérer dans le barème adéquat, mais il n'est pas possible de payer les arriérés de salaires.

Je pris donc la décision de démissionner et j'engageai une procédure judiciaire au Tribunal du travail contre mon employeur afin de réclamer la somme due. J'ai dû aussi prendre un avocat personnel car celui du syndicat dont je pouvais bénéficier ne voulait pas m'aider. Leur argument était de me dire que j'avais signé ce contrat et que je perdrais d'office ! Il est vrai que j'étais affilié à un syndicat d'obédience socialiste et que les loups ne se mangent pas entre eux. Je savais pourtant que mon cas n'était pas isolé et je voulais me battre jusqu'au bout pour que la justice soit au courant de cette arnaque

## Violé par un prêtre

à l'emploi. J'ai pu rencontrer une députée libérale dans l'opposition à Bruxelles-Capitale ainsi qu'une conseillère du C.P.A.S. de Bruxelles-Ville, également dans l'opposition et de ce même parti politique, dans l'espoir d'être aidé dans ma quête de justice. Outre ces rencontres et des promesses d'aide, je n'ai jamais eu de nouvelles de ces personnes malgré mes relances ! J'ai dû me débrouiller seul, une nouvelle fois, pour trouver les documents officiels nécessaires à la réussite de mon procès. Le député socialiste qui a signé mon contrat et qui souvent est invité sur les plateaux de télévision pour parler du pouvoir d'achat et de la misère des gens dans la capitale osait arnaquer son personnel et personne n'osait bouger ! Il est vrai qu'à Bruxelles, la plupart des soignants sont des personnes d'origine étrangère ! Ce métier est assez ingrat et il y faut une certaine vocation ! Si une employée africaine venait à rouspéter, on lui dirait immédiatement de partir si elle n'est pas contente. En démissionnant, elle n'aurait pas droit au chômage et comment nourrirait-elle sa famille ? C'est bien pour cela que ces politiques usent et abusent de ces méthodes peu reluisantes sans le moindre remords. Tout cela n'est pas conforme à leurs discours défendant les plus démunis. Il faut également savoir que lorsqu'un employeur engage quelqu'un, sa première question est de connaître le parcours du demandeur d'emploi et donc de connaître la raison de son départ du dernier poste de travail. Qui engagerait une personne qui ose porter plainte contre son patron, de surcroît un député ?

## Violé par un prêtre

Vous pensez sans doute que je fais une obsession mais, comme je l'ai dit, je ne supporte plus l'injustice.

Il est évident que s'attaquer à des puissants n'est pas donné à tout le monde. La victime doit engager des frais, alors que pour eux ces dépenses en justice ne proviennent pas de leur poche. Ils se moquent donc bien des procès. Le député écrivit à mon Conseil en ces termes : « (...) *Le niveau de son diplôme n'entraîne nullement l'obligation pour un employeur de rémunérer un travailleur à un barème supérieur à celui de l'emploi qui lui est offert et qu'il remplit. Par conséquent, nous ne voyons pas pourquoi il conviendrait de remettre en cause le principe de convention-loi.* »

Ma position défendue bec et ongles était appuyée par la charte sociale qui avait justement pour but d'éviter ces manœuvres malhonnêtes. Le jugement du Tribunal du travail me donna raison :

« (...) *La force obligatoire et contraignante de cette charte à l'égard du CPAS de Bruxelles est confirmée par l'article 11.3.1 de ladite charte qui a trait à la mise en vigueur de celle-ci. (...) Cette charte sociale, à l'instar d'une convention collective de travail consentie dans le secteur privé au niveau sectoriel, constitue bien une norme supérieure à la convention loi conclue entre le C.P.A.S. de Bruxelles et le demandeur. Elle lie les pouvoirs locaux, dont le C.P.A.S. bruxellois, qui ont l'obligation de la respecter. En conséquence (...). Le C.P.A.S., en n'adaptant pas sa grille de grades et barèmes à celle qu'il était tenu de mettre en place depuis 1995, commet une faute à l'égard de son travailleur. (...) Le Tribunal condamne en conséquence le C.P.A.S. au paiement des arriérés de rémunérations et aux avantages liés au contrat (...) à payer les entiers dépens soit les*

## Violé par un prêtre

*frais de citation ainsi que l'indemnité de procédure. »*

J'attendis des semaines avant d'avoir des nouvelles de leur décision, l'avocat de la partie adverse invoquant les vacances judiciaires et le fait que leur client n'avait pu se pencher sur le jugement. Trois mois après le jugement, le conseil du CPAS nous remercia pour notre patience et nous signala leur intention de faire appel du jugement. J'ai donc dû faire signifier le jugement (ce qui n'est pas gratuit !) et à nouveau attendre une décision judiciaire qui est prévue pour décembre 2009 !

Je profitai de ma procédure judiciaire contre mon ancien employeur pour me mettre au chômage. Le bilan d'amitié avec mes collègues de mes dix années de travail était très négatif. Ma période de chômage fut par ailleurs bénéfique pour moi. Je me reposais enfin et j'étais beaucoup plus proche de mon chien. J'en profitai pour remettre mon appartement en peinture et je me consacrai tout entier à mes procès. Je décidai aussi de coucher ma vie sur le papier, de rencontrer des personnalités pour leur exposer mon vécu et tenter de faire bouger les choses. Mon vécu et mon combat ne sont pas anodins.

### **Notes :**

70. Centre public d'aide sociale.



« *Il y a des hommes  
dont il est glorieux d'être haï.* »

Denis Diderot

## B) MES RENCONTRES

### Les prêtres

« *D'abord ils vous ignorent,  
ensuite ils vous raillent,  
ensuite ils vous combattent  
et enfin, vous gagnez* »

Gandhi

Bien que n'ayant plus la foi, j'ai toujours gardé une estime pour les prêtres. Il ne faut pas oublier que, durant plusieurs années, mon désir avait été d'en devenir un. Comme je l'ai déjà dit, prêtre pédophile n'est pas un pléonasme. Je sais qu'il y a des prêtres qui vivent correctement leur ministère. Avant que le prêtre abuseur ne s'en prenne à moi, bien des prêtres m'ont donné la preuve qu'il est possible de bien vivre le ministère sacerdotal. Grâce ou à cause de mes procès contre Hubermont et l'évêque, j'ai gardé des contacts avec quelques prêtres. Je sais que pour eux, il est « plaisant » d'écouter mes histoires (car

## Violé par un prêtre

attaquer en justice leur évêque n'est pas permis à tout le monde) mais aussi afin de me soutenir moralement dans mes combats. C'est ainsi que j'ai retissé des liens avec des prêtres de mon enfance : l'abbé Rossignon et l'abbé D.C. Leurs encouragements m'ont été d'un grand secours. L'abbé D.C. fut la seule personne à me proposer une aide financière si j'en avais besoin. J'ai toujours refusé sa proposition de peur de perdre son amitié. Je sais que les prêtres restent des humains comme tout un chacun, mais je suis frappé de voir comment certains réagissent encore aujourd'hui face à des victimes de prêtres pédophiles. Ayant l'annuaire de mon diocèse contenant les adresses emails des prêtres, j'ai pris le temps, profitant d'une émission prochaine à la radio sur « l'Église et la pédophilie », d'envoyer à tous l'annonce publicitaire de l'émission. Sur plus de cent cinquante emails envoyés, seulement cinq prêtres m'ont répondu se demandant pourquoi ils recevaient le mail en question. Immédiatement je leur ai donné plus de renseignements, leur expliquant mon combat. Ils m'encouragèrent à poursuivre ma lutte. Je les en ai remerciés. J'ai reçu plus d'une centaine d'accusés de réception de mon envoi électronique, sans rien de plus, ce qui prouvait une certaine indifférence voire peut-être une certaine peur d'en connaître plus. Je ne peux passer sous silence une réponse que j'ai reçue d'un prêtre jésuite qui m'avait connu lorsque j'étais au séminaire et qui y est encore actuellement directeur spirituel. L'intérêt est de vous démontrer comment un prêtre et, de surcroît, formateur de futurs prêtres ose encore réagir par rapport aux faits de pédophilie qui lui sont dénoncés ! Cela prouve bien la mentalité d'une

## Violé par un prêtre

certaine hiérarchie malgré l'évidence des faits subis. Je joins donc intégralement son courriel et la réponse que je lui ai fournie.

« *Mon cher Joël,*

*Tu t'es fait embarquer dans une nébuleuse de médias hostiles à l'Église "catholique". Curieusement, on ne parle pas des pasteurs protestants, anglicans, des prêtres orthodoxes, etc. Et encore moins des muftis islamiques (ultra-protégés par nos médias !). Pire encore, on ne compare pas les prêtres catholiques avec la moyenne des civils "pédophiles" infiniment plus élevée que les prêtres.*

*Si tu avais eu le courage et la lucidité de porter plainte, tu aurais pu le faire à 18 ans, quand tu es entré au séminaire. Pourquoi ne l'as-tu pas fait, alors que les faits n'étaient pas encore prescrits ? Tu avais alors de nombreux prêtres, formateurs au séminaire pour te soutenir et t'aider. Pourquoi ne l'as-tu pas fait à ce moment ?*

*Maintenant, tu es pris dans un "réseau" de détracteurs de l'Église catholique et tu leur prêtes ton concours pour accuser ta "Mère" et cracher sur elle. Sache que tout ce que tu es devenu, c'est par sa bonté, gratuite, que tu l'es devenu. Sans l'Église de Namur, tu ne serais qu'un paumé, oublié de tous et n'ayant pas droit à la parole.*

*Je prie pour que tu te souviennes de tes propres fautes, que tu en demandes pardon au Seigneur et que tu pratiques à l'égard de celui qui t'a fait ce mal la même miséricorde que Dieu a envers toi.*

*Père T.D. »*

## Violé par un prêtre

Ma réponse :

*Franchement votre courrier est scandaleux. Il y a un proverbe qui dit que : « Quand on ne sait rien on ne dit rien ! »*

*Vous parlez des médias qui attaquent l'Église, ma « Mère », et que je crache sur elle qui m'a tout donné, et même que sans l'Église de Namur je serais un paumé. Franchement, de qui vous moquez-vous ?*

*Sachez de un que je suis rentré au séminaire à 21 ans et non à 18 !*

*Sachez de deux que quand j'ai porté plainte en 2001 ce n'était pas prescrit. Je suis né le 7/06/1973, la prescription est de 10 ans après la majorité de la victime.*

*Sachez de trois, que entré au séminaire, j'ai bien dit ce que j'ai vécu à J.L. mon père spirituel et que c'est lui qui m'a incité à porter plainte, car les promesses de l'évêché n'étaient pas tenues.*

*Sachez aussi que, si vous avez bonne mémoire, j'allais chez un psychologue durant mon séminaire à mes frais et ce psychologue est devenu prêtre en 2002.*

*Sachez que l'Église de mon diocèse ne m'a jamais rien donné, sans elle je ne serais pas un paumé !*

*Durant mes 3 ans de séminaire, tous les frais étaient payés : près de 250 euros par mois pour logement, nourriture, etc.*

*Rien ne m'a été donné.*

*Sachez qu'en 1996, quand j'étais au séminaire et suite à ce que j'avais dit au psychologue, une plainte a été déposée au Tribunal ecclésiastique. Le prêtre a dû avouer car j'avais gardé ses courriers.*

*Sachez que le vicaire judiciaire s'est agenouillé devant moi pour demander pardon au nom de l'Église me parlant de la théorie de saint Paul, et qu'il m'a promis de payer mes thérapies.*

## Violé par un prêtre

*Sachez que j'ai dû quitter le séminaire, chassé comme un chien, alors que l'autre séminariste est prêtre aujourd'hui !*

*Sachez que j'ai toujours cru aux promesses de réparations. Donc je n'ai pas porté plainte auprès de la justice des hommes.*

*Mais puisque vous relatez bien des reproches, j'aimerais que vous sachiez que selon le Droit Canon, il n'y a pas de prescription pour la pédophilie<sup>71</sup>.*

*Sachez qu'un prêtre pédophile n'est pas la même chose qu'un laïc pédophile. Quand c'est un prêtre, il y a double trahison.*

*Mais dans les deux cas cela est condamnable, j'en conviens. Dans mon cas si je m'attaque à votre « Mère » c'est que j'en ai le courage et les preuves nécessaires.*

*Sachez que M<sup>gr</sup> Léonard a subi une perquisition.*

*Sachez que le prêtre abuseur non ! Pourtant qui est le pédophile ?*

*Est-ce moi qui commande les juges d'instruction ?*

*Sachez que l'on ne peut pas juger quand on ne connaît rien d'une affaire et certainement pas de la façon dont vous le faites.*

*Vous n'êtes sans doute pas au courant des recommandations de Rome en la matière : prêtres pédophiles exclus et aide aux victimes, demandait encore Jean Paul II avant de mourir !*

*Vous savez, je préfère être paumé qu'aveugle et pliant devant un évêque malhonnête.*

*Pensez-vous que je fais ce combat pour moi ? Pour dénigrer votre Église ? Non, je le fais pour les victimes et aussi pour les prêtres qui sont intègres.*

*Car il est facile de changer les prêtres fautifs de paroisses et de garder secret le motif de ce changement. Ne va-t-il pas recommencer ailleurs ses méfaits ? Mais on s'en fiche tant que cela ne se sait pas ! Voilà la théorie de l'Église de Namur en 2008 !*

*Ne vous inquiétez nullement pour moi et moi pour vous.*

## Violé par un prêtre

*Vous me demandez de pardonner à mon agresseur : cela lui est-il venu un jour à l'esprit de me demander pardon ?*

*C'est vrai, vous avez raison ! Il faut tendre l'autre joue !*

*Mais Jésus n'a-t-il pas dit que « celui qui touche à un de ces petits enfants qui sont les miens, il faut le jeter dans la mer avec une meule au cou » ?*

*Trêve de bavardage.*

*Si un médecin m'avait abusé ou une autre personne, je mènerais le même combat. Mais il aurait été plus facile, car immédiatement l'Ordre des médecins aurait exclu le fautif ou le responsable de la personne si elle en a.*

*S'il vous plaît, ne priez pas pour moi, je n'en ai pas besoin. Ou si j'en ai besoin, je préfère que ce soient des gens qui me comprennent et qui voient la réalité en face telle qu'elle est, c'est-à-dire difficile à voir et à assumer de la part des gens d'Église.*

*Mais sachez aussi qu'avant de porter plainte, j'en ai écrit des courriers à l'évêque, au prêtre pédophile et au vicaire judiciaire pour avoir réparation. Et chaque fois comme réponse (écrites ou orales) : « Attends encore un peu... » ou : « Que veux-tu qu'on fasse pour toi ? »*

*J'avais même écrit en 2000 au ministre de la Justice afin qu'il règle cela. Réponse : séparation des Pouvoirs.*

*Alors que faire ? La justice.*

*Puis sachez aussi une chose. On m'a chassé du séminaire. OK. Mais je n'ai nullement cherché à entrer ailleurs, séminaire ou abbaye, comme le font beaucoup.*

*J'ai fait ma demande dans mon diocèse.*

*Jamais ailleurs. C'est cela l'intégrité.*

*Vous allez me dire que jamais personne ne m'aurait accueilli. Vous seriez bien étonné<sup>72</sup> ! D'autres ont eu un parcours plus sinueux que moi et ils sont prêtres. Mais une fois ordonnés, les*

## Violé par un prêtre

*problèmes ressurgissent.*

*Je suis bien déçu, mais non étonné que vous ayez réagi à mon mail de la sorte. Sachez aussi qu'au séminaire, nous avons un livre : « Être vrai ».*

*C'est ce que j'ai toujours essayé d'être. La vérité vous rendra libre. Quant au fait que les faits de pédophilie ne soient pas connus dans d'autres religions, cela n'est pas de ma faute. Rien n'interdit aux victimes et aux médias de se rencontrer.*

*En tout cas, je vous le répète, il ne faut pas juger sans connaître le dossier.*

*Moi, je ne juge pas. Je combats avec ce que j'ai vécu, avec mes preuves et la façon d'agir des autorités de mon diocèse. Le reste, ça ne me regarde pas. Mais je sais que c'est un combat utile, vrai et non abstrait. Et qu'en plus il sert l'Église. Car vous seriez étonné ; quand je montre les pièces de mon dossier à des prêtres ou évêques, ils enragent. J'ai perdu la foi, mais j'admire les bons prêtres qui à cause de simple mutation de prêtres fautifs, à tout le moins, peuvent être soupçonnés aussi, lorsqu'on les déplace eux !*

*C'est cela mon combat.*

*Car prêtre pédophile n'est pas un pléonasme.*

*Respectueusement.*

*Merci de m'avoir lu. Merci d'essayer de comprendre ce que j'ai vécu.*

*Joël Devillet.*

Depuis, je n'ai plus eu de nouvelles de ce jésuite et tant mieux.

J'ai aussi rencontré un proche collaborateur de l'évêque afin de lui parler de mon vécu. Il ne connaissait que peu de choses de mon histoire avec le

## Violé par un prêtre

prêtre pédophile et très peu sur ce dernier. Ce prêtre adjoint de l'évêque, s'étonna devant moi du pourquoi et de la façon dont, selon lui, je n'avais pas réagi face aux agressions, car lui, il se serait « immédiatement défendu », me déclara-t-il. Je me suis fâché devant lui, rassemblant mes dossiers, lui disant que je parlais (cela après cinq minutes d'entretien) car il n'avait rien compris au problème de la pédophilie. Si mon abuseur avait directement abusé de moi sexuellement, il est clair que j'aurais directement refusé cet acte. Les pédophiles n'agissent pas directement sexuellement, c'est petit à petit qu'ils arrivent à s'accaparer leurs victimes. C'est aussi comme cela que le mien a agi. Il m'a pris dans un engrenage, et après impossible de voir la fin. Le collaborateur de l'évêque s'excusa, me demandant de continuer l'entretien. Celui-ci dura trois heures. Là encore, j'appris des choses. Il n'avait pas honte de me dire qu'il était aumônier dans une prison et s'occupait de la section où l'on place les pédophiles. J'entendais par ses dires et je voyais par ses réactions qu'il avait beaucoup plus de compassion pour les pédophiles que pour les victimes. Je suis sûr que j'étais la première victime à venir lui parler. J'ai été choqué lorsqu'il m'a dit que très souvent des prisonniers écrivaient au pape et que, rapidement, le nonce apostolique écrivait aux prisonniers de sa plus belle plume, donc à la main, pour leur transmettre les bénédictions du pape. J'ai moi aussi écrit plusieurs fois au nonce à Bruxelles et aussi à celui de la Communauté européenne. Je n'ai jamais eu droit à une seule réponse. Il est vrai que j'écrivais pour parler à nouveau de mon vécu et solliciter une entrevue. J'avais un défaut : j'étais la victime, qui plus

## Violé par un prêtre

est celle d'un prêtre pédophile. Ce proche collaborateur de l'évêque me dit aussi que récemment, en deux mille sept, il s'était rendu chez le prêtre qui m'avait abusé pour lui demander un service. Il avait été frappé de constater, affichées sur les murs dans le presbytère du prêtre, de très nombreuses photos d'enfants. De même, il me fit part que lorsqu'il est allé célébrer des confirmations dans une paroisse proche du village de mon abuseur il avait dû faire une remarque à ce dernier, car il avait rempli sa camionnette de jeunes afin de les ramener chez eux après l'office. La remarque était :

– Tu sais que c'est dangereux, si tu as un accident ?  
Et en plus dans ton cas !

Ceci pour dire que mon combat est bien d'actualité et que je ne perds pas mon temps. Trop de personnes qui ont le pouvoir de faire bouger les choses et d'éviter une seule nouvelle victime préfèrent laisser faire.

Je sautais aussi sur une occasion qui m'était donnée. Un prêtre m'avertit qu'un très proche collaborateur du pape venait prêcher une retraite non loin de Bruxelles. Il s'agissait du chef de la section française à la première section de la secrétairerie d'État (Saint-Siège) ! Le thème était : « Construire son identité sexuelle ». Encore une fois, bien que n'ayant plus la foi, il me fallait rencontrer cette personne. J'écrivis à la communauté religieuse qui organisait cette retraite afin de demander s'il y avait encore de la place. La réponse fut immédiatement positive. Je n'ai jamais aimé la malhonnêteté, alors je jouai franc jeu avec la responsable de la communauté, lui expliquant par courriel mon vécu et le pourquoi de mon désir de

## Violé par un prêtre

participer à cette retraite. De un, le sujet m'intéressait et de deux je voulais rencontrer le prédicateur venant du Vatican. Là, je dus attendre quelques jours pour avoir une réponse négative ; le motif étant que le sujet de la retraite allait me rappeler douloureusement mon passé. N'avoir plus la foi et vouloir la retrouver n'est pas une démarche simple après de tels événements subis. Mais si j'entamais une démarche pareille et si je continuais à côtoyer certains hommes d'Église, c'est qu'il me reste quelque chose de cette foi. Encore une fois, je ne suis pas naïf. Il est fort probable que la responsable de cette communauté ait contacté l'évêque Léonard, qui soit dit en passant est le responsable des nouvelles communautés au niveau des évêques de Belgique, et que ce dernier a sans doute donné la recommandation que je ne vienne pas rencontrer le haut responsable du Vatican. J'écrivis à nouveau à la responsable de la communauté, lui disant que je prenais acte de sa décision, mais que cela ne m'empêcherait pas de venir remettre un dossier au prédicateur et de le rencontrer, s'il l'acceptait. Il faut dire aussi que, parce que je n'avais pas les coordonnées du prédicateur, j'ai envoyé un fax au Vatican et un mail dans une communauté religieuse en France, afin que ce prélat sache le motif et mon désir ardent de le rencontrer. La communauté religieuse en France me répondit que ce prélat connaissait bien mon dossier et qu'il suivait avec intérêt son avancée. J'ai pris mon chien et de nombreuses copies de mon dossier afin de rencontrer cette autorité ecclésiastique. Si, comme me l'avait écrit la responsable de la communauté, mon problème n'intéressait pas cette personne, alors ce dernier ne m'aurait pas reçu. Il aurait pris mon

dossier et m'aurait laissé partir. Or, je fus écouté très attentivement durant une heure et demie. À la fin de l'entretien, il prit les copies du dossier que je lui avais préparées. Je n'en dirai pas plus sur cette rencontre qui est pour moi du domaine du colloque singulier, comme cela se passe entre les ministres et le roi. Merci, M<sup>gr</sup> Duthel<sup>73</sup>, d'avoir écouté une victime, de m'avoir écouté. Une des plus belles rencontres de ma vie, de même que celle avec l'évêque auxiliaire de Malines-Bruxelles, mon voisin, un homme humble. Preuve que même une victime d'un prêtre pédophile peut reconnaître, en d'autres prêtres, d'excellents hommes d'Église. Je n'ai pas une aversion contre tous les prêtres, mais contre quelques-uns. Je ne peux passer sous silence le comportement d'un prêtre qui, plus est, est de ma famille. J'étais fier, enfant, d'avoir un prêtre au sein des miens. Il est arrivé plusieurs fois qu'il m'invite à Lourdes en pèlerinage. Je partageais sa chambre d'hôtel, son lit même, car cela était plus économique de prendre une chambre avec un seul mais grand lit. Il m'a toujours respecté. Il savait que je voulais devenir prêtre. Quand je suis rentré au Grand Séminaire, il était fier de m'inviter à des repas paroissiaux ou des repas pour les prêtres des environs. Quel honneur, quelle jouissance, que de dire : « voilà mon filleul : il est au séminaire ». Je servais souvent la messe dans sa paroisse, y donnais la communion aux fidèles. Même une fois qu'il est parti en pèlerinage en Terre Sainte, j'ai dû m'occuper des offices et faire des A.D.A.P.<sup>74</sup> J'étais très heureux. Mais, lorsque je fus renvoyé du séminaire, je ne reçus plus aucune nouvelle de sa part. Je n'étais plus intéressant. Quelque temps après avoir

## Violé par un prêtre

porté plainte contre le prêtre, je me suis mis à parler de ce que j'avais subi à quelques personnes. Je voulais renouer le contact avec ce prêtre pour lequel j'avais de l'estime. Je me rendis auprès de lui avec mes dossiers, lui parlant de ma souffrance, de mon combat. Qu'est-ce que cela m'apporta ? À partir de ce moment-là, il me déclara son amour, me proposa de vivre chez lui, d'être son secrétaire, son homme à tout-faire, mais surtout son gigolo. Là n'est pas ma conception du prêtre. Il me proposa son argent, de me mettre sur son testament, mais à condition de l'aimer sexuellement ! Il est arrivé qu'entre deux mariages qu'il célébrait, il vienne me harceler et bien plus quand je faisais une sieste. Le pire c'est qu'il voulait que je vienne à la messe pour faire plaisir à ses paroissiens. Moi, qui ne pratiquais plus depuis déjà quelque temps, j'y allais donc pour faire plaisir à ce beau monde. Après la messe, nous étions souvent invités au restaurant. Il me questionna un jour sur la raison de mon refus de communier lors de la messe. Je lui répondis que devenu non-croyant, je respectais le culte, mais ne pouvais pas communier pour faire plaisir aux gens. Bien que j'étais majeur, ce prêtre tenta aussi d'abuser de moi. Je devais à nouveau être un objet sexuel. Combien de fois je lui ai dit ma façon de penser, même par écrit, demandant des excuses. Rien n'est venu ! Ceci pour raconter comment des prêtres, pas tous mais un bon nombre<sup>75</sup>, se comportent. Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais... Quelle déception pour moi, encore une fois, de vivre cela. Croire qu'avec l'argent on peut tout avoir, même le corps, l'âme et le cœur d'une personne. Je préférerais plutôt être mendiant dans la rue que de

## Violé par un prêtre

vivre ce qu'il me proposait. Pour devancer un peu le chapitre suivant concernant l'hypocrisie de certains chrétiens, j'aime parler d'un fait qui m'a marqué. Un jour, ce prêtre, dont je viens de parler plus haut, organisa une fête pour mon anniversaire, mes 30 ans, et invita quelques personnes au presbytère pour un succulent repas. J'avais bien dit au prêtre de ne pas signaler que c'était en mon honneur. Timidité oblige. Et pourtant, en plein milieu du repas, une famille catholique, très pratiquante et très riche (il faut dire qu'on était au Grand-duché de Luxembourg), me donna devant tout le monde quatre enveloppes et me dit : « C'est pour ton permis de conduire. » Comme je suis quelqu'un de bien élevé, j'ai attendu que tout ce beau monde soit parti pour ouvrir les enveloppes et en découvrir le contenu. Je ne sais pas quel permis ces gens-là voulaient que je passe, mais en tout cas pas celui des quatre roues ! Chaque enveloppe contenait 10 ou 20 euros ! Ces lignes révèlent beaucoup, mais certains me diront, concernant mes dires sur le prêtre, que ça n'a pas d'intérêt. Je trouve au contraire que cela en a. Ça n'aurait pas d'intérêt si cette personne qui voulait abuser de moi était un charcutier ou un fleuriste. Ce qui fait mal, c'est que ce soit un prêtre qui m'avait respecté quand j'étais enfant. Une fois devenu adulte, il me propose des choses identiques à celles que me faisait subir mon abuseur. Là est l'ignominie. Cela ne m'aurait rien coûté d'être amant, mais je n'en ai pas du tout la vocation.

Depuis, je n'ai plus eu de ses nouvelles et encore une fois tant mieux.

## Violé par un prêtre

Certains lecteurs se poseront légitimement la question : « Pourquoi n'arrive-t-il pas à dire non à des tels abus et surtout à un âge adulte avancé ! » C'est une séquelle de ce que j'ai vécu petit.

*« Certaines victimes – enfants ou même adultes –, qui subissant des abus à répétitions, peuvent donner à penser qu'elles le cherchent... Ce n'est évidemment pas le cas ; en réalité, ces personnes souffrent de ce que l'on appelle l'« impuissance acquise ».*

*Il s'agit d'un sentiment d'impuissance dans lequel la victime plonge à l'occasion d'un premier abus ou d'une agression et qui se fixe instantanément dans sa mémoire. Cette forme d'impuissance persiste à l'état latent mais est systématiquement réactivée, tout au long de sa vie, chaque fois que la victime se trouve face à un abuseur ou à n'importe quel abus. Il s'agit d'un mécanisme psychologique trop peu connu qui laisse croire à tort que la victime est consentante ou même qu'elle désire être abusée. Pour être plus exact, il faut dire que cette fragilité psychologique crée un public-cible repéré par les abuseurs et dont ils profitent pour commettre plus aisément leurs forfaits.*

*Cet état d'impuissance acquise a ainsi valu à une femme de 38 ans de se laisser emmener dans un hôtel et violer par un de ses oncles qui avait déjà abusé d'elle dans son enfance. À 38 ans, elle était toujours, comme lorsqu'elle était enfant, mentalement paralysée et incapable de dire « non ». On sait aussi, pour les mêmes raisons, que certains enfants, placés en institution pour les éloigner d'un abuseur, deviennent plus facilement que d'autres la proie d'adolescents ou d'adultes abuseurs présents dans l'institution. (...) Il faut noter que cet état d'impuissance est souvent mal compris : la victime,*

## Violé par un prêtre

*psychologiquement paralysée, fait les gestes que son agresseur lui dit de faire et se retrouve de cette manière dans un état de soumission que, plus tard, la police ou la magistrature ont tendance à considérer non pas comme un état de choc particulier dû à l'agression, mais comme une forme d'acceptation<sup>76</sup>. »*

*« La meilleure prière  
est la plus clandestine. »*

Edmond Rostand

## Les pharisiens

Comme le lecteur l'aura constaté, malgré les abus d'un prêtre sur moi pendant mon enfance, je ne suis pas devenu un bouffeur de curés<sup>77</sup>. Mon vécu, dans le milieu de l'Église, me permet de voir d'une façon plus clairvoyante les gens qui n'agissent que pour leur gloire personnelle.

Je vais me répéter, je n'ai jamais aimé la pitié et encore moins les gens qui veulent faire du bien à la seule condition que tambours et trompettes soient au rendez-vous.

Je vais donner un cas concret qui vous montrera, à vous lecteurs, comment agissent souvent les gens d'Église. Ma théorie n'est pas nouvelle, elle est présente dans la Bible : « *Pour toi, quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite<sup>78</sup>. »*

## Violé par un prêtre

Bien souvent les catholiques – que j'appelle volontiers calotins ou grenouilles de bénitiers – ne sont là que pour le paraître. Fort heureusement, ils ne sont pas tous pareils.

En 2007, j'en ai eu, encore une fois, la preuve. J'appris par la presse qu'une dame<sup>79</sup> de mon village avait pris l'initiative de confectionner des cartes postales et de les mettre en vente afin de pouvoir « faire une surprise »<sup>80</sup> à mon petit frère de dix-neuf ans. Cette « surprise », relatée dans la presse, avait pour but « de pouvoir offrir assez rapidement un chien-guide pour l'aider dans tous ses déplacements »<sup>81</sup>.

À dix-huit ans, en pleine année de rhétorique<sup>82</sup>, mon frère se trouva, du jour au lendemain non-voyant, à cause d'une maladie génétique (très rare) s'étant subitement déclarée : la maladie de Leber.

Lorsque mon petit frère était en bonne santé, il n'a guère bénéficié d'une quelconque aide de cette personne. Il est vrai, et c'est bien pour cela que le prêtre m'avait abusé sexuellement, que nous ne sommes pas une famille riche. Pour cette raison, lors des baptêmes des enfants de la famille, les religieuses du village demandaient souvent à de « bons » chrétiens d'être le parrain ou la marraine. Il a fallu que mon petit frère devienne aveugle pour bénéficier d'un semblant d'affection.

L'affection ne peut être synonyme de pitié ou de compassion. De quel droit peut-on se permettre de décider à la place d'une personne, même si c'est pour son bien ? Comment peut-on se permettre de confectionner des cartes postales, d'en faire la publicité dans le journal, de les vendre sans que l'intéressé ne soit

## Violé par un prêtre

mis au courant ? La presse avait fait un article d'une demi-page, n'hésitant pas à cautionner cette opération de solidarité, à étaler l'âge de mon frère, son prénom et son village, sans même vérifier auprès de celui-ci s'il était informé de cette action et s'il la cautionnait. Mon frère n'a jamais souhaité faire appel à la pitié des autres et à leur charité pour faire face à son handicap.

L'article de presse litigieux posait en outre sérieusement problème quant à la destination effective des fonds qui étaient ainsi récoltés. L'article portait aussi atteinte de façon insupportable au respect de la douleur personnelle de mon frère.

Je n'ai pu que prendre la défense des droits de mon frère, vu que la rédaction du journal ne voulait pas reconnaître ses torts croyant avoir agi en toute bonne foi. Le rédacteur ajouta que si mon frère ne voulait pas le chien, un autre aveugle serait content de l'avoir. Je fus obligé de prendre un avocat afin de mettre un terme à cette soi-disant action de solidarité et restaurer l'honneur de mon frère. Je me suis même rendu auprès de la substitut du procureur du Roi. Cette magistrate ordonna immédiatement une enquête de police pour mettre un terme à la vente des cartes. Nous n'avons jamais été des mendiants et, d'ailleurs, si un aveugle a besoin d'un chien-guide, il peut en bénéficier sans devoir déboursier un euro. Car ces associations vivent de dons contrôlés par l'État, étant des asbl. Au mieux, si vraiment ces personnes voulaient faire une surprise à mon frère pour lui offrir un chien-guide, avec tout l'argent qu'ils possèdent, ils auraient pu lui offrir un chenal !

Mais non il faut le « m'as-tu-vu » !

## Violé par un prêtre

Il faut que les gens du village et des environs croient que sans eux mon petit frère n'est rien.

Mon frère a repris ses études étant aveugle et les a réussies. Quel courage et quelle détermination de sa part !

Des gens soit-disant bons chrétiens ont voulu l'infantiliser, et même profiter de son handicap pour se donner bonne conscience et se faire de la publicité ! Jamais, je n'aurais pu rester impuissant face à cette façon d'agir.

Combien de gens dans mon village ont été au courant de mon histoire – peu banale – ? A-t-on, là, mis en place une opération de solidarité afin que je puisse réclamer justice face aux actes commis par le prêtre pédophile sur ma personne ? J'y ai déjà répondu plus haut. Et pourtant, cela aurait été tout à l'honneur de la paroisse.

Je n'ai donc pu supporter qu'une opération de solidarité soit mise en route dans la presse sans que mon frère ne soit mis au courant. L'avocat ordonna à la presse d'insérer dans leur édition un article de même taille – dans les quarante-huit heures – afin de relater la vérité des faits. Cela fut fait dans les délais impartis. Il est vrai que j'avais pris pour mon frère le meilleur avocat dans le domaine de la presse.

Mon frère ne veut toujours pas de chien-guide et il est heureux comme cela – si on peut parler de bonheur ! –. Cette histoire m'a montré comment certaines personnes profitent du malheur des autres et comment, aveuglément, des gens se laissent embobiner par pitié. Si une personne de ma famille ou moi-même

## Violé par un prêtre

avons pris l'initiative de récolter des fonds pour mon frère, n'aurions-nous pas eu la visite des policiers pour faire cesser cette action ? Je vous laisse, à vous lecteurs, le soin d'y répondre.

Pour ma part, je risque peut-être, un jour ou l'autre, que cette maladie ne se déclenche, l'ayant également. Je n'ai pas besoin de pitié. On ne peut rien y faire car il n'y a aucun traitement. Cependant, j'ai accepté de faire partie d'une étude clinique à l'étranger dès que la maladie se déclarera afin de pouvoir trouver un traitement préventif ou curatif pour d'autres. La vie en société, c'est penser à l'autre. Et je ne parle pas de bondieuseries, j'agis. J'apprends le braille une fois par semaine. Si un jour, j'ai besoin d'un chien-guide, mon chien le sera.

## Violé par un prêtre

### Notes :

71. Canon 1492 du codex juris canonici déclare en son par. 1 : « Toute action est éteinte par la prescription selon le droit ou d'une autre façon légitime, à l'EXCEPTION des actions concernant l'état des personnes, qui ne sont jamais éteintes. »

72. Pour éplucher les pommes de terre ou nettoyer les sanitaires, un novice est toujours bon à prendre, dans une abbaye... cela évite d'engager du personnel et la moyenne d'âge y est souvent très élevée.

73. Quelques mois après cette rencontre, en juin 2008, le site Internet de la revue Goliath révélera que ce prélat réputé exigeant et compétant, mais aussi sans doute avec un esprit trop d'ouverture, venait de perdre son poste. Sans désespérer, j'ai écrit à son successeur. Je n'ai jamais reçu de réponse. Profitant du voyage du pape Benoît XVI à Lourdes en septembre 2008 et ayant eu écho de son lieu de résidence, j'ai pris contact avec la responsable de la communauté qui hébergeait le pape et sa suite. Très gentiment cette personne m'autorisa à faxer un courrier pour le secrétaire particulier du Saint Père, Mgr Georg Ganswein. Cette « religieuse » me faxa même qu'elle avait remis en mains propres mon courrier à ce prélat. Elle m'envoya quelques jours après une carte manuscrite de prières à mes intentions et une belle photo souvenir du pape. Il y avait longtemps qu'un membre de l'Eglise ne m'avait étonné dans le bon sens. Je remercie cette personne de l'association auxilium à Lourdes, Anna Rust. Grâce à elle, à présent, je savais que Rome savait mon combat. Et que l'Eglise ne pouvait dire un jour : « On ne savait pas ! ». Je n'ai jamais eu de réponse du secrétaire du pape. Preuve que le silence vient d'en haut.

74. Assemblée dominicale en absence de prêtre.

75. Car je pourrais raconter d'autres cas !

76. Gérald Brassine, Prévenir, détecter et gérer les abus sexuels subis par les enfants, Faut-il parler de ça aux enfants ? Ed. Dangles, 2008, pp 49-51.

77. Prêtre pédophile n'est pas un pléonasme ou une redondance.

78. Matthieu VI, 3.

79. Il est à noter que cette dame était aussi la propriétaire de la maison où logeait le prêtre qui a abusé de moi. Elle avait, de façon privilégiée, accès à toutes les pièces du prêtre. Elle aurait pu alerter le curé que le prêtre avait partout dans la maison des photos d'enfants sur les murs, un très grand lit et encore des lits superposés dans une autre chambre... Non, elle n'a rien fait !

80. Journal « L'Avenir du Luxembourg », 19/09/07.

81. Ibidem.

82. Le BAC pour la France.

## **Commission interdiocésaine pour le traitement des plaintes pour abus sexuels commis dans l'exercice de relations pastorales**

Depuis 1997, les évêques de Belgique ont instauré un point de contact téléphonique francophone et néerlandophone. Toute personne concernée dans des faits de dérive sexuelle du clergé peut s'y adresser. La victime y bénéficiera d'écoute adaptée ! En 2000, les évêques de Belgique ont créé une commission interdiocésaine pour le traitement des plaintes d'abus sexuels commis dans le cadre des relations pastorales. Si la gravité des faits l'impose, les membres de la Commission proposent – et ce dans le plus bref délai – à l'évêque diocésain ou au Supérieur majeur de prendre des mesures d'urgence<sup>83</sup>. J'avais déjà entendu parler de cette Commission, mais je ne l'avais jamais contactée ne sachant pas ce qu'elle valait. J'étais un peu sceptique, mais je ne peux critiquer quelque chose sans la connaître.

Voyant comment l'évêque se positionnait depuis des années envers le prêtre et sachant que la justice est impuissante face aux nominations des membres du clergé, j'ai voulu parler de mon affaire à cette Commission. Ayant été sur le terrain rencontrer le bourgmestre, et voyant que lui aussi était impuissant, je me suis dit que cette Commission pourrait faire quelque chose. Déjà en ce qui concerne le point téléphonique, il n'a pas été facile d'avoir quelqu'un au bout du fil. J'ai demandé une rencontre avec la présidente et avec le vice-président de la Commission que je savais être docteur en droit canonique.

## Violé par un prêtre

Lors de cette rencontre, j'exposai à nouveau mon vécu et mon combat. Ces deux personnes prirent des notes. Puis on me demanda une grande partie de mes documents qu'ils photocopièrent. Je leur fis un exposé précis de mes griefs, trouvant anormal que le prêtre puisse encore habiter dans un presbytère, et bien que l'évêque et le prêtre prétendaient qu'il n'exerçait plus aucune fonction religieuse, je leur remis les preuves du contraire. Mon but était, vous vous en doutez, de faire en sorte que cette Commission mette un terme à ce mensonge. Le vice-président me déclara trouver très ambigu et nuisible le maintien de ce prêtre dans ce presbytère. Il me dit que la Commission pouvait et allait demander à l'évêque de mettre un terme à cela. Et d'ajouter avec dépit que bien souvent les évêques ne répondent pas à la Commission ou de manière laconique surtout si l'affaire est toujours dans les mains de la justice. Quelque temps après, j'ai reçu un résumé de ma plainte avec bon nombre d'inexactitudes. Je leur fis part des rectificatifs utiles. À chaque fois que je contactais la présidente de la Commission ou qu'elle le faisait, il fallait que je fournisse tel ou tel document du dossier. J'en ai eu assez et j'ai écrit à la Commission disant qu'ils avaient assez de documents et qu'elle n'est pas là pour faire un procès identique et parallèle à ceux de la justice civile. Il faut dire que la présidente de cette Commission est une magistrate, présidente retraitée du tribunal de Bruxelles. Et qu'une victime vienne avec un dossier carabiné, cela lui plaisait. Elle voulait le maximum de documents surtout concernant la plainte de l'évêque. Dans le but d'aider la victime ou l'Église ? J'en ai eu la réponse assez rapidement.

J'ai été étonné que dans les conclusions fournies par le Conseil de l'évêque pour son procès il soit fait mention d'un article sur la séparation Église-État écrit par le vice-président de la Commission. J'ai écrit à ce vice-président – que j'avais rencontré – pour avoir le texte en entier. J'ai écrit deux fois sans obtenir de réponse. Un mois après, il me répondit pour me dire qu'il n'avait pas le texte, mais que mon avocat pouvait le trouver dans une bibliothèque ! Un autre élément qui m'a choqué est le fait que, dans le courrier que la Commission a écrit au prêtre parlant de ma venue et de ma plainte, il y est fait mention de ceci : « ...*De toute manière, quelles que soient les décisions judiciaires, il y a lieu pour vous, dans le cadre du codex juris canonici, d'indemniser Monsieur Devillet tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel. Monsieur Devillet se trouve dans une situation bien difficile. Il est grand temps que l'aide et les dédommagements qui lui sont dus deviennent réalité. La Commission vous propose dès lors de lui verser dès à présent à titre de dédommagement moral une provision de 25 000 euros, sous réserve d'augmentation. Le calcul de l'indemnité morale définitive ainsi que le calcul des indemnités matérielles se fera dans un avenir proche. La Commission a écrit en ce sens à monseigneur Léonard<sup>84</sup> ».*

Lors de mes contacts avec la Commission, il n'a jamais été question d'argent. Mes seules préoccupations étaient que cette Commission sache la façon d'agir de l'évêque et que des dispositions soient prises afin que le prêtre ne puisse encore faire des victimes. Plusieurs fois j'ai demandé à la Commission la lettre que celle-ci avait envoyée à l'évêque, en vain ! Encore là, la seule préoccupation de la Commission est l'argent. Rien

## Violé par un prêtre

concernant les fonctions réelles du prêtre. J'ai fait part de ma perplexité et il me fut répondu sèchement ceci : « ...*Cette Commission n'a d'ordre à recevoir ni des autorités ecclésiales ni des personnes qui s'adressent à la Commission. La Commission dispose, comme elle estime devoir le faire, de l'entièreté de son dossier. (...) Nous ignorions que le seul but que vous poursuiviez en vous adressant à la Commission était d'éviter d'autres victimes. Nous prenons note de ce souhait éminemment noble. Tant l'abbé Hubermont que M<sup>gr</sup> Léonard savent donc à présent que la Commission est au courant de votre vécu et que votre dossier figure parmi ceux des autres victimes. Ici s'arrête donc le travail de la Commission*<sup>85</sup>. »

Même là, on me prenait pour un imbécile. Il fallait que je donne le maximum de pièces, mais lorsque je demandais ce que la Commission avait écrit à l'évêque – afin que je sache exactement leur demande – je n'avais plus droit au chapitre. Je savais, ayant lu sur le site Internet de l'Église de Belgique le préambule de cette Commission, divers points importants, dont l'art. 22 disant : « La partie plaignante ainsi que la personne à l'encontre de qui plainte a été déposée sont averties par écrit des éléments de l'enquête. La possibilité leur est donnée de prendre connaissance du dossier. Une éventuelle réaction écrite de la part de ces personnes sera jointe au dossier. » Je n'allais quand même pas fournir des documents concernant la plainte contre l'évêque et permettre au prêtre de consulter ces documents comme bon lui semblait. J'ai été choqué de lire que le travail de la Commission s'arrêtait là, car je refusais l'argent. Mon seul souci, répété à de nombreuses reprises par écrit et oralement,

## Violé par un prêtre

était bien le sort d'éventuelles autres victimes et on n'en tenait pas compte ! Cette Commission travaille peut-être en toute indépendance, mais il est clair que je sais de quel côté elle se trouve et ce n'est pas du côté des victimes. Si je n'avais pas réagi au courrier que la Commission a écrit au prêtre lui ordonnant de me verser 25 000 euros et si pire je les avais acceptés, le prêtre et l'évêque n'auraient-ils pas profité de cette transaction financière pour dire aux tribunaux qu'ils avaient indemnisé la victime. Le tribunal n'aurait-il pas pu, à juste titre, penser que je ne n'agissais que pour des raisons pécuniaires. Qui refuserait 25 000 euros ? Et bien, moi, j'ai refusé. En tout cas, les doutes que j'avais sur cette Commission ou ce dont j'avais déjà entendu d'elle n'ont fait que de se vérifier de façon concrète. L'hypocrisie est reine au sein de cette Commission ! Je n'ai jamais eu de suite de ma plainte, ni aucune copie des courriers que le prêtre ou l'évêque auraient écrits, contrairement à ce que prévoient les statuts. La veille du procès contre l'évêque, le vice-président de la Commission me demanda par courrier électronique de lui faire parvenir la copie du jugement dès qu'il serait rendu. Ni une ni deux je lui répondis que je n'avais plus eu de nouvelle de la Commission depuis neuf mois et que dans ces conditions, il n'avait qu'à demander à l'évêque la copie du jugement. D'ajouter aussi qu'il n'était plus nécessaire de me contacter. D'ailleurs un mois plus tôt la presse s'est faite écho du fait que les évêques trouvaient que cette Commission agissait comme un tribunal ce qui n'est pas son rôle.

## Violé par un prêtre

### **Notes :**

83. Préambule de la Commission art. 1 et art. 20.

84. Courrier de la Commission envoyé au prêtre qui m'a abusé,  
3/04/2008.

85. Courrier que la Commission interdiocésaine m'a adressé,  
09/04/2008.

« *Le bien et le mal doivent leur origine  
à l'abus de quelques erreurs.* »

Paul Eluard

## Les politiques

Je sais que mon vécu est hors du commun. Comme je l'ai dit plus haut, j'aurais pu rester sans rien faire et attendre le déroulement des procédures judiciaires, mais je ne pouvais le tolérer. J'avais un important dossier et il devait servir à faire bouger les choses dans ce pays. Je ne pouvais admettre qu'une personne qui risquait la prison pour des faits de viol sur mineur puisse être engagée comme éducateur dans un centre pour personnes en difficultés, le jour même de ma constitution comme partie civile. Je ne pouvais, non plus, admettre la façon avec laquelle l'évêque traitait le problème de la pédophilie se contentant seulement d'un déplacement du prêtre incriminé. Il n'est pas facile de faire bouger les choses en politique. Très souvent, les courriers que les citoyens adressent aux politiciens sont lus par des collaborateurs et ces derniers y répondent avec peu d'intérêt. La majorité des politiciens ne lisent pas les courriers qui leur sont adressés et, pire encore, ne lisent même pas les documents qu'ils signent. Beaucoup de collaborateurs ne pensent qu'à leur carrière et croient que le citoyen se contentera d'un simple courrier signé du mandataire politique, peu importe le contenu et surtout le suivi de la requête.

## Violé par un prêtre

J'ai déjà parlé plus haut de l'indifférence du parti socialiste face à mes courriers. J'ai eu plus de chance avec deux mandataires du Mouvement Réformateur<sup>86</sup>. Un député libéral m'accorda une rencontre de dix petites minutes. Il me montra son désir réel de vouloir faire quelque chose pour qu'à l'avenir de telles situations ne se reproduisent plus.

Lui prenait du temps pour répondre aux courriers des gens, car il lisait lui-même tous les courriers qui lui étaient adressés et y répondait personnellement. Ce député fédéral chargea une députée de son parti à déposer une question parlementaire. Le but étant de connaître ce qu'il en était au sujet des personnes ayant commis des faits de mœurs mais ayant bénéficié de la prescription par le tribunal et de savoir si elles pouvaient sans problème travailler dans des institutions où séjourne une population vulnérable.

Pour rappel, mon abuseur a avoué les faits et le parquet, malgré la prescription, demandait que le tribunal déclare la culpabilité du prévenu. En dépit de cela, il fut engagé sans problème comme éducateur auprès de personnes certes majeures, mais très fragilisées par leur handicap mental. Nous sommes tous égaux devant la loi. L'Église se croit au-dessus des lois. Il est vrai que la Belgique est un État de droit, où l'un des fondements est la séparation des pouvoirs. La séparation de l'Église et de l'État est créée haut et fort mais tout un chacun et surtout le politique savent bien que cette séparation n'est que de façade. Pour preuve : les nombreuses tentatives de députés ayant pour but de modifier l'ordre de préséance protocolaire. Cette modification du protocole tend à reléguer le

nonce apostolique et le cardinal à une place lointaine. Il est connu que beaucoup de politiques sont de la loge maçonnique. Les partis catholiques en Belgique furent pendant des années au pouvoir et les libéraux dans l'opposition. Il y a plus de huit ans, lorsque les électeurs permettaient aux libéraux de prendre le pouvoir, ces derniers n'ont pas attendu longtemps pour vouloir supprimer le privilège de l'Église catholique au niveau du protocole. Force est de constater que leurs tentatives furent vaines. Aucun changement n'a eu lieu dans la liste et la commission chargée de la modifier y travaille depuis 1991 ! Il suffit de voir à la télévision lors des cérémonies officielles quelles sont les personnalités que le roi salue et dans quel ordre protocolaire. La liste de préséance veut qu'après les membres de la famille royale se placent les cardinaux et le doyen du Corps diplomatique (qui en Belgique est toujours le Nonce apostolique). Après se trouvent le président du Parlement européen, le président de la Chambre et le président du Sénat. À la 73<sup>e</sup> position – après les ministres et autres personnalités – se trouvent les évêques et, seulement là, on trouve l'Église protestante unie de Belgique, le Grand rabbin, le président du comité central du Culte anglican de Belgique, le métropole archevêque du Patriarcat oecuménique de Constantinople, le président de l'exécutif des Musulmans de Belgique et le président du centre d'Action Laïque. Est-ce cela la séparation de l'Église et de l'État ? Ne peut-on pas y voir l'influence réelle de l'Église catholique et l'adhésion non dissimulée de la famille royale envers cette religion ? La religion n'est-elle pas une affaire privée ? Pourquoi donc, au plus

haut sommet de l'État, le contraire est d'actualité ? Si seulement aux côtés de la hiérarchie de l'Église catholique se trouvaient les responsables des autres religions reconnues en Belgique alors, peut-être, n'y aurait-il rien à redire. La réalité des faits montre bien que la Belgique est un État catholique<sup>87</sup>. Là n'est pas mon problème, chaque pays a son histoire, sa culture et son passé religieux. Mais là où ça me dérange et où le lecteur comprendra mon combat, c'est le fait que l'autorité religieuse de l'Église catholique profite de son statut privilégié au plus haut sommet de l'État, se croyant intouchable sur le plan judiciaire.

Si comme je l'ai dit plus haut, de nombreux hommes politiques sont membres de la franc maçonnerie – qui n'est pas du côté de l'Église –, il est connu mais souvent caché que de hauts responsables dans le monde judiciaire belge et même dans la famille royale font partie de l'Opus Dei ! Il est évident que, dans de telles conditions, les évêques ou du moins l'évêque de Namur (pour ne reprendre que mon dossier explicite) se croient tout permis, au risque d'avoir de nouvelles victimes suite à la protection exercée envers leurs prêtres pédophiles dont la seule sanction est un déplacement de paroisse. Il est normal que M<sup>gr</sup> Léonard se croit intouchable dans de telles conditions. N'est-il pas protégé par les plus grands de ce pays ?

Le Vatican est perturbé par la situation politique belge qui a envenimé la succession du cardinal Danneels et le porte-parole des évêques de Belgique, l'abbé de Beukelaer, n'a pas eu peur de dire ceci : « *Tout d'abord, le cardinal est en place depuis 28 ans. Il a droit à un repos bien mérité. Ensuite, on est en pleine turbulence politique en*

## Violé par un prêtre

*Belgique. Ne vaudrait-il pas mieux que le cardinal reste encore un petit peu en place ?<sup>88</sup> » Pas de nouveau cardinal avant les élections régionales de juin 2009 ?...*

L'ancien député Jean-Pierre Malmendier m'a fortement encouragé à écrire et à diffuser mon vécu. Il est à noter qu'il se bat, depuis la mort de sa fille, pour le droit des victimes. J'ai souhaité avec lui instaurer un grand changement au niveau des lois. Il est quand même inadmissible qu'une personne, de surcroît un prêtre, puisse bénéficier du chômage alors qu'elle est accusée de viol sur mineur. Les autorités ecclésiastiques se réfugient toujours derrière la séparation des pouvoirs et, alors que les prêtres et les évêques sont payés par le ministère de la Justice, ils cachent le motif du renvoi du prêtre à l'État – quand il a lieu. La raison en est simple. Si à chaque fois qu'un prêtre pose problème, l'évêque doit en donner le motif au ministère de la Justice, ce dernier en profiterait pour dire à l'évêque : « Vous prenez des sanctions contre le prêtre. Donc, vous êtes l'employeur ! À vous de les payer. » Les évêques préfèrent éviter qu'un de leurs prêtres n'ait plus le salaire du ministère de la Justice et, lorsqu'ils n'ont pas le choix, le salaire du prêtre sera retiré et bénéficiera sans problème des allocations de chômage. Motif : il n'existe pas de fautes graves pour les prêtres. Cette nouvelle loi permettrait de faire en sorte qu'un prêtre soit considéré comme tout un chacun. Enfin, il a promis de voter un décret afin de combler la lacune juridique concernant les personnes reconnues coupables de faits de mœurs sur des mineurs

## Violé par un prêtre

mais qui ont bénéficié de la prescription et peuvent, sans problème à l'heure actuelle, être engagée auprès de personnes vulnérables.

Espérons que le politique tiendra ses promesses...

Mon avocat, qui n'est pas n'importe qui puisqu'il est assistant en droit pénal à l'Université libre de Bruxelles et souvent demandé par les médias pour éclairer le public lors de débats ou journaux télévisés, m'avait dit que rien ne se ferait. Il avait bien raison. Étant déterminé, mais ne voulant pas harceler la députée, je lui fis part de ma dernière tentative de la joindre. Elle ne connaissait visiblement pas ou plus mon dossier et me dit que c'était au fédéral de régler ce problème ! Quand je lui dis que le député fédérale m'a envoyé voilà des mois un courrier me disant qu'elle était chargée de faire un décret, elle en fut étonnée et me demanda de renvoyer un dossier. Ce que je fis.

Je rencontraï à nouveau M. Malmendier au siège du Mouvement Réformateur et celui-ci m'informa que, malheureusement après s'être renseigné auprès d'autres députés, rien ne pouvait être fait au niveau politique concernant mes demandes. Mais que grâce à mon livre cela pourrait peut-être servir à ceux qui veulent un changement dans la réalité de la séparation de l'Église et l'État.

Sans mon acharnement à voir l'avancement des choses, je me serais contenté seulement de promesses d'hommes et de femmes politiques. Promesses en l'air. Je préfère m'entendre dire que le politique ne sait rien faire que de m'entendre dire qu'on va faire quelque chose et puis plus de nouvelles. Le politique a

## Violé par un prêtre

l'art d'embobiner les gens, mais je ne suis pas naïf. M. Malmendier, qui fait beaucoup au niveau politique et de la justice pour les victimes, me dit aussi que les services d'aide aux victimes ne prennent jamais l'initiative de contacter les victimes pour ne pas prolonger le statut de victimes, de me dire que c'est toujours à la victime de faire les démarches. Mais justement une victime n'ose faire le pas car elle a l'impression... de déranger avec ses histoires.

Il en va de même de la presse en Belgique à la solde des partis politiques qui leur donnent des subsides. J'aime l'expression de Karl Zéro : « Ce ne sont pas des grands courageux les journalistes, mais en meute ils peuvent faire des dégâts<sup>89</sup>. » Jamais un journaliste en Belgique n'a osé mettre le nom, les initiales de mon prêtre abuseur ou l'endroit des faits. Lors du procès au civil de M<sup>gr</sup> Léonard la presse se montra en nombre, alors que pour le procès au civil du prêtre pédophile, cette même presse me répondit que pour les procès au civil elle ne se déplaçait pas ! Bien des mois avant le procès de M<sup>gr</sup> Léonard j'ai averti les rédactions de tout le pays pour leur annoncer le procès prochain de M<sup>gr</sup> Léonard dans l'affaire m'opposant à lui. Entendant sans cesse le pape Benoît XVI s'excuser pour la façon avec laquelle l'Église a traité ses cas de pédophilie, et les journalistes spéculer et annoncer que M<sup>gr</sup> Léonard est le favori à la succession du cardinal Danneels, je me devais de les avertir du procès qu'un simple citoyen, victime d'un prêtre de M<sup>gr</sup> Léonard, avait osé lui intenter. Aucune rédaction n'osa parler de ce procès avant la date où il eut lieu. Ni même la revue catholique contestataire « Golias ». Pourtant, je leur

## Violé par un prêtre

en donnai l'autorisation.

Le silence est le meilleur allié de l'oppression. Le silence est le meilleur allié de la pédophilie, des pédophiles.

C'est grâce à un acharnement certain et une volonté inépuisable que j'ai pu arriver où j'en suis aujourd'hui, avoir su médiatiser mon « histoire » dans le seul but que le monde sache.

Cela fait partie de ma reconstruction que de médiatiser mon affaire. J'aimerais évoquer ceci : Lors du procès du prêtre, une journaliste m'avait consacré un article et avait mis ma photo avec mon autorisation, en 2006. Cet article permit à ma famille d'être au courant de mon vécu et de mon combat de justice. Jamais je n'ai osé en parler à mon papa qui est décédé en 2008 avec ce non-dit, de peur de le culpabiliser ou à cause de la honte. À présent, je suis de façon obstinée tourné vers cette médiatisation et je remercie tous les médias qui participent ainsi à ma reconstruction et au fait que l'on sache mon dur combat.

### Notes :

86. Parti politique de droite en Belgique

87. La communauté juive de Belgique a eu l'honneur pour la première fois depuis l'histoire du pays de recevoir un roi régnant en sa synagogue, à l'occasion du bicentenaire du Consistoire juif en la Grande Synagogue de Bruxelles le 16 novembre 2008 !

88. « Vers l'Avenir », 17 mai 2008.

89. Starko, film de Karl Zéro et Daisy Derrata, juin 2008.

**La Commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence et aux sauveteurs occasionnels (S.P.F.J.)<sup>90</sup>**

En septembre 2007, grâce à Internet, je pris connaissance de l'existence de cette commission qui se trouve à quelques mètres de mon domicile. Je me battais en justice depuis six années et jamais personne ne m'avait parlé de cette possibilité d'aide financière.

Je me renseignai donc et, fort heureusement, je pus bénéficier de l'aide du ministère de la Justice qui déclara ma demande recevable et fondée, m'octroyant une aide d'urgence – vu que j'étais au chômage depuis une année – afin de couvrir les frais supportés dans la mesure où ceux-ci sont directement liés aux faits, à l'exception des frais d'avocat et d'expertise.

Sans cela, comment une victime pourrait-elle payer les frais de condamnation envers l'État, les frais de dossiers, de procédure et suivre régulièrement une thérapie non remboursée par la mutuelle ? Il est évident que sans cette aide financière, j'aurais dû abandonner mes procès ou accepter un arrangement à l'amiable. Je n'étais plus en mesure financièrement de poursuivre mon combat. Lorsque le prêtre sera condamné, il est clair qu'il devra rembourser la Commission. J'ai reçu 5 000 euros qui ont permis de rembourser mes frais de thérapies précédentes et encore 1 050 euros pour ma thérapie actuelle.

## Violé par un prêtre

Enfin, la société et l'État me reconnaissent comme victime et m'aident à m'en sortir et à poursuivre la lutte. Mais il est vrai que là aussi j'ai plaidé seul ma cause. Durant une heure et demie, ces gens ont bien vu comment je me battais seul contre tous et avec quelle obstination de justice. J'avais aussi parlé de la rédaction de mon ouvrage, ce qui a certainement joué en ma faveur.

### **Notes :**

90. Service public fédéral Justice.

« *Nos amis les chiens ne nous font  
de la peine que lorsqu'ils meurent.* »

Blaise Pascal

## Mes chiens

C'est à eux que je dois tout.

Sans Del, un brave petit chien que j'avais acheté lorsqu'il avait deux mois, au moment où j'ai quitté Namur pour travailler à Bruxelles, je ne serais pas ce que je suis aujourd'hui et ce livre n'aurait pas vu le jour.



## Violé par un prêtre

Que d'affection ! Que de joies en me voyant rentrer du travail. Je le voyais m'attendre à la fenêtre. Je pouvais le promener sans laisse en ville : il restait toujours à mes côtés. Je le pleure souvent car, en 2007, en pleine rue piétonne, un taxi l'a percuté et il est mort sur le coup. La voiture ne s'est même pas arrêtée. Je suis revenu chez moi avec mon chien mort dans mes bras. Il était ma vie, ma raison de vivre. J'ai cherché un cimetière pour animaux et deux jours après l'avoir veillé, il fut enterré. Ce fut un déchirement atroce.

Coïncidence ou providence, le lendemain de sa mort, le moine que je connaissais depuis des années me téléphona. De temps en temps nous prenions le repas de midi ensemble, soit il m'invitait au restaurant, soit nous mangions à la maison car j'aime cuisiner. Il fut le seul à m'entendre pleurer mon chien. Je n'allais pas lui dire que tout allait bien. Il compatissait à ma douleur. J'ai dû attendre six mois pour un second appel téléphonique de sa part. Il est évident que je n'ai pas décroché. Puis quelques mois après, il appela de nouveau pour partager un repas, mais j'ai décliné l'invitation. Est-ce cela l'amitié ? Ce prêtre<sup>91</sup> connaissait tout de moi et lorsque mon chien mourut, il ne m'apporta aucun soutien. Il est vrai : qui suis-je pour que l'on s'intéresse à moi ? S'intéresser sans profit, je veux dire... Car étant devenu père abbé entre-temps, il s'est dit qu'il n'avait plus rien à craindre de moi.

Pleurant mon chien sans arrêt, ne sortant plus, ne mangeant plus depuis une semaine, j'ai cherché sur Internet un chien comme mon petit Del. Aucun n'était aussi beau que lui et je voulais le même. Car il m'est impossible de vivre seul. Sans humain à mes côtés si ;

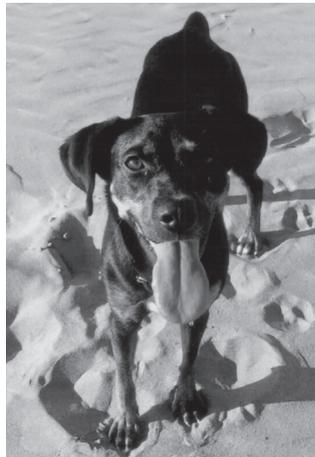
## Violé par un prêtre

mais pas sans un chien à qui donner de l'affection et de qui je peux en recevoir. L'idée de mettre fin à mes jours me revint avec force.

Le lecteur aura compris que la société m'a déçue fortement. Que l'homme m'a trahi bien des fois.

Comme dit le proverbe : « Plus je connais les gens, plus j'aime les bêtes ! » J'ai aussi remarqué que ceux qui n'aiment pas les animaux, n'aiment en réalité pas les gens.

Grâce encore une fois à Internet, j'ai trouvé après une semaine et après avoir rencontré deux autres chiens ma petite Dora. Elle est exactement comme mon ancien chien sauf que c'est une femelle. Peut-être un cadeau de la providence ? Je pense tous les jours à Del mais Dora m'aide à survivre. Car quelqu'un qui vit seul a-t-il envie de cuisiner pour lui chaque jour ? Grâce à la présence de mon chien, je cuisine pour lui et pour moi.



## Violé par un prêtre

Je peux lui parler et je sais qu'il me comprend. C'est mieux que tout médicament antidépresseur ou que la présence d'un humain qui ne serait là que pour profiter de moi. Je doute fortement de l'amitié des humains. Comment dès lors croire en l'amour ! Telle est ma vie.

Merci à la télévision d'exister, à la radio, à internet, aux livres et aux personnalités du petit écran et de la chanson qui nous font rêver et, de la sorte, oublier nos soucis.

Merci à vous lecteurs de m'avoir lu.

*« La vérité subsiste éternellement. »*

Blaise Pascal

### Notes :

91. Lorsque j'avais été exclu du séminaire, étant désemparé, j'avais demandé à ce moine de pouvoir rentrer dans son abbaye. Il avait refusé me disant qu'on ne peut y entrer à cause d'une déception ; me disant que s'il acceptait, après six mois ou même avant, je partirais. Plusieurs fois, je lui ai fait part de ma reconnaissance suite à sa décision de l'époque.

## Remerciements

Merci aux nombreux prêtres, malheureusement décédés, pour leur exemple durant mon enfance ; grâce à leurs vies j'ai également voulu consacrer ma vie à Dieu et aux autres :

L'abbé Maurice Muller, le chanoine René Jacques, les abbés Paul Fonder, Jean Neu, J. Simonin, M<sup>gr</sup> R.-J. Mathen, les abbés R. Jamin, G. Rossignon, G. Seivert, le doyen E. Weyland, M<sup>gr</sup> J. Hengen.

Merci aux gens de mon village pour leur gentillesse lorsque j'étais enfant de chœur et/ou séminariste. Merci au père J. Lillig, M<sup>gr</sup> R. Le Gall, les abbés J. Nélis (†) et D. Goens et le chanoine Jean Léonard (†). Ainsi qu'à la famille de l'abbé Muller.

Merci aux prêtres qui m'ont encouragé à poursuivre mon combat :

Les abbés Albert Rossignon et Wilfried De Coster, M<sup>gr</sup> Luc De Maere et le père Gilbert Degros.

A M. J. L. Becker et M. Ed. Warichet, ainsi qu'à soeur Marie-Thérèse Louppe, et à Sourou Haibou Koussé.

À M. Ch. Terras, directeur des éditions « Golias ».  
À la presse écrite, télé et radio.

M<sup>me</sup> M. Santkin, Dr D. Brand, Dr L. Berge et M. G. Brassine

## *Annexe 1 :*

5 mars 2001

M. l'abbé Gilbert HUBERMONT  
Presbytère de Bonnerue, 32  
6800 MOIRCY

Gilbert,

Étant donné la stagnation de ta situation et les risques toujours présents, je t'informe, par la présente, que – en accord avec le Conseil épiscopal – je mets fin à ta mission canonique dans le diocèse. Une nouvelle mission canonique ne pourra t'être rendue que si tu remplis les conditions suivantes :

- ♦ reprise rapide d'une thérapie sérieuse, preuves à l'appui ;
- ♦ trouver un logement autre que celui du presbytère de Bonnerue, en habitant dans une communauté de vie agréée préalablement par nous ;
- ♦ continuer à t'abstenir de tous contacts avec des mineurs (en-dessous de 18 ans accomplis).

Cette décision a pour conséquence ton retrait des états de traitement du clergé de Namur au 1<sup>er</sup> avril 2001. Pour ta subsistance et la sauvegarde de tes droits sociaux pendant cette période de mise au point, je t'adresserai un formulaire C4 dûment complété et signé pour te permettre d'obtenir l'allocation de chômage et la garantie de tes droits sociaux.

En espérant que tu tireras rapidement les conclusions de cette sévère mais nécessaire décision, je te salue cordialement.

† André-Mutien Léonard,  
*évêque de Namur*

c.c. – M. le doyen G. Leemans, MM. les abbés Lambert et Vanonacker et M. Piro.

## *Annexe 2 :*

### *Déclaration de l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France Lourdes, 9 novembre 2000*

Depuis quelques années, des affaires de pédophilie se trouvent sous les feux de l'actualité. La France est atteinte comme d'autres pays et l'Église est atteinte comme d'autres institutions. Elle n'est pas épargnée par une réalité dont elle découvre toute la complexité. L'Assemblée plénière des évêques a pris le temps d'aborder en vérité le difficile problème de la pédophilie.

Ces actes de pédophilie, l'Église les condamne absolument.

Les actes de pédophilie, actes sexuels marqués par une forte inégalité, sont profondément destructeurs. Ils le sont d'autant plus qu'il s'agit d'enfants qui n'ont pas la maîtrise de leur existence. Que la société ait aujourd'hui pris conscience de cela est un grand progrès social.

Lorsque l'agresseur est un prêtre, il y a double trahison. Non seulement un adulte averti impose à un mineur ses pulsions, mais ses agissements contredisent l'Évangile qu'il annonce. Les évêques mesurent combien la blessure des enfants ou des adolescents est profonde et souvent même indicible. Ils en éprouvent une vraie souffrance ; ils sont solidaires des victimes et de leurs familles.

La responsabilité de l'évêque, en ce domaine, est à la fois claire et délicate. Il ne peut ni ne veut rester passif, encore moins couvrir des actes délictueux. Il reste que la pédophilie est un phénomène encore mal connu. Elle se cache. Elle s'avoue rarement. Souvent, il n'est pas facile à un évêque de réunir les éléments suffisants et sûrs lui permettant de savoir si un prêtre a effectivement commis des actes à caractère pédophile.

Les prêtres qui se sont rendus coupables d'actes à caractère pédophile doivent répondre de ces actes devant la justice. Il est nécessaire qu'ils réparent le mal qu'ils ont fait et portent le poids de la peine infligée par l'Église et par la société. Comme tout être humain pourtant, le prêtre qui a commis ces actes demeure une personne qui a droit à notre respect, à notre accompagnement, à notre prière.

Nous tenons à redire notre volonté de veiller avec soin à ce que de tels actes ne se produisent pas, ne se reproduisent plus.

Les actes à caractère pédophile interpellent non seulement la conscience des évêques, mais aussi celle de toutes les familles, des éducateurs, des responsables politiques, des responsables de notre société, des responsables de la communication et de la culture.

Avec eux nous voulons collaborer pour prévenir de tels comportements. Avec eux nous voulons collaborer à l'éducation de l'affectivité et de la sexualité des enfants et des jeunes. Dans la ligne du travail de notre Assemblée de Lourdes, nous allons poursuivre notre recherche sur la pédophilie et ses manifestations, sur le soutien à apporter aux victimes

et à leurs familles, sur la prévention, sur l'information et la formation des prêtres, sur le mode d'intervention des évêques. Nous le ferons avec la lumière et le courage que nous apporte l'Évangile.

Vis-à-vis de notre société comme vis-à-vis de l'Église et des prêtres, nous appelons à ne pas laisser s'instaurer un climat de méfiance généralisée et injuste. Les crimes et délits commis par quelques-uns ne doivent pas jeter le discrédit sur tous. Aussi nous exprimons notre confiance aux prêtres de nos diocèses et à nos collaborateurs, comme aux parents et aux éducateurs.

Notre société a besoin de vivre dans la vérité et dans la confiance<sup>92</sup>.

92. Conférence des évêques de France, [www.cef.fr](http://www.cef.fr)

### Annexe 3 :



CONGREGATIO  
PRO CLERICIS

Du Vatican, le 8 septembre 2001

Excellence Révérendissime,

Je vous écris en tant que Préfet de la Congrégation pour le Clergé, chargé de collaborer à la responsabilité du Père commun sur tous les prêtres du monde.

Je vous félicite de n'avoir pas dénoncé un prêtre à l'administration civile. Vous avez bien agi, et je me réjouis d'avoir un confrère dans l'épiscopat qui, aux yeux de l'histoire et de tous les autres évêques du monde, aura préféré la prison plutôt que de dénoncer son fils-prêtre.

En effet, la relation entre les prêtres et leur évêque n'est pas professionnelle, c'est une relation sacramentelle qui crée des liens très spéciaux de paternité spirituelle. Ce thème a été amplement repris par le dernier Concile, par le Synode des évêques de 1971 et par celui de 1991. L'évêque a d'autres moyens d'agir, comme l'a récemment rappelé la Conférence des évêques en France ; mais on ne peut pas exiger d'un évêque qu'il dénonce lui-même. Dans tous les ordonnancements juridiques civilisés il est reconnu aux proches la possibilité de ne pas témoigner à charge d'un parent direct.

Nous nous rappelons à votre égard du mot de Saint Paul : « dans tout le Prétoire et partout ailleurs, mes chaînes ont acquis, dans le Christ, une vraie notoriété, et la plupart des frères, enhardis dans le Seigneur du fait même de ces chaînes, redoublent d'une belle audace à proclamer sans crainte la Parole » (Phil 1, 13-14).

Cette Congrégation, pour encourager les frères dans l'épiscopat dans ce domaine si délicat, transmettra copie de cette missive à toutes les conférences d'évêques.

En vous assurant encore ma proximité fraternelle dans le Seigneur, je vous salue avec votre auxiliaire et tout votre diocèse.

Fernando Juanmanes  
Chef de Bureau

A Son Excellence Révérendissime,  
SE Mgr Pierre Pican  
Evêque de Bayeux-Lisieux

## **Table des matières :**

<b>Avertissement</b>	7
<b>Que du bonheur !</b>	9
<b>Bonheur et rêve brisés – « Laisse toi faire... ! »</b>	29
<b>Le Séminaire</b>	51
<b>L'attente et la prise de conscience</b>	67
<b>Les procès : pénal et civil contre le prêtre</b>	79
<b>L'Indifférence</b>	
a) L'Église	95
b) La Justice	107
c) Le Politique	115
d) La Société	123
<b>Mon combat !</b>	
Le procès civil contre l'évêque	143

<b>Et après ?</b>	163
a) Ma vie professionnelle	164
b) Mes rencontres	
- Les prêtres	175
- Les pharisiens	189
<b>La Commission interdiocésaine pour le traitement des plaintes pour abus sexuels dans le cadre des relations pastorales</b>	195
<b>Les politiques</b>	201
<b>La Commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence et aux sauveteurs occasionnels (S.P.F.J.)</b>	209
<b>Mes chiens</b>	211
<b>Remerciements</b>	215
<b>Annexes</b>	216





